

# SUD-OUEST

## *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 145-146

1969...  
2009

40 ans

au service de la nature  
et de l'environnement

N° 145-146 - Septembre 2009 - 7 €

Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

# SUD-OUEST NATURE

édité par la

## SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection  
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

*Association loi 1901 à but non lucratif*

*Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique*



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

## Sommaire

EDITORIAL	Une course de vitesse pour sauver la terre de nos enfants . . . . .	1
HISTOIRE	40 ans ! L'histoire - anecdotique parfois - de la SEPANSO . . . . .	2
PROTECTION DE LA NATURE	Les Réserves Naturelles d'Aquitaine . . . . .	10
	Pratiques forestières : 40 ans d'évolution . . . . .	18
	Bagatelle évite un massacre : une belle victoire associative . . . . .	21
	Le monde de la chasse : 40 ans de rapports tendus . . . . .	22
PROTECTION DE L'EAU	Entre l'eau et le maïs irrigué, quel choix durable ? . . . . .	24
AMÉNAGEMENT ET URBANISATION	La SEPANSO et le littoral aquitain . . . . .	28
	La montagne . . . . .	32
	Transports : pour le meilleur et pour le pire . . . . .	35
ENERGIE	La sobriété énergétique . . . . .	38
DÉCHETS	Trop, beaucoup trop, de déchets ! . . . . .	42
INDUSTRIE	Industrie en Aquitaine : la crise . . . . .	46
SANTÉ	La santé et l'environnement en lien direct . . . . .	47
LA SEPANSO AUJOURD'HUI	Une fédération régionale en lien avec un vaste réseau associatif . . . . .	48
CENTRE DE DOCUMENTATION	Les précurseurs locaux . . . . .	50
	Une sélection à découvrir . . . . .	52

Prix du numéro : 7 €

Septembre 2009

En couverture (photo Benoît LAFOSSE) :

Le Banc d'Arguin, durant quelques jours en octobre 2004, avait pris la forme d'un coeur..



Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX  
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : [sepanso.fed@wanadoo.fr](mailto:sepanso.fed@wanadoo.fr)

Visitez notre site Internet



[www.sepanso.org](http://www.sepanso.org)





## Une course de vitesse pour sauver la terre de nos enfants

**L**e demi-siècle qui vient de s'écouler a bien été le phénomène déclencheur de notre association, et de tant d'autres. Sa base, c'est un double paradigme : celui d'une foi aveugle dans ce qui fut baptisé "la" science, et un phénomène peu à peu amplifié jusqu'à devenir, grâce au triomphe de l'idéologie anglo-saxonne de l'ultralibéralisme, la mondialisation sous toutes ses formes, en particulier celle de l'économie. Comme toutes les idéologies, celle-ci a eu ses bons côtés - qui se plaindraient aujourd'hui de l'expansion d'Internet qui relie les citoyens du monde ? - Mais elle a aussi nourri une dérive mortelle pour les milieux naturels et les ressources de la planète : celle d'un productivisme forcené, dont on mesure aujourd'hui l'impact destructeur sur les milieux et les ressources.

Productivisme et libre-échange ont nourri l'explosion des transports et sa dérivée sociale, les délocalisations. La crise actuelle n'est que la concrétisation brutale des excès de ces mécanismes, promus au rang de nouvelle Bible par les économistes de l'Ecole de Chicago ou de la City londonienne. Les gens conscients de ces dérives, qui fondèrent le Club de Rome, le Sierra Club, ou plus modestement, notre SEPANSO, ont certes amorcé la réaction. De la création du Ministère de l'Environnement à celles des multiples mécanismes de régulation ou de concertation - comme par exemple la Commission Nationale du débat Public - les efforts n'ont pas manqué.

Mais il faut bien reconnaître que ces modestes voix dérangeaient déjà. Aux yeux d'une Madame Thatcher qui régenta le Royaume-Uni de 1979 à 1990, c'était trop. Se développa alors, sous le slogan de la "dérèglementation", la mise à mort des mécanismes régulateurs de l'économie et des mécanismes sociaux parallèles (syndicats). Après Thatcher, le relais fut pris par des patronats qui ne rêvaient rien moins qu'un retour aux pratiques du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les "modèles" économiques de l'Asie actuelle, voire de l'Amérique latine, en attestent. Baptisés de noms divers - même "communisme" en Chine ! - ce ne sont que le retour en force de dérives dignes de l'Angleterre de Dickens... Ainsi, tandis que l'on assiste à une véritable prise de conscience de la gravité de la crise écologique et sociétale, les lobbies productivistes ont sémiologiquement perverti le vocabulaire, et à travers le concept prostitué de "développement durable", s'ingénient à susciter la prolongation du système antérieur, qui nous conduit droit dans le mur.

Le monde scientifique, enfin réveillé de la disparition d'une de ses bases - l'esprit critique - commence à prendre ses responsabilités à travers quelques figures de proue. Certes, face aux milliers de savants du GIEC, on trouve encore quelques négationnistes obstinés, genre Allègre. Mais le mouvement s'accroît. L'étude et la démonstration du phénomène de Changement Climatique, dont l'ampleur et la rapidité sont un peu plus démontrées chaque jour, en sont l'expression la plus perceptible, même si l'action retardataire des lobbies se montre, là encore, terriblement efficace. Simplement, on en est au stade d'une course de vitesse entre destruction et réparation. Là aussi, pour les nostalgiques du système antérieur, c'est encore trop. En témoigne le texte en préparation de la Loi sur la Sécurité Intérieure en France, qui ne vise ni plus ni moins qu'à museler toute critique contre un système socialement inacceptable et une caricature de la concertation. La question est donc : jusqu'à quand le peuple supportera-t-il ces œillères, et ces baillons. C'est aujourd'hui la démocratie elle-même qui est, ici, menacée.

Pierre Delacroix  
Président d'Honneur de la SEPANSO

Pierre DAVANT,  
Président de la  
Fédération SEPANSO

# 40 ans !

## L'histoire - anecdotique parfois - de la SEPANSO

Ses grands combats et ses principaux responsables

### UNE LUTTE DURABLE

La prise de conscience politique relative à la protection de l'environnement en France remonte à 1970 suite au discours de Pompidou à Chicago. Cette année-là, était paru le fameux rapport du Club de Rome sur les limites de la croissance publié en France deux ans plus tard.

Entre temps, avait été créé le "ministère de l'impossible" dirigé par Robert Poujade en 1971. En ce début de décennie, la question écologique a d'abord émergé au sein de la société civile avec la naissance du mouvement associatif environnemental issu des événements de mai 68 pour ensuite recevoir une première traduction politique avec les cent mesures préconisées par la DATAR. L'écologie était alors devenue tendance, autrement dit on assistait au premier "feu vert" (B. Charbonneau).

Dans la foulée, au milieu des années 70, les premiers textes destinés à protéger l'environnement étaient adoptés tant au niveau national (loi de 1975 sur les déchets et lois de 1976 sur la protection de la nature et sur les installations classées) qu'au niveau européen (directive de 1975 sur les déchets et de 1976 sur les rejets de substances bioaccumulables dans le milieu aquatique).

Par la suite, avec le second choc pétrolier, la question écologique a été complètement occultée par celle du chômage né de la crise économique. Les années 80 furent, avec la restauration de l'image de l'entreprise et l'emprise libérale, celles de l'omerta écolo malgré les catastrophes écologiques qui avaient commencé à se manifester.

Et ce n'est qu'avec la fin des années 90 et surtout le début des années 2000 que l'on est passé au second "feu vert". Il est vrai qu'entre temps étaient publiés les premiers rapports du GIEC sur le changement climatique et que des événements exceptionnels comme la tempête de 1999 et la canicule de 2003 avaient sensibilisé l'opinion publique.

Aujourd'hui, il est désormais politiquement correct de se battre pour la protection de l'environnement mais peut-être est-il déjà trop tard !

Simon CHARBONNEAU

L'histoire de la SEPANSO est intimement liée à ma vie professionnelle. Dès mon plus jeune âge, habitant ce que l'on appelait autrefois la campagne landaise autour de Bordeaux, en suivant avec passion mon père et mon oncle à la chasse, j'ai pris goût à la Nature.

Mes études universitaires de biologie se sont poursuivies à l'Institut de biologie marine d'Arcachon où j'ai fait mes premiers pas en écologie grâce à un enseignant hors pair, Jean Boisseau, devenu plus tard mon patron. Recruté comme assistant suppléant, j'ai eu l'opportunité de partir comme écologiste marin littoral travailler pendant deux ans à l'Institut océanographique du Venezuela. Dès mon retour, le service militaire m'attendait. Je fus ensuite nommé assistant de biologie marine à l'université de Bordeaux, voici plus de 40 ans. Par ailleurs, passionné par les oiseaux, après avoir en 1959 fait le stage d'Ouessant du Centre de Recherche sur la Migration des Mammifères et Oiseaux (CRMMO, devenu CRBPO), j'en devenais collaborateur bénévole (baguage et observations). La rencontre avec le directeur de ce stage, Michel Hervé Julien,

assistant au Muséum d'Histoire Naturelle, fut décisive. Ce dernier venait de créer la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB). Son endoctrinement fut total. Les pionniers locaux d'alors s'appelaient le professeur André Louis, fondateur de l'association Nature et Progrès, et Pierre Petit. Vinrent très vite Marcel Pierron et le "jeune" Alain Fleury. Nous baguions, observions, participions à des comptages nationaux et internationaux. L'implantation subite en 1966 de la colonie de sternes caugeks déclencha alors chez moi le processus de conservation. M'impliquant totalement dans la sauvegarde de la colonie, avec le soutien de mon patron et de mes collègues de l'Institut de biologie marine, ainsi que de mes collègues et amis bagueurs et observateurs, la réussite de la nidification fut obtenue également grâce au soutien des collectivités locales, du préfet Delaunay et surtout du Directeur Départemental de l'Agriculture Claude Quancard, personnage clé dans la création de la SEPANSO, trois années plus tard. En effet, nos contacts administratifs - Pierre Petit et moi étions alors ce qu'on appelait conseillers biologistes bénévoles dépendant du Muséum - se transformèrent très vite en des relations amicales tournées vers la protection de la nature. Pendant ces années, nous nous réunissions le samedi matin dans son bureau de DDA - il "laissait sa casquette aux vestiaires" - et nous échafaudions



Claude Quancard



petit à petit l'avenir... une association, un objet, des dirigeants. C'est ainsi que Claude Quancard puisa dans ses relations qu'il savait acquises à la Cause et que de mon côté, tant mes collègues universitaires concernés que mes amis naturalistes acceptaient avec enthousiasme le projet. Le grand débat préalable fut relatif au nom de l'association. Etude, Protection, Nature, Sud-Ouest, pas de problème, mais Aménagement (lire par ailleurs) ! A l'époque, le Languedoc-Roussillon était en plein aménagement... destructeur et Philippe de Saint-Marc avait été nommé à la tête de la MIACA (Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine). Les premiers contacts excellents - études écologiques préalables confiées au Muséum avant toute décision, projet de création d'un Parc Naturel Régional dans les Landes de Gascogne pour aider l'arrière-pays landais, classement des étangs littoraux... - nous firent pencher pour le mot Aménagement, comme je le précise par ailleurs, dans le sens d'une planification écologique rigoureuse et non d'un développement anarchique. Mais cette décision ne fit pas ensuite l'unanimité chez ceux qui nous ont rejoints, je pense à Bernard et Simon Charbonneau, ainsi qu'à Jacques Ellul. Ils créeront plus tard le Comité de Défense de la Côte Aquitaine, plus radical ; mais, très vite, nos actions se rejoignirent.

Finalement la SE-

PANSO fut créée en avril 1969. La salle de réunion de la Chambre de Commerce de Bordeaux était trop petite pour accueillir l'Assemblée Générale constitutive. Les parrains Christian Jouanin, secrétaire général de la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), et Antoine Reille, secrétaire général de la Ligue française pour la Protection des Oiseaux (LPO), incitèrent vivement notre nouvelle association à rejoindre au plus vite la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN) créée un an plus tôt en 1968. Au cours de la réunion, M. Chimits, premier directeur du Parc national des Pyrénées qui venait d'être créé, projeta le film de Jean-François et Michel Terrasse "Le bal des charognards" tourné dans les Pyrénées. Ce film projeté dans toutes les vallées et communes par le chargé de mission d'alors, M. Chimits, lui avait servi afin de convaincre les locaux de s'engager dans la procédure de création d'un Parc national. Le premier Conseil d'Administration de la SEPANSO fut élu comprenant un savant dosage de naturalistes, scientifiques, ingénieurs représentant des départements et provinces, monde du travail, sans oublier la presse. C'est un universitaire, Jacques Barraud, biochimiste et spécialiste international amateur d'une famille de coléoptères, qui accepta la première présidence. J'en fus la cheville ouvrière au poste de secrétaire général. Mais incontestablement le poste de Président revenait à Claude Quancard qui ne put accepter vu

## TÉMOIGNAGE

### Ce que m'a apporté la SEPANSO

*Depuis les premières réunions qui conduisirent à sa création, je peux affirmer que la SEPANSO fut pour moi une source d'enseignements considérable. Je lui dois beaucoup, notamment à ceux et celles qui furent les pionniers et plus tard les militants, les administrateurs et d'une façon générale l'ensemble des sympathisants. Partageant les mêmes convictions, chacun avec ses différences, ils ont enrichi mon regard sur la Société humaine, mes connaissances sur les milieux naturels, ma sensibilité au monde vivant, et aussi, bien sûr, ma prudence... Cette prudence dont on manque dans l'adolescence.*

*1969 : j'ai 23 ans, étudiant en Médecine, venant de Paris. Le terreau était déjà là. En effet, par une succession de hasards, j'avais fréquenté Jean Rostand, puis au Muséum Théodore Monod, Jean Dorst et surtout le Professeur Jacques Berlioz, alors professeur d'Ornithologie dans cette Grande Maison. Malgré mon jeune âge (14/18 ans) je me trouvais immergé dans un monde de naturalistes d'une très grande célébrité dont je n'avais pas du tout conscience à l'époque. Sauf que... ces personnes m'avaient communiqué un virus précieux, déterminant, celui de la protection de la Nature. Nous étions d'ailleurs plusieurs jeunes dans cette mouvance à Paris : Christian Garnier, Brice Lalonde... et bien d'autres.*

*A Bordeaux, je ne me souviens plus par qui je fus mis en relation avec Pierre Davant, lorsque qu'il préparait la création d'une Société... encore sans nom. Très rapidement je fus intégré aux réunions préparatoires. Et là, commença une période passionnante.*

*Nous nous retrouvions autour d'une grande table dans le premier bâtiment de la Cité Administrative (...)*

Dr. Michel Martin

La suite de ce témoignage sur [www.sepanso.org](http://www.sepanso.org)



Photo SEPANSO



Le Préfet Delaunay sur les digues du futur Parc ornithologique du Teich



Pierre Petit, le photographe

**Les premiers militants à mettre en place les sections de la SEPANSO dans les autres départements d'Aquitaine s'appelaient...**



*Alain Dal Molin (47) inaugure le centre d'oiseaux blessés avec H. Bouchardeau*



*Serge Fagette (24)*



*Bernard Cens (40)*

ses fonctions administratives. Il sera cependant totalement disponible et les réunions continueront de se dérouler dans son bureau. Le secrétariat fut, avec l'accord de mes supérieurs, mon bureau à l'Institut de biologie animale de l'université que je venais de rejoindre depuis Arcachon, mon patron le professeur Weill étant responsable des deux labos.

Très vite, la SEPANSO entre, par mon intermédiaire, au Conseil d'Administration de la FFSPN et s'organise avec l'aide de tous mes collègues techniciens du labo, sans oublier la secrétaire. Point de photocopieuses à l'époque... La ronéo tournait bon train.

Les premiers travaux ont été liés à l'inventaire des richesses naturelles, or-

chestré par MM. Quancard (DDA) et Duru (Architecte des Bâtiments de France) également membre de notre CA. Les naturalistes Pierre Petit et Alain Fleury, et l'ingénieur J. Guinandeau participèrent activement à l'établissement de fiches. La communication se mettait en place avec Michel Martin et Jean Barrière. Dans les départements on se structurait également : Alain Dal Molin en Lot-et-Garonne - le premier à suggérer dès 1970 une fédération -, Guy Moreau, sous-directeur de la station biologique des Eyzies, et Michel Clément - un pionnier lui aussi des sternes -, Serge Fagette le coiffeur de Lalinde en Dordogne, Max Crouau, Jean-Claude Ollagnier, Paul Capdevielle l'algologue amateur et le professeur B. Cens dans les Landes... mais aussi l'Inspecteur d'Académie M. Lavaud, M. Darré le biologiste (étang noir) et surtout André Sallenave, Président de la Fédération des chasseurs. La SEPANSO Landes finalement explosera à cause de points de vue différents sur

certaines pratiques cynégétiques si étrangères à la protection de la nature. La scission aboutira à la création de deux associations et Bernard Cens redonnera tout son sens à la SEPANSO Landes. La SEPANSO Landes, nouvellement créée, notamment par P. Darré, M. Lavaud et A. Sallenave, s'écartera alors radicalement de la SEPANSO. Elle existe toujours, animée par P. Darré, et gère notamment la Réserve Naturelle de l'Etang noir. Quant aux Pyrénées,

## Le Parc ornithologique du Teich

### Bassin d'Arcachon

Cette magnifique réalisation, située dans le delta de la Leyre, a été imaginée dès la création de la SEPANSO en 1970. Les pionniers de l'époque ont apporté idées et suggestions qui ont largement contribué à cette œuvre. L'équipe d'alors, animée par le regretté Claude Quancard, alors Directeur départemental de l'Agriculture, Jean-Claude Ollagnier, récent directeur du Parc naturel des Landes de Gascogne, Pierre Petit, Alain Fleury, le regretté Jean-Pierre Vidal et moi-même, s'est largement impliquée en proposant une étude au regretté Michel Brosselin, alors directeur du bureau MAR (zones humides) au Muséum National d'Histoire Naturelle.

Un voyage en Belgique, grâce à l'aide du tout jeune Parc naturel régional et du Maire du Teich, afin de visiter le parc du Zwin à Knokke le Zoute et prendre les conseils de son propriétaire, le Comte Léon Lippens, a permis d'affiner le projet.

Et enfin l'un des nôtres, Alain Fleury, a été embauché comme premier garde animateur. Alain, simple autodidacte, est devenu très vite l'homme-orchestre de ce parc et sa notoriété en ornithologie a largement dépassé très rapidement les frontières de l'Aquitaine. Venant de prendre une retraite méritée, il laisse une œuvre remarquable qui a, elle aussi, largement dépassé les frontières de notre région, et contribue efficacement, avec la Maison de la nature voisine, à la connaissance et à la protection de la nature.

Pierre DAVANT



*Une des inventions d'Alain Fleury pour circuler dans le Parc ornithologique du Teich*

Photo P. Petit





*Gil Laès (Pays Basque)*



*Michel Rodes (Béarn)*

d'emblée trois sections : SEPANSO Pays Basque animée par Louis Barriety, directeur du Musée de la mer de Biarritz et responsable du Centre régional du CRBPO, et Gil Laès, ancienne maîtresse de ballet, militante de la première heure ; la SEPANSO Béarn avec les jeunes agrégés Michel Rodes et Jean-Claude Bouchet, les géographes, et Joël Tanguy Le Gac, le naturaliste ; et la SEPANSO Bigorre avec l'Abbé Eugène Rufflé.

L'administration de la SEPANSO, bénévole, a dès le début bénéficié de concours de talents : les trésoriers A. Challou, Huguette Laveissière et Jean Milhat ont permis très vite la constitution du premier petit "bas de laine". Grâce à Roger Achéritéguy, secrétaire général de la Rédaction de Sud-Ouest et administrateur, nous bénéficions alors d'une bonne couverture médiatique, mais nous en voulions - déjà - toujours plus. Je me souviens de la première rencontre avec Henri Amouroux, patron de Sud-Ouest, disant avec un sourire significatif : "Mais mon cher Roger (Achéritéguy), tu ne veux tout de même pas que je transforme Sud-Ouest en Naturalia"...

Des militants compétents et exigeants nous rejoignent : les Charbonneau père, mère et fils entre autres. Les réunions du Conseil d'Administration n'étaient, comme l'on dit, pas tristes ! A la modération du Président André qui

avait succédé à J. Barraud, au conservatisme de Gil Laès et M. Chimits, faisaient écho les réactions indignées, parfois discourtoises, des militants très engagés, Max Crouau, Alain Dal Molin, Simon Charbonneau, Michel Rodes, Joël Tanguy,



*Jacques Chaban-Delmas...*

etc... et il fallait aussi tout le talent de médiateur de Claude Quancard pour apaiser l'ambiance ! Mais on avançait !

Le premier coup d'éclat médiatique de la SEPANSO date de cette époque : août 1972, billes en main, Michel Rodes et Max Crouau orchestrent une démarche sur la plage d'Arcachon en distribuant des tracts aux touristes, leur signalant l'état bactériologique de leurs eaux de baignade ! Nous avions au préalable obtenu les chiffres officiels grâce au professeur et ami Maurice Serisé, directeur du laboratoire d'hygiène de la Faculté de Médecine et qui présidait alors l'Association de défense des espaces verts de l'agglomération bordelaise. De notre côté, nous avions, sous contrôle

d'huissier, fait des prélèvements d'eau sur un cycle de marée en plusieurs points et le laboratoire de bactériologie du professeur Dulong du Rosnay avait analysé : résultats accablants... Finalement les touristes réagirent en quittant Arcachon. Le maire de l'époque porte plainte pour diffamation et publication de fausses nouvelles à l'encontre de la SEPANSO. Toute la largeur du journal Sud-Ouest (huit colonnes) et demande un million de francs de dommages et intérêts. Le Professeur Francis André revient précipitamment de congé pour accueillir la presse dans son labo... Tout cela a été déjà publié par nos soins maintes fois, mais je ne peux m'empêcher d'en



*... lors du congrès de la FFSPN en mai 1979*

reparler ici. Finalement, un non-lieu immédiat aura été prononcé par le juge d'instruction et... "l'assainissement" du Bassin d'Arcachon aura été précipité.

C'est à cette époque également que la SEPANSO va décupler sa capacité d'expertise en accueillant Pierre et Josette Delacroix. De compétence essentiellement naturaliste, la SEPANSO, grâce à eux, fit face sans rougir aux tenants du nucléaire. La menace de l'implantation de la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis se précisant, les Delacroix allaient, soutenus par beaucoup d'entre nous, de réunion en réunion afin d'essayer de convaincre, de mobiliser. Josette qui vient, hélas, de nous quitter, eut même l'idée de nous



*Josette et Pierre Delacroix...*

proposer d'inviter Tamplin, le biologiste américain spécialiste de l'impact du nucléaire. Ce que nous fîmes.

L'enquête publique nous permit de recueillir 30.000 lettres d'opposition. Le Président André décida de les apporter personnellement au Préfet de la Gironde. Les amis qui étaient avec lui se souviennent encore, lorsque les portes de la préfecture se fermèrent à l'arrivée du cortège : "C'est la maison de la République, dit de manière fort digne et déterminée Francis André, vous ne pouvez pas m'empêcher de pénétrer". Finalement les portes s'ouvrirent.

Après la mise en service de la centrale, il a fallu toute l'énergie de la SEPANSO pour intervenir auprès des conseillers généraux successifs Valade, puis Madrelle, pour enfin obtenir la création d'une Commission Locale d'Information sur les activités Nucléaires (CLIN) dont nous faisons partie.

A cette époque aussi, une des plus dynamiques et compétentes militantes nous rejoint ; c'est Marie-Thérèse Cérézuelle, alors professeur de biologie au lycée Montesquieu. Elle apportera son savoir dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et de l'extraction des granulats notamment qui sera finalement interdite en rivière grâce aussi à nos actions en justice.

C'est l'époque également des grandes joutes annuelles avec les chasseurs de tourterelles au mois de mai en Gironde, et de bien d'autres



*Marie-Thérèse Cérézuelle, des piliers de l'association*

combats en faveur tant de la montagne que du littoral (lire par ailleurs).

En 1975, reprenant enfin la proposition d'Alain Dal Molin, la SEPANSO devient une fédération régionale de sections et/ou d'associations affiliées. La section Bigorre, ne faisant pas partie de la région administrative, va persister quelque temps puis se dissoudra en remettant ses petites économies à la Fédération.

Des dirigeants nouveaux vont nous rejoindre. Je pense à Georges Cingal dans les Landes, à Jean-Pierre Lacave et Mme Dupouy dans le Lot-et-Garonne, au Docteur Pialoux dans le Pays Basque, à Alain Arrau, Marc Salles et Raymond Ratio dans le Béarn, à Franck Desdemaines en Dordogne, à Guy Maigre, Serge Bardet, M.A. Thomas en Gironde, puis Régis Ribéreau-Gayon.

1975, c'est aussi le grand combat de la SEPANSO au sein du Comité pour l'Environnement de la Côte Aquitaine que le Président Biasini a mis en place (lire par ailleurs).



*P. Davant (à g.) et F. André (à d.)*

Je tiens ici à redire une anecdote d'alors. Lorsque décision fut prise par la MIACA d'ériger l'immeuble "L'Océanide" au sommet de la dune vive au sud de Lacanau-Océan, toutes les promesses du Président Biasini s'effondrèrent. Nous avions alors maintes fois sonné la charge pour finalement nous entendre dire par M. Biasini : "Il faut que j'en passe par là quoi qu'il en coûte de mon image de marque". C'était, il l'avoua plus tard, à cause de la pression conjointe de la Fédération Française du Bâtiment et du Préfet Doustin, futur directeur de cabinet du Premier Ministre Raymond Barre.



*Photo F. Petit*

*Grogne à la Pointe de Grave (de g. à d. : Denis Cheyrou, Philippe Birac, Guy Maigre)*

Un tournant fondamental pour notre fédération fut l'arrivée des premiers objecteurs de conscience. Après quelques difficultés avec les premiers au début, nous avons reçu Jean Nass qui sera le premier directeur de la SEPANSO pendant plus de dix ans. Très vite nous recrutons une secrétaire comptable, Josiane Mouneydier. Elle vient de prendre sa retraite mais reste toujours militante à nos côtés. C'est aussi la mémoire de la SEPANSO. Avec les gardes animateurs des réserves naturelles que nous avons contribué à créer et que nous gérons pour le compte de l'Etat, le personnel salarié s'agrandit : Jean-Jacques Boubert, Olivier Fournier puis François Sargos, Yvan Letellier sont alors les piliers de la SEPANSO gestionnaire (lire par ailleurs).

Avec le changement politique de 1981, nous décidons de préparer un



dossier de reconnaissance d'utilité publique, finalement accordé en 1983 par le Premier Ministre Pierre Mauroy. Jossette Delacroix s'était alors beaucoup impliquée, comme elle s'est impliquée pendant plus de dix ans dans la revue Sud-Ouest Nature créée en 1972.

Un autre souvenir difficile et d'actualité encore mais qui date de cette époque, l'invasion de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin par les ostréiculteurs arcachonnais. Le Ministère de la Mer a alors pris le pas sur celui de l'Environnement... Quant au préfet de région de l'époque, je me souviens de ses propos : "Vous ne vouliez tout de même pas que je les expulse avec des canonniers !". Finalement un nouveau décret de 1986 a admis une superficie ostréicole... Et aujourd'hui les ostréiculteurs veulent - et obtiennent - toujours plus ! La SEPANSO a du mal à admettre cela mais n'oublie pas que les meilleurs garants de la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon doivent être les ostréiculteurs et leur combat rejoint le nôtre. S'ils disparaissent, quel avenir pour la qualité écologique du plan d'eau ?

Les grandes interventions juridiques de la SEPANSO datent de cette époque : le projet d'urbanisation de Fabrèges... gagné jusqu'en Conseil d'Etat et torpillé par un cavalier législatif à la Loi Montagne déposé par Charasse à l'occasion d'une loi de finance rectificative ; l'affaire du Somport, tunnel et route... perdue à cause du saucissonnage du projet ; le projet de station de ski au Somport lui rejeté ; et surtout les dossiers relatifs à l'application de la Loi Littoral



Jean Nass et Pierre Davant

dans les Landes. Sylvie Godard, avocate spécialiste en droit de l'environnement, épaulée par une nouvelle recrue bénévole landaise, Jean-Pierre Dufau, donne alors toute sa mesure.

La SEPANSO a mené à cette époque bien d'autres combats juridiques dont celui de la chasse à la tourterelle.

De nouveaux militants nous rejoignent au fur et à mesure. Je pense au regretté Robert Dumont qui, dès son arrivée, nous livre un triste scoop : le wharf de la Salie n'a fait l'objet d'aucune procédure d'autorisation. Finalement, après avoir alerté les autorités, la SEPANSO obtiendra... la régularisation administrative de ce rejet.

Les associations amies, Aquitaine Alternatives (Dominique Prost, Dominique Nicolas), la LPO Aquitaine, le CREAQ entrent comme affiliées au sein de la SEPANSO.

Le départ du premier directeur de la SEPANSO, Jean Nass, a été particulièrement ressenti. Nous n'oublierons pas qu'il s'est impliqué dans de nombreux dossiers. Il a été la cheville ouvrière du CRIE (Centre Régional d'Information de l'Environnement). Il en fut le premier Président et a suivi les travaux de la mairie dans le local qui est devenu maintenant la Maison de la Nature et de l'Environnement. C'est alors qu'il repéra l'appartement à vendre, à côté, au n° 1 de la rue de Tauzia. Il deviendra propriété de la SEPANSO grâce aux économies drastiques accumulées par les trésoriers successifs et en particulier Hugette Laveissière.

Après un choix difficile, la SEPANSO recruta alors Philippe Barbedienne, militant associatif à l'ANCER, puis Président de cette association de chasseurs écologiquement responsables. Son combat à nos côtés contre la chasse à la tourterelle nous le fit alors apprécier. A nos côtés il n'a cessé de développer notre action en particulier dans les domaines des infrastructures et forestiers tout en coordonnant le travail des 16 salariés.

## TÉMOIGNAGE

### Les anniversaires



Photo P. Petit

Pour les 20 ans de la SEPANSO au château La Louvière de Léognan, 4 des membres fondateurs au micro.

Les "20 ans" furent l'occasion pour la SEPANSO d'organiser le Congrès annuel de France Nature Environnement. Le château La Louvière, célèbre cru de Pessac-Léognan, fut mis gracieusement à la disposition de la SEPANSO pour le repas de gala. André Lurton, son propriétaire, compagnon de route de l'association, nous offrit une dégustation exceptionnelle.



Les 30 ans à la Réserve Naturelle des marais de Bruges

Bruges est pour notre association l'exemple de partenariat sans nuages. Ses maires successifs, Raymond Manaud, puis Bernard Seurot, ont toujours accueilli avec beaucoup de sympathie la SEPANSO et ses adhérents.

Pierre DAVANT

En Dordogne, c'est le magistrat Gérard Charollois, personnalité d'envergure nationale dans ses engagements anti-chasse (ce qui ne va pas sans discussions au sein de l'association), qui préside l'association. Michel André et son épouse, ainsi que récemment Simon Charbonneau, donnent du poids à l'association.

Dans le Béarn, Jacques Mauhourat nous rejoint, tandis que dans le Pays Basque le regretté Christian Garlot puis Hubbert Dekkers et Claudine Pédurthe animent la section.

La SEPANSO Landes s'étoffe en recevant en particulier R. Clavé, J. Janin et N.C. Soudan.

Les sections s'emparent comme elles le peuvent du problème des déchets. En Gironde, un collectif associatif animé par Serge Bardet et Alain Blanc pour la SEPANSO devient très actif. Le Conseil général de la Gironde n'oublie pas la SEPANSO dans ses instances de concertation... relatives au plan départemental d'élimination des déchets (lire par ailleurs).

Avec la création des emplois jeunes et des emplois aidés, la SEPANSO va bénéficier d'un renfort certain. Trois de ces emplois seront pérennisés sur les Réserves Naturelles. L'animation s'est également structurée avec Stéphane Builles et Laurène Claudel sur les Réserves Naturelles de Bruges et Cousseau (lire par ailleurs). Le recrutement de Karine Eysner va notamment dynamiser Sud-Ouest Nature, revue de plus

en plus performante, et Thierry Buisson, l'homme orchestre du siècle.

La venue des derniers militants, essentiellement en Gironde, va apporter une nouvelle dynamique dans les nouveaux combats : biodiversité avec Collette Gouanelle ; eau, littoral et Bassin d'Arcachon avec Claude Bonnet (précédent Président de la SEPANSO Gironde) ; infrastructures, énergies renouvelables et changement climatique avec le tout nouveau Président de la SEPANSO Gironde, Daniel Delestre.



*Philippe Barbedienne, l'homme qui parle aux oiseaux...*

Enfin, grâce à l'association "Aquitaine Alternatives", Christine Jean, récemment établie à Bordeaux, vient de nous rejoindre. Rappelons ici le combat qu'elle a mené à la tête de Loire Vivante, puis de l'Observatoire des marées noires. Elle vient d'être élue trésorière de la SEPANSO.

Depuis quelques années, la décision de réaliser l'autoroute A65 a mobilisé largement la SEPANSO, de même que

le projet de LGV SEA implanté dans la vastitude landaise en la cloisonnant à jamais. Philippe Barbedienne et Daniel Delestre ont coordonné toute notre action, mais hélas dans l'incompréhension tant de l'Etat que des grands élus décideurs. La satisfaction vient du soutien des populations locales et de leurs petits élus. Notre association est reconnue, appréciée, sollicitée. Non, le combat n'est pas vain.

Parmi les dernières actions, retenir la contribution coordonnée et rédigée par Pierre Delacroix sur l'énergie photovoltaïque qui menace de plus en plus la forêt, les diverses interventions de Philippe Barbedienne, suite à la tempête Klaus, en faveur d'une autre gestion du massif landais.

Je ne voudrais pas terminer sans revenir sur deux responsables de notre association qui ont et continuent d'apporter tant. Georges Cingal, Président de la SEPANSO Landes, est le nouveau secrétaire général de la Fédération SEPANSO. Il m'a succédé lorsque j'ai été élu à la présidence de l'association. Tous les administrateurs vous le diront : ses ordres du jour et comptes-rendus de nos réunions n'ont jamais été aussi précis, aussi fouillés. Je tiens en votre nom à lui rendre un vibrant hommage. Il m'a aussi succédé - mais voici vingt ans - au Conseil d'Administration de France Nature Environnement et il y occupe notamment les fonctions de représentant de FNE à notre fédération européenne, le Bureau Européen de l'Environnement. Il en est le vice-président.

**Quelques-uns des Présidents actuels des SEPANSO départementales.**



*Jean-Pierre Lacave (47)*



*Gérard Charollois (24)*



*Jacques Mauhourat (Béarn)*



## Les Ministres... et le Ministère

De 1971 à 2009

Enfin Pierre Delacroix, qui au moment où la SEPANSO fête dans la joie ses 40 ans, vient de perdre son épouse Josette ! Sans lui, sans eux, la SEPANSO ne serait pas ce qu'elle est devenue. Leur militantisme, leur compétence, leur grande rigueur ont donné un poids considérable à nos expertises, à nos actions : Josette à Sud-Ouest Nature pendant dix ans, et Pierre qui a pris le relais ; le combat anti-nucléaire, pour l'énergie, la participation de Pierre à FNE dont il a assuré la présidence pendant cinq années, l'animation nationale du réseau énergie - et j'en passe - sont des actes militants de première importance dont la SEPANSO peut être fière.

Ces lignes jetées en vrac résumant, souvent trop, notre action. Je n'ai pas parlé des nombreuses commissions, conseils et comités de concertation auxquels vous et moi participons. C'est notre lot quasi quotidien... depuis 40 ans et sans reniement, j'insiste sur ces mots ! Cette participation, tant décevante dans la majorité des cas, a tout de même le mérite de faire entendre une autre voix, qui, me semble-t-il, est de plus en plus à l'ordre du jour. Tenons bon et sachons répéter que nous ne sommes pas dupes de la récupération politique. Eco...logie, développement durable, biodiversité, report modal, ferroutage, merroutage, gaz à effet de serre... A nous de rabâcher à nos politiques que ces mots ne doivent pas être des slogans à la mode mais des nécessités avec lesquelles il faudra de plus en plus compter ! ■

Nombreux sont les Ministres de l'Environnement qui ont rencontré les responsables de la SEPANSO ! Car les problèmes n'ont pas manqué ! De la survie de l'ours à la défense des Réserves (Arguin, Cousseau), de l'aménagement du littoral aux conflits sur la chasse, nos Ministres ont dû s'investir ! A vrai dire, ce ne sont pas tellement les personnes qui ont posé problème, que le "système politique", qui a conduit le Ministère fondé par Poujade à celui de Borloo. La personnalité des Ministres a certes compté. De la reconnaissance que nous devons à H. Bouchardeau (loi de 83 sur les enquêtes publiques), aux habiles interventions de Michel Barnier sur Arguin, à celles de C. Lepage sur le principe de précaution ou les OGM, nous avons la plupart du temps trouvé des oreilles attentives. Mais la mécanique administrative a rarement suivi. Tout est au fond résumé par C Lepage : "On ne peut rien faire, Madame la Ministre". On a pu croire, avec la redéfinition du Ministère en 2007, que l'écologie allait être vraiment prise en compte. Hélas, on a vu disparaître les directions fondamentales (Nature, Paysages), tandis que d'autres - Santé, Equipement - étaient soit tenues en marge (santé), soit dominantes (équipement). Le méga-Ministère de Borloo est coiffé par le Corps des Ponts - on n'a jamais construit autant d'autoroutes ! - tandis que tout le volet "santé-environnement", dont on commence à mesurer les impacts, est externalisé. Malgré sa taille impressionnante, le MEEDDEM n'est qu'un ministère croupion, privé de tout ce qui lui serait essentiel.

Pierre DELACROIX



Hugette Bouchardeau



Michel Barnier sur le Banc d'Arguin en présence de la députée M.H. Des-Esgaulx



Corinne Lepage et Pierre Delacroix



Dominique Voynet



Daniel Delestre (33) à droite



Jean Celhay (Pays Basque)



Pierre DAVANT,  
Président de la  
Fédération SEPANSO

## Les Réserves Naturelles d'Aquitaine

Depuis le Banc d'Arguin en 1972, ce sont onze sites remarquables qui ont été classés en Réserve Naturelle en Aquitaine.

Notre association a eu une action prépondérante dans la création des Réserves Naturelles d'Aquitaine. Forte de sa première expérience, le Banc d'Arguin, elle a été ensuite une force de proposition, d'élaboration des dossiers et de leur suivi grâce à sa présence au Conseil National de Protection de la Nature dès 1977.



Photo J. Barrière

Le Banc d'Arguin n'est pas seulement cette image de carte postale, c'est un milieu fragile

Je ne peux pas m'empêcher de relater ici la présentation du projet du Banc d'Arguin à la Commission supérieure des sites et des paysages (c'était à l'époque l'article 8 bis de la loi 1930 sur les sites) coprésidée par le premier Ministre de l'environnement Robert Poujade et le

Ministre de la culture Jacques Duhamel.

Impressionnant pour moi avec les premiers rushes de mon film sur les sternes... finalement très apprécié. Quant à l'examen du règlement, à une remarque du Député du Gers M. de Montesquiou relative à l'interdiction du débarquement des chiens sur l'îlot ("atteinte à la liberté"...), je fus particulièrement impres-



Photo P. Petit

L'installation des ostréiculteurs...

sionné par la réaction sans appel du Ministre Poujade : "Monsieur le Député, si vous voulez promener votre chien... allez ailleurs que dans une Réserve". Les temps ont bien changé ! Finalement, la Réserve fut créée en 1972 et la colonie de sternes, bien gardée, est toujours prospère. Après M. Fraiche, c'est Pierre Campredon qui a pris le relais ; Jean-Jacques Boubert a été ensuite le garde animateur technicien qu'il est toujours.

Enfin, le conservateur Christophe Le Noc et Dimitri Delorme complètent l'équipe professionnelle.

A cette époque, le Premier Ministre J. Chaban Delmas avait proposé 100 Réserves pour l'environnement... et la SEPANSO, sollicitée par un groupe local animé par A. Desmond et les frères Terrasse, présenta un dossier de demande de mise en Réserve Naturelle des falaises d'Aste et Béon, à l'entrée de la vallée d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques), siège de la reproduction d'une colonie relicue de Vautours fauves. A l'époque, cet-

### S.O.S. sternes

D'affligeantes scènes de vandalisme se sont déroulées au banc d'Arguin (Gironde)

POUR la première fois de mémoire de Girondin — et sans doute de Français vivant — la chasse aux oiseaux de mer n'a pas été autorisée en 1966. L'affluencement croissant par de nombreux chasseurs de gibier, bruyamment approuvé par des groupements qui se vantent d'être des protecteurs, cette dévotion aura eu, du moins, une conséquence inattendue de fait.



Les pêcheurs d'abord, les touristes ensuite, les spécialistes enfin ont découvert qu'une puissance colossale de stérilité — au lieu d'être de plus — s'était installée, pour y méditer, sur le vaste banc sablonneux d'Arguin, entre Le Cap-Ferrat et Le Pyllé.



Photo P. Petit

Touristes, attention !

▲ Journal Sud-Ouest du 23 juin 1966



te espèce, très menacée dans les Pyrénées, était absolument à protéger. Des aires de nourrissage initiées par les frères Terrasse, puis relayées par le Parc national des Pyrénées, furent installées et le directeur du parc, M. Chimits, par ailleurs membre du Conseil d'administration de la SEPANSO (Pays Basque), reprit à son compte ce projet qui finalement a vu le jour très peu de temps après (1974). C'est maintenant une réussite avec une Maison de la Réserve et vidéo-projection d'un nid de cette colonie désormais prospère.



Photo D. Peyrusqué

Réserve Naturelle de la vallée d'Ossau

A peu près au même moment, l'étude qui avait été confiée par la MIACA à la SEPANSO et l'Université de Bordeaux 1 proposait notamment la création de plusieurs projets de Réserves Naturelles sur le littoral. Finalement, quatre projets ont vu le jour :

- l'Etang Noir (Seignosse) dans les Landes,
- l'Etang de Cousseau (commune de Lacanau),
- le Courant d'Huchet (étang de Léon) dans les Landes,
- les Prés salés d'Arès-Lège (Bassin d'Arcachon).

L'Etang Noir aurait eu, entre autres, comme particularité scientifique, selon Pierre Darré, collaborateur autodidacte de Jean Rostand, le fait de posséder la grenouille à l'anomalie P (double pouce) que le maître venait de trouver au lac de Grandlieu. Cette information, contenue dans le dossier de demande de création de

## TÉMOIGNAGE

### Le GREMMS

Né en 1989 de la volonté de plusieurs passionnés de la mer et des dauphins (Marc Ferrey et Jean-Jacques Boubert, garde-animateur de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin, notamment...), le Groupe de Recherche et d'Etude sur les Mammifères Marins de la SEPANSO a suivi pendant plus de quinze ans le petit groupe de six grands dauphins (*Tursiops truncatus*) qui avaient élu domicile dans le Bassin d'Arcachon.

Ce groupe, qui était composé uniquement de femelles (sauf peut-être pour l'un d'entre eux dont le sexe n'a jamais pu être déterminé) n'existe plus aujourd'hui. L'identification d'Oméga, Vire, Egoïne, Grande Faucille, Petite Faucille et Françoise se faisait aisément grâce à leur aileron dorsal.

On se souviendra particulièrement de "Françoise", qui était très familière avec les hommes et les bateaux. Elle et Petite Faucille sont mortes prises au piège dans des filets, victimes de leur trop grande confiance. Vire est portée disparue et les trois autres sont tous morts, très vraisemblablement de vieillesse.

Nous étions à l'époque correspondants du Centre Régional de Recherche sur les Mammifères Marins de La Rochelle pour le suivi des échouages de mammifères marins sur la côte girondine et chaque animal retrouvé mort y était envoyé pour autopsie.

Afin de sensibiliser les habitants du Bassin d'Arcachon et les plaisanciers à la présence de ces animaux exceptionnels, la SEPANSO avait édité un numéro spécial de Sud-Ouest Nature sur les dauphins du Bassin d'Arcachon.

Jean BARRIERE



Les cabanes en bois du début...



... plusieurs fois abandonnées au sable et à la mer...



... ont été remplacées par ces igloos, démontables et déplaçables



Photo J. Barrière

"Françoise", l'un des grands dauphins qui vivaient dans le Bassin d'Arcachon





Photo RN Etang noir

Réserve Naturelle de l'Etang Noir

la Réserve, n'a jamais été vérifiée sur place. Lors de la présentation du projet au CNPN, les débats furent difficiles à cause du maintien de la chasse et d'un élevage de canards gras en relation avec le plan d'eau... Mais finalement la Réserve fut créée en 1974. Elle bénéficie depuis quelques années d'une animation pédagogique réussie.

L'Etang de Cousseau était alors la base privée de ski nautique du championnat d'Europe français Jamin. La SE-

devenu un véritable "paillason" de marisques du fait de l'approfondissement par la MIACA du canal reliant les étangs... pour permettre la navigation. Aidée par les médias et en particulier le jeune journaliste de Sud-Ouest Joël Aubert, une campagne de presse aidera bien le dossier. Finalement créée en 1976, le Ministère en confia la gestion à la SEPANSO. Après Claude Feigné, Yvan Letellier, Olivier Fournier, c'est François Sargos, conservateur, aidé de Pascal Grisser grâce à un partenariat avec le Conseil général de la Gironde sur l'Espace Naturel Sensible du secteur, Aurélien Plichon grâce à un emploi-jeune et finalement

Laurène Claudel l'animatrice, qui gèrent avec talent le milieu.

Trente ans après, cette Réserve est un exemple de réhabilitation de ce milieu et bénéficie maintenant des aides é g a l e -



Photo P. Petit

La maison de l'étang de Cousseau...



... avant l'incendie criminel qui la détruisit complètement en 1988.

ment du Conservatoire du Littoral, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Dès cette époque, ma nomination au titre de la SEPANSO au Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et mon élection à son Comité permanent, organismes compétents par la loi de 1976 sur la protection de la nature, va faciliter les projets aquitains de Réserves Naturelles.

Le Courant d'Huchet et une partie de l'étang de Léon ont suscité bien des débats car le projet d'interdire la chasse, surtout de nuit, n'a pas été accepté. C'est évidemment regrettable eu égard aux potentialités de la Réserve. Sa création date de 1981.

Les Prés salés d'Arès-Lège, au fond Nord-Est du Bassin d'Arcachon, étaient l'objet de recherches botanistes de mon collègue universitaire Jean Parriaud. Une flore halophile originale avec



La quiétude de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau

PANSO dénonçait cette pratique dans un endroit fragile de faible profondeur. Les moteurs puissants mettaient en suspension les particules fines et la matière organique. Le milieu turbide ne permettait plus la photosynthèse. Les alentours du lac étaient pratiquement comme maintenant du côté forêt dunaire et le marais de Talaris était



Jusqu'en 1974-75, c'était encore un lieu prisé par tous les amateurs de ski nautique.





Photo P. Petit

Réserve Naturelle du Courant d'Huchet

des espèces remarquables en limite nord de répartition. La MIACA confia le dossier d'étude à la SEPANSO et c'est Jean Nass, futur directeur qui la réalisa. La création de la Réserve (en 1983), à l'intérêt fondamentalement botanique, fut mouvementée car les responsables cynégétiques de la Gironde ne voulaient pas croire que la chasse pourrait se poursuivre sur le DPM. Ils avaient "peur". Finalement le Ministère décida de donner la gestion à une association ad hoc : quatre représentants des chasseurs et quatre de la SEPANSO. Les réunions au début difficiles se sont mieux passées par la suite. La qualité du premier garde animateur, François Sargos, a



Photo J. Allou - ONCFS - Juin 2009

Réserve Naturelle des Prés salés d'Arès-Lège

## CNPN

### LA SEPANSO AU CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

La loi sur la protection de la nature de 1976 a élargi la composition du CNPN notamment aux associations régionales de protection de la nature. C'est ainsi que, représentant la SEPANSO, j'ai fait partie de ce conseil dès 1977 et été élu à son Comité Permanent. Depuis plus de 30 ans, hormis une éclipse de quatre ans, due à des difficultés d'humeur avec le Directeur de la Protection de la Nature de l'époque François Letourneux, je siége à ce titre dans cette assemblée qui donne avis au Ministre sur tous les sujets relatifs à la protection de la nature : création de Parcs nationaux, naturels régionaux, Réserves Naturelles, espèces animales et végétales, etc.

Les comités permanents furent présidés successivement par Jean Dorst, alors directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle, puis Jacques Lecomte, alors directeur de recherche à l'INRA, Christophe Lefebvre, responsable au Conservatoire du Littoral, et enfin Jean-Claude Lefevre, professeur émérite d'écologie au Muséum et ancien Président de FNE. Ce fut pour moi l'occasion de participer à des débats passionnants auxquels je prenais part avec tout mon enthousiasme, ma sincérité, parfois aussi ma maladresse...

Je fus rapporteur de nombreux projets de Réserves Naturelles. Je me suis évidemment beaucoup impliqué dans les projets aquitains... J'ai été également rapporteur de chartes de Parcs naturels régionaux et surtout de trois projets de Parcs nationaux :

L'Ariège tout d'abord. Un projet mal ficelé que j'ai retravaillé avec l'aide précieuse d'André Etchelecoq, actuellement professeur à l'Université de Pau ; j'ai alors, en plénière du CNPN, présenté un "contre-projet" bien sûr plus cohérent, plus protecteur, qui a été adopté à la majorité du Conseil. Voyant cela, le Directeur de la Protection de la Nature de l'époque, Jean Servat, ariégeois lui-même (de Massat), a retiré le projet... Trente ans après, il n'a pas encore vu le jour.

Puis la Guadeloupe en 1981. Mes connaissances des Caraïbes (j'avais travaillé deux ans à l'Institut océanographique du Venezuela) m'ont permis de présenter un rapport étayé avec des suggestions d'ajouts de Réserves Naturelles. Le CNPN a donné le feu vert à ce projet ainsi qu'aux Réserves Naturelles, dont le Grand Cul de Sac Marin et Petite Terre. Le Parc et les Réserves ont été créés depuis.

Enfin le projet de Parc national - je dis bien national - de la mer d'Iroise. Adopté lui aussi par le CNPN, les mesures proposées de conservation ont cependant été jugées localement trop fortes. C'est ainsi que l'Etat créait par la loi un nouveau type de parc, le Parc naturel marin, à la réglementation beaucoup moins contraignante et le pouvoir aux élus locaux bien que les crédits viennent exclusivement de l'Etat. Le Parc naturel marin de l'Iroise était alors créé. Mais ce n'est pas un Parc national...

Un des récents combats menés au sein du Comité Permanent du CNPN a été celui lié aux demandes de dérogations liées à la destruction d'espaces et de milieux à espèces protégées -

Vison d'Europe et Ecrevisse à pattes blanches notamment - occasionnée par la future autoroute Langon-Pau. Mon suppléant, Philippe Barbedienne, a mené le combat et, malgré les premiers avis défavorables du Comité Permanent ainsi que des commissions faune et flore du CNPN, le dossier repassa deux fois encore au sein du Comité Permanent... pour être finalement adopté après une convocation préalable de chacun des membres - sauf la SEPANSO - aux cabinets des Secrétaire d'Etat et Ministre ! Le goudron prenait comme toujours l'ascendant sur ce dont nos décideurs se gargarisent maintenant : la biodiversité. Goût très amer.

Le CNPN vient d'être renouvelé et, d'un commun accord, au titre de la SEPANSO, je serai le suppléant de Philippe Barbedienne.

Pierre DAVANT



Réserve Naturelle de la Frayère d'Alose. Ici, un "bull", sorte de parade nuptiale de la Grande Alose, qui se déroule à la surface de l'eau.



Photo RN Saucats

Réserve Naturelle géologique de Saucats - La Brède

permis que cette Réserve parte sur des bonnes bases. Mais à son départ, nous n'avons jamais retrouvé le dynamisme des premiers temps et la Réserve était gérée "par le plus petit dénominateur commun". Finalement c'est maintenant l'ONCFS qui est gestionnaire de cette Réserve qui repart du bon pied.

La Frayère d'Alose en Garonne, à Agen, a comme initiateurs, outre les scientifiques concernés et le CEMAGREF, des membres de la SEPANSO Lot-et-Garonne (SEPANLOG). Elle fut créée en 1976. Malgré cette protection, la population d'Alose diminue de manière préoccupante et la pêche de cette espèce en période de reproduction est interdite depuis l'an dernier. Mais n'est-ce pas trop tard ? Les destructions de frayère (extractions de granulats) et les seuils infranchissables – barrages et autres – ajoutés à une pol-

lution chronique ont fait le reste !

A cette époque, l'Association bordelaise des Professeurs de Biologie et Géologie (APBG) était très préoccupée par le devenir d'un site fossilifère de première importance : des faluns, stratotype géologique de référence. Les fossiles étaient pillés par de plus en plus de monde. Un contact avec la SEPANSO a permis la réalisation d'un projet de demande de Réserve Naturelle de ce site géologique à Saucats-La Brède. Ce fut une des premières Réserves de ce type en France. Le CNPN donna son accord et la Réserve fut créée en 1982, avec l'appui des universitaires géologues spécialistes de l'Université de Bordeaux. Bien intégrée dans le tissu local, le soutien de la municipalité de La Brède et des pouvoirs publics en fait maintenant un lieu, outre sa protection, de grand intérêt pédagogique.

Toujours à la même époque, l'un des nôtres, Guy Maigre, alors conseiller municipal de la commune de Bruges, près de Bordeaux, réussissait à convaincre le maire et son conseil municipal afin qu'ils s'opposent à un projet d'achat par la SAFER de plus de 100 hectares de prairie humide à des fins de

maïsculture intensive et qu'ils optent à la place pour un projet de Réserve Naturelle. La SEPANSO fut chargée de préparer le dossier administratif de demande. Finalement, plus de 265 hectares de prairies humides bocagères, soit le cinquième de la superficie de la commune, furent mis

en Réserve six ans après, en 1983. La SEPANSO, gestionnaire de la Réserve depuis sa création, possède maintenant avec le conservateur Denis Cheyrou, un garde technicien Sébastien Labatut, un agent technique Franck Buhler, et un garde animateur Stéphane Builles. Située aux portes de Bordeaux, cette zone humide qui ne possédait, à l'époque, que des potentialités (à cause de la chasse) recèle de nombreux oiseaux nicheurs (22 couples de cigognes...), hivernants et le suivi scienti-



Alain Fleury bague les cigogneaux à Bruges...



Photo P. Petit

La Réserve Naturelle des marais de Bruges, une zone humide particulièrement riche



Photo P. Petit

Inauguration de l'exposition permanente de la Réserve de Bruges, en présence du maire de Bruges, Bernard Seurot



fique fin a démontré notamment la présence du Vison d'Europe. La municipalité de Bruges qui soutient toujours le projet peut s'enorgueillir d'une telle réussite. Le Conseil général de la Gironde a permis le sentier de découverte aidé par le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. La maison de la Réserve – la plus vieille maison de Bruges – est louée par la SEPANSO au Syndicat des marais. A noter qu'un jeune éleveur, propriétaire d'une partie des terrains de la Réserve, pratique l'élevage biologique des bovins, avec abattage et conditionnement.

Et dire aussi que cette Réserve n'aurait jamais vu le jour si le Ministère de l'environnement n'avait à l'époque (7 mai 1981) subventionné d'un million de francs la municipalité de Bruges pour un achat de terrains se montant à 2,5 millions de francs. C'est lors d'un petit déjeuner avec le Ministre de l'époque qui recevait le CNPN et les responsables associatifs français que la SEPANSO a pu convaincre ses collègues de soutenir en priorité ce remarquable projet.

Grâce à l'opiniâtreté d'Alain Dal Molin, jeune instituteur du Lot-et-Garonne et fondateur de la SEPANSO puis de la SEPANSO Lot-et-Garonne, et mon appui auprès du CNPN, la Réserve Naturelle de la Mazière a vu le jour en 1985. Ancien bras mort de la Garonne, cette relique humide est maintenant grâce à la ges-

## Centre de sauvegarde de la faune

30 ans déjà

Créé en 1979, le CHOB d'alors (Centre d'Hébergement des Oiseaux Blessés) allait rapidement prendre de... l'envergure pour devenir le Centre de sauvegarde de la faune sauvage du Sud-Ouest. Un établissement de soins et de réhabilitation de la faune sauvage alors unique dans notre région et véritable référence en la matière.

Inauguré par Huguette Bouchardeau, Ministre de l'environnement, il devait accueillir, au fil des ans, plusieurs Ministres de Laurent Fabius (en compagnie de Christian Laurrissergues, questeur à l'Assemblée Nationale), Jean François-Poncet ou Corinne Lepage avant de connaître des difficultés de gestion l'ayant conduit à sa disparition en 2006. La SEPANSO Lot-et-Garonne, désignée comme association destinataire des avoirs, décidait alors de tenter de le sauver en restaurant des installations qui avaient beaucoup souffert ou des réseaux devenus inexistantes.

Grâce au travail d'une poignée de bénévoles comme à celui d'employés de la SEPANSO Lot-et-Garonne affectés à la gestion matérielle de la structure, cet objectif se trouve aujourd'hui en passe d'être réalisé. Trois bureaux locaux ont été créés (Agen, Meilhan et Miramont), des correspondants existent, un réseau se structure peu à peu tandis que les unités d'accueil, de réadaptation au vol ou à la vie sauvage retrouvent, peu à peu, leur fonctionnalité. Il reste à mettre l'infirmerie aux normes sanitaires en repensant les box d'accueil et, surtout, à pérenniser les postes ce qui ne sera pas le plus facile dans le contexte économique actuel.

Vous pouvez aider le centre à fonctionner : **PARRAINEZ UN OISEAU**

Le budget du centre est bâti sur trois piliers : l'aide des collectivités territoriales, le mécénat d'entreprise et la prise en charge d'un maximum de journées d'hospitalisation par le public. Vous pouvez donc contribuer au fonctionnement du centre en envoyant une somme correspondant à la prise en charge d'un nombre de pensionnaires multiplié par le nombre de jours à raison d'un euro par jour. Exemple : je parraine un Faucon crécerelle durant 30 jours, j'envoie un chèque de 30 euros, somme sur laquelle je récupère 50 % en crédit d'impôt.

## LES TALENTS D'EXPERTISE DE LA SEPANSO

A l'époque de la création de la SEPANSO, il n'y avait pas - ou peu - de bureaux d'études écologiques capables de faire des inventaires de faune ou flore et d'étudier les cycles vitaux d'espèces, de réaliser des dossiers de demande de création d'espaces protégés, des études d'impact...

La SEPANSO, grâce à des naturalistes, des géographes et des ingénieurs de talent, s'est acquittée de ces tâches : Max Crouau, Jean-Yves Boutet, Pierre Petit, Alain Fleury, Alain Dal Molin, Katia Girard, François Neuville, Robert Aufan, Régis Ribereau Gayon, Jean Nass, Hugues Besançon et plus récemment les conservateurs des Réserves Naturelles, Jean-Jacques Boubert, François Sargos, Yvan Letellier, ainsi que Stéphane Builles et beaucoup d'autres, doivent être ici vivement félicités.

Maintenant les bureaux d'études en environnement sont nombreux mais notre association et ses spécialistes sont toujours sollicités par des bureaux d'études pour des inventaires précis, ce qui nous agace un tant soit peu...

Quelques mots également de la capacité en expertise de notre association grâce à son équipe dirigeante pluridisciplinaire, pour déposer de nombreux mémoires liés aux enquêtes publiques, dénonciation - selon nous - d'études d'impact, mémoires nécessaires à la justice administrative, etc...

De même nos interventions relatives aux grands projets d'aménagement sont toujours les fruits de cette réflexion à plusieurs, coordonnée par nos directeurs successifs, Jean Nass et Philippe Barbedienne. C'est une force importante de notre association.

Pierre DAVANT



*Laurent Fabius, alors Premier Ministre, visite le centre en 1986.*

## TÉMOIGNAGE

**La Mazière :  
une histoire d'eau**

Créée le 19 juin 1985, la Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière ne suscita guère d'enthousiasme, y compris à la SEPANSO, même si le Secrétaire général d'alors, Pierre Davant, s'était battu comme un (très) beau diable pour concrétiser le projet.

Aujourd'hui, force est de saluer la clairvoyance de toutes celles (merci Chantal Cans) et ceux qui appuyèrent cette idée de Réserve Naturelle, au milieu d'agro-systèmes totalement artificialisés. Car 25 ans plus tard, le bilan n'est pas si mauvais : 229 espèces ou sous-espèces d'oiseaux recensées, 44 de mammifères, 18 de reptiles et amphibiens, 14 de poissons, plus de 1500 espèces d'insectes (dont près de 50 d'odonates), une superficie qui va passer de 70 à plus de 100 hectares grâce à la politique de maîtrise foncière (près de 40 ha de terres, autrefois vouées à une agriculture intensive, récupérées), la mise en œuvre enfin, d'une politique énergétique ambitieuse ayant permis de dépasser l'autonomie totale (105 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, solaire thermique pour production d'eau chaude, poêle à bois (granulés ou bûches) à haut rendement thermique).

Alain DAL MOLIN



Photo RN Mazière

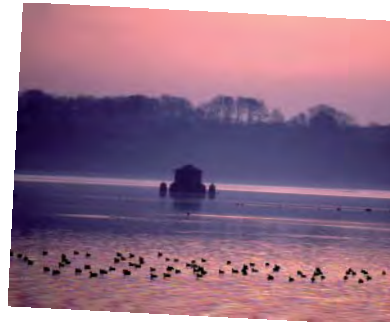
Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière

tion de la SEPANSO Lot-et-Garonne un haut lieu de la pédagogie sur la nature, du baguage des oiseaux migrateurs, du renforcement de population de la tortue Cistude et de la surveillance attentive du Vison d'Europe. Laurent Joubert est depuis sa création le conservateur passionné et compétent de cette Réserve.

La dernière des Réserves Naturelles d'Aquitaine est celle du Marais d'Orx (1995) dans les Landes. L'initiative est due à la SEPANSO Pays Basque et sa Présidente d'alors, la regrettée Gil Laès. Combien de fois avait-elle attiré l'attention de notre Conseil d'administration sur cette zone remise en eau grâce à l'abandon de la maïsiculture qui se maintenait grâce à un pompage intensif. L'étang d'Orx, asséché, était reconstitué. Hivernage spectaculaire dès le début d'anatidés de toutes espèces. C'est finalement grâce à l'impulsion de Jean-François Terrasse, habitant le Pays Basque et directeur

scientifique du WWF que le dossier a pu être mis sur pied avec le soutien actif du WWF. Très vite, le Conseil général des Landes s'est montré intéressé et a grandement facilité la création de cette Réserve. C'est devenu depuis un haut lieu de la protection de la nature dans les Landes et un centre pédagogique de premier plan.

Toutes ces Réserves Naturelles Nationales sont subventionnées essentiellement par le Ministère de l'écologie. Le Conservatoire du littoral, les conseils généraux des départements concernés ainsi que les communes. Depuis quelques années, le Conseil Régional d'Aquitaine, par le biais de Contrats Aquitaine Nature, abonde les budgets tandis que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne s'implique également dans le cadre de la sauvegarde et de la restauration des zones humides. ■



Réserve Naturelle du Marais d'Orx



Photo RN Mazière

Opération réussie de sauvetage d'un noyau relique de Cistude à la Mazière





**LE VOLET  
EDUCATION A  
LA NATURE ET A  
L'ENVIRONNEMENT**

Dès la création de la SEPANSO, une commission présidée par Michel Martin, alors étudiant en médecine à Bordeaux, s'attela à la tâche. Très vite des séries de diapos avec conférences à la clé furent organisées, avec l'appui du

Rectorat et l'apport bénévole de certains d'entre nous : talents de Pierre Petit le photographe, conférences données par plusieurs d'entre nous dont Jean Barrière qui, bien que pompier professionnel, donna alors toute la mesure de son enthousiasme pour la cause.

Très vite une équipe pour la tenue des stands fut créée à l'initiative du regretté Michel Pinguet et sa famille, et Jacques Lahargue en particulier lors des kermesses des écoles publiques. Des panneaux d'animation, d'exposition furent créés et présentés pendant des années. De nombreuses expositions à thème ont été réalisées ainsi que des affiches, dépliants, livrets, etc. Deux moments forts dans ce domaine :

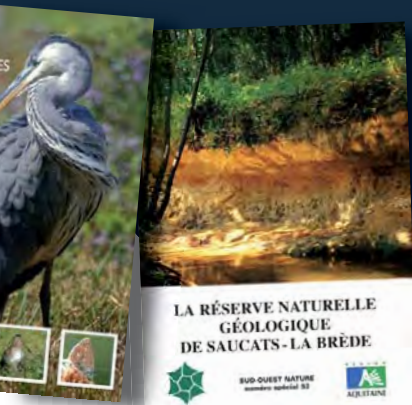
Le film 16 mm que j'ai mis cinq ans à réaliser sur la nidification des Sternes caugeks sur le Banc d'Arguin édité par le CNRS/SFRS (1966-1971). Il a contribué au dossier de demande de mise en Réserve Naturelle.

Le second est, incontestablement, le film 16 mm très percutant de Pierre Pommier, "Montagnes à vendre", après une large souscription auprès de nos membres et sympathisants. Accompagnée d'un livret, cette œuvre militante en faveur de la protection du vallon de Soussouéou a fait le tour de la France menacée par ce type de projet. Trente ans après... les 7.000 lits projetés ne sont toujours pas construits, mais est-ce gagné définitivement ? Pour l'anecdote, dans le film, Noël Mamère, alors présentateur à FR3 Bordeaux, nous a largement aidés pour obtenir une interview du Maire de Laruns André Fabre en se faisant passer... pour la télé. J'ajoute la mise en scène de M. Fabre, assis à une table de bar sous une tête de grand cerf... 12 cors !

Notre association organise toujours des sorties nature, des visites commentées de sites naturels, des Réserves Naturelles dont nous assurons la gestion, en particulier avec l'aide des personnels spécialisés, Stéphane Builles et Laurène Claudel. Désormais, plusieurs milliers de visiteurs (particuliers, scolaires, enseignants, associations...) participent aux animations et les personnes en visite libre ont à leur disposition des livrets, des expositions et des sentiers d'interprétation.

Pierre DAVANT

**Les "guides du visiteur" des Réserves Naturelles présentent le site, ainsi que la gestion qui y est menée.**



*Un des tous premiers stands de la SEPANSO au Parc Bordelais*

**TÉMOIGNAGE**

**Il était une fois...**

*Il était une fois à la SEPANSO une troupe de saltimbanques qui allait par les villages et les villes porter la bonne parole écologique.*

*(...) Très vite, en effet, à l'initiative d'un enseignant, un petit noyau de courageux (ou d'inconscients) organisa le premier stand à la kermesse des écoles laïques qui se tenait dans un cadre on ne peut plus adapté à notre message : le Parc Bordelais.*

*Ces fous verts avaient pour noms : Gautreau, Carlouet, Pinguet, Barrière.*

*Premiers panneaux d'information faits avec les moyens du bord, création des premiers documents d'information à destination du public, invention de jeux écologiques où l'on massacrait la pollution à coup de boîtes de conserves.*

*Et puis par relations ou connaissances notre participation aux manifestations s'est diversifiée : les marchés biologiques de Targon (...) les Fêtes des bateaux en bois de Gujan-Mestras au Port de Larros.*

*A ce sujet une petite anecdote : cette fête était, au niveau du public, très intéressante et très intéressée. Or nous avions à l'époque deux panneaux animés, présentant l'un la chaîne alimentaire et l'autre la photosynthèse. Dès que les panneaux étaient en fonctionnement l'attroupement était instantané. La fête attirant beaucoup de monde et le port n'étant pas très large nous avons réussi à bloquer tout le cortège inaugural des officiels qui fut bien obligé de s'arrêter à notre stand !*

*(...) les stands n'étaient pas du style "clefs en mains" et il fallait souvent improviser au dernier moment, pour s'abriter du vent qui faisait tomber les panneaux, s'envoler les papiers, et aussi de la pluie. Nous avons été jusqu'à faire un stand dans le coffre de ma 205 avec le hayon pour toit ! (...)*

Françoise PINGUET



*La famille Pinguet au complet, animateurs de la première heure*

Philippe BARBEDIENNE,  
Directeur de la  
Fédération SEPANSO

# Pratiques forestières

## 40 ans d'évolution

Si depuis sa création il y a 40 ans, la SEPANSO n'a eu de cesse d'affirmer que la forêt, même celle de notre région, n'est pas purement une invention humaine, et qu'elle présente de multiples fonctionnalités qui vont bien au-delà de la simple production de bois, force est de constater que malgré ce qu'auraient pu laisser croire les éditoriaux inquiets à connotation plutôt anti-écologistes, régulièrement relevés sur le bulletin du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, l'influence de notre association sur les pratiques forestières sera restée très discrète.



Photo S. Fagette

Forêt périgourdine



Photo P. Barbedienne

Pinède landaise



Photo J. Lantzet

Hêtraie-sapinière de montagne

**L'Aquitaine abrite des forêts variées, sur près de deux millions d'hectares.**

La seule exception notable à ce constat aura été la forte implication du Président de la SEPANSO Landes dans la mise en place de la certification forestière PEFC Aquitaine (lire par ailleurs) et, tout dernièrement, notre participation constructive à la réflexion portant sur le devenir du massif landais après tempête.

Au cours de ces 40 ans écoulés, à l'image de ce qui s'est produit en agriculture, nous avons assisté impuissants à une intensification continue de la gestion forestière visant à transformer la forêt de plaine en banale monoculture d'arbres.

Partout où cela aura été possible, les engins mécanisés auront supplanté la main d'œuvre et bien souvent la forêt aura été remodelée pour faciliter leur accès. Ce dernier aspect des choses se rencontre aussi bien en montagne, avec l'ouverture de nombreuses pistes forestières utilisées ensuite par d'autres usagers au détriment de la faune, qu'en plaine, avec la généralisation des plantations de pins sur labour en lignes suffisamment espacées pour permettre le passage d'engins d'entretien et d'exploitation toujours plus gros et plus puissants.

Dans le massif des Landes de Gascogne, où l'intensification aura été la



Photo G. Castaing

Ouverture de piste forestière en montagne

plus forte, au lieu de chercher à adapter les industries du bois à la production forestière et aux cycles naturels qui rythment la vie de la forêt, on se sera efforcé au cours des dernières décennies de plier la forêt aux désirs des industriels en l'artificialisant de plus en plus et en présentant comme la norme la récolte de bois immatures. 40 ans, c'est pour la SEPANSO un bel âge, mais ça reste décidément trop jeune pour couper un arbre. Que dire alors de 30 ans ?

Une des conséquences les plus criantes des pratiques actuelles aura été la faible résistance des jeunes peuplements soumis aux assauts du vent en janvier 2009. C'est ainsi que dans des jeunes plantations installées et traitées selon les méthodes modernes, parfois en reconstitution de boisements déjà détruits en 1999, on a pu voir, sur des parcelles entières, des petits pins de moins de deux mètres de haut rester inclinés à 45 ° après le passage de la tempête Klaus. Autant dire que leur déve-





Photo P. Barbecienne

La forêt a souffert de la tempête en 1999



... et en 2009

loppement futur est compromis et qu'ils sont durablement dévalorisés...

Ce constat pessimiste lié à l'artificialisation grandissante des peuplements doit cependant être tempéré car la baisse continue des cours des bois observée depuis le début des années 70 a conduit aussi un pourcentage non négligeable de propriétaires à attendre des jours meilleurs et donc à différer des coupes. Ceci aura permis le vieillissement de certains boisements bien au-delà des 30 ou 40 ans désormais présentés comme l'âge idéal de récolte du pin maritime. Dans un même temps, une évolution positive, peut-être liée aux changements de mentalités qui accompagnent lentement les processus de certification forestière, commence à se faire sentir. C'est ainsi que les feuillus, les chênes notamment, dont on perçoit mieux les bienfaits sur l'état sanitaire des peuplements de résineux, sont moins systématiquement éradiqués et qu'on en retrouve désormais plus souvent en limites de parcelles et même en îlots au milieu des pins.

Quoi qu'il en soit, sous son apparente uniformité, la forêt de Gascogne est loin d'être monolithique et la ligniculture intensive y voisine parfois avec des peuplements présentant des aspects de forêt beaucoup plus naturelle. Enfin, et cela mérite d'être souligné, comparativement aux plaines agricoles complètement stérilisées par les traitements phytosanitaires, la forêt, même dans sa forme la plus artificielle, reste un réservoir inestimable de biodiversité qu'il convient de conserver.

Aujourd'hui, après deux tempêtes dévastatrices survenues en moins de dix ans, beaucoup réfléchissent sur les orientations à donner. Un virage se dessine sans qu'il soit possible de prédire les évolutions à venir. Toute imparfaite qu'elle puisse être dans certaines de ses formes, la forêt de plaine est plus que jamais menacée par des changements d'usages du sol beaucoup moins favorables à la vie. Parmi les principales menaces, on peut citer pêle-mêle la fragmentation par les grandes infrastructures routières et ferroviaires, les défrichements pour faire place à l'agriculture intensive ou permettre l'implantation de centrales photovoltaïques au sol, le mitage par l'urbanisation, sans oublier bien sûr le changement climatique en cours.

Dans ce contexte incertain, la SEPANSO entend résolument se placer comme force de propositions et ne laissera pas passer ses chances de protéger la forêt des convoitises extérieures et de lui redonner le caractère multifonctionnel qui fait tout son intérêt. ■



**Les violentes tempêtes de 1999 et de 2009 ont donné lieu à des productions de la SEPANSO dans divers documents.**

**TÉMOIGNAGE**

**Un regard sur l'avenir de la sylviculture (extraits)**

*Tout d'abord, un regret, celui de voir la forêt rattachée au Ministère de l'Agriculture, ce qui fausse bien des choses, le proche horizon de l'agriculteur n'étant, le plus souvent, qu'à un ou deux ans, celui du forestier à 30. (...) Or, ce problème du temps est fondamental. (...)*

*Cultivons du maïs, disent certains céréaliéristes, impatientes de retrouver à bon compte une seconde Beauce. (...) Avec ce maïs, nous ferons du bio-éthanol comme l'appellent déjà nos manipulateurs du savoir.*

*Il y a quelques 20 ans, je me trouvais présenter à Bordeaux 1 un mémoire d'Ecologie humaine sur les utilisations énergétiques de la biomasse. La filière éthanol était déjà évoquée, et lors d'un débat à l'Assemblée Nationale, le Ministre de l'Industrie d'alors indiquait, pour celle-ci, un rendement nul sinon négatif. Dans le même temps, deux ingénieurs du Génie Rural proposaient la création d'une comptabilité énergétique. Il semble que cette idée de bon sens ne trouva pas d'écho.*

*Pas d'écho non plus à cette découverte de Melvin Calvin, Nobel de chimie, d'un arbrisseau capable sur sol pauvre de produire des hydrocarbures. (...)*

*Le Brésil a sacrifié les cultures vivrières à la canne à sucre. Exemple suivi par le Mexique, sacrifiant la tortilla, nourriture de base du Mexicain pauvre, afin d'abreuver les moteurs par l'éthanol du maïs.*

*J'aimerais pour ma part laisser à mes très écolos petites filles un pays où, à l'ombre des arbres, continuent à pousser des bruyères, tandis qu'elles pourraient trouver encore quelques badius ou edulis sous les mousses.*

*Ce n'est qu'un rêve. Mais comme l'a écrit Malraux, "les actions qui ont la couleur des rêves sont aussi fortes que les Dieux".*

Jacques GELLIBERT, Adhérent

## PEFC AQUITAINE

### Programme de reconnaissance des certifications forestières en Aquitaine

La SEPANSO a contesté depuis sa création les excès (éradication systématique des feuillus, utilisation excessive de dés-herbants, assèchement de lagunes et de tourbières, coupes rases...) dans la gestion de certaines propriétés forestières. Les associations comme la nôtre ont donné de la voix à Rio lors du Sommet des Nations-Unies pour l'Environnement et le Développement (juin 1992), ce qui a permis de finaliser un document relatif à la protection des forêts et à leur condition d'exploitation. On imagina alors des systèmes de certification forestière (Forest Stewardship Council, Sustainable Forestry Initiative...) pour garantir à l'acheteur de bois que son achat ne favorisait pas une dégradation de l'environnement.

Nos critiques, souvent mal vécues par certains propriétaires forestiers, ont toutefois permis d'aboutir à la signature le 3 mai 1999 de la Charte pour la gestion durable de la forêt des Landes de Gascogne. Étaient signataires le Conseil interprofessionnel des bois d'Aquitaine, l'Office national des forêts, la SEPANSO, le Président du Conseil régional, le Préfet de la Région, l'Association pour la recherche sur la production forestière et le bois. Chacun s'engageait à poursuivre la mise en œuvre des principes, critères et indicateurs adoptés par la II<sup>ème</sup> Conférence ministérielle d'Helsinki pour la protection des forêts d'Europe (1993).

Cette étape préfigurait les travaux en Europe pour créer un système de certification adapté aux spécificités des régions européennes. Il a fallu beaucoup de réunions de travail pour que tous les acteurs d'Aquitaine parviennent à trouver un accord et créer en avril 2007 le Comité PEFC Aquitaine, en suivant la méthodologie de PEFC France. Le système concerne toutes les forêts d'Aquitaine.

La SEPANSO a obtenu l'interdiction des OGM, la limitation des produits chimiques, le respect des feuillus (lisières et bosquets), des zones humides, des cours d'eau... 8390 propriétaires ont fait certifier 850.495 hectares et 954 entreprises sont certifiées.



Les citoyens ont accès aux documents grâce à un site Internet ([www.pefcaquitaine.org](http://www.pefcaquitaine.org)) : état des lieux portant sur la gestion durable des forêts d'Aquitaine, référentiel technique régional PEFC Aquitaine, document cadre de politique PEFC Aquitaine, bulletins d'adhésion, demande d'utilisation de la marque, carnet de déclaration de chantier, synthèse du rapport d'audit AFAQ, etc...

Les actions engagées par la SEPANSO sont les suivantes : répondre aux demandes des propriétaires forestiers lorsque ceux-ci ont besoin d'un appui expert faune-flore ; porter à la connaissance des propriétaires forestiers si un nouvel habitat remarquable a été identifié ; communiquer sur la forêt auprès du grand public et des personnes en formation ; poursuivre le dialogue avec les industriels qui travaillent en Aquitaine et engager le dialogue avec ceux qui souhaitent investir dans de nouveaux outils de production dans notre région ; poursuivre la promotion du matériau bois.

Georges CINGAL,  
Président de la SEPANSO Landes  
Membre du Comité PEFC  
Aquitaine

## Ces forêts si particulières...

### Forêt usagère de La Teste

La Forêt Usagère de La Teste, classée Site d'Intérêt Communautaire au titre de Natura 2000, recouvre d'anciennes dunes paraboliques.

Son exploitation particulière de type "forêt jardinée" a permis au climat du chêne pédonculé de s'exprimer

Photo C. Gouanelle



Forêt usagère de La Teste

malgré la présence du Pin maritime. Cette futaie irrégulière comprend tous les stades d'évolution forestière, des arbres les plus jeunes jusqu'aux phases de sénescence (très vieux chênes et pins). Tous les étages de végétation y sont présents, depuis les tapis de mousses jusqu'à la voûte, en passant par les strates herbacée, buissonnante, arbustive, arborée. Lettes et braous arborent un peuplement typique de saules, aulnes, bouleaux, bourdaines, enracinés parmi les joncs, laïches et osmondes royales, sans parler des espèces végétales, telles *Erica lusitanica*, qui sont protégées à l'échelon national, ou des espèces d'insectes d'intérêt communautaire comme *Ceramix cerdo* et *Lucanus servus*.

### Hêtraie du Ciron

La Hêtraie du Ciron, installée en ripisylve, est en plaine l'îlot de hêtres le plus méridional d'Europe. Probable relique d'une extension qui remonte aux dernières périodes glaciaires, sa survie est liée au climat frais et humide qui règne dans les gorges calcaires.

Cette formation se rapproche des forêts mixtes de pentes et ravins à tilleuls et à érables que l'on peut voir en montagne. Elle abrite une très grande biodiversité floristique (*Potentilla* des montagnes, *Géranium sanguin*, *Astragale à feuilles de glycine*...), faunistique et mycologique.

Cette population de hêtres, dont la diversité génétique et l'hétérozygotie sont les plus élevées d'Europe, constitue une ressource génétique très utile en période de dérèglement climatique et qu'il faut donc absolument protéger.

Photo P. Barbedienne



Hêtraie du Ciron

Colette GOUANELLE



# Bagatelle évite un massacre

## Une belle victoire associative

Après trois années de luttes militantes (réunions publiques, manifestations à Nontron, dossiers et lettres, rencontres avec le Préfet et interventions auprès du Ministre dit de l'écologie) contre le projet d'implantation d'un circuit automobile sur le domaine dit de "Bagatelle" dans le Périgord vert, l'administration a refusé par arrêté du 3 juin 2008 cette agression contre Nature.

**D**es industriels britanniques, propriétaires du domaine de Bagatelle (environ 80 ha) situé dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin, sans doute grands amateurs de voitures, se proposaient d'implanter un circuit de 4,6 km de long et 12 m de large, sonorisé par 675 haut-parleurs et destiné à accueillir des voitures anciennes et quelques milliers d'adeptes de gaz d'échappements et de vrombissements sensationnels.

Si tous les goûts sont dans la nature humaine, la Nature trépasse bien souvent lorsque se déchaînent certaines manifestations d'infantilisme et un curieux mépris pour la biodiversité. Jouer aux petites voitures à six ans est normal. Perdurer à frémir au vacarme d'un moteur et à des véhicules tournant en rond à l'âge présumé adulte ne manque pas d'inquiéter.

Les vallées du Boulou et de la Nizonne, très proches du site de Bagatelle, sont des bijoux naturels justifiant leur classement en zone Natura 2000. Le Périgord vert, avec son réseau de rivières encore sauvages, d'étangs, de forêts et de prairies ne doit pas devenir, comme le Périgord noir (Sarlat), une victime du tourisme, cette industrie dont un penseur profond a pu dire avant nous "qu'elle consiste à transporter des gens qui seraient mieux chez eux dans un endroit qui serait mieux sans eux".

Des inventaires faune et flore, une bonne mobilisation de la population locale, une association de secteur "Court Circuit", la SEPANSO Dordogne firent un travail remarquable ; et malgré les fonds importants investis dans la préparation du projet, malgré les aberrantes conclusions favorables au projet des commissaires enquêteurs, la Nature l'emporta sur l'asphalte.

L'ONEMA, le CODERST à l'unanimité de ses membres, le syndicat du Parc naturel régional, et même l'excellent maire de la petite commune de St-Crépin-de-Richemond, opinèrent contre cette implantation et agirent efficacement pour sauver le Périgord vert.

Saluons ce maire et quelques conseillers généraux du secteur qui, exception louable, préférèrent l'avenir à l'argent immédiat, attitude si rare de la part des élus. ■



Le domaine de Bagatelle aujourd'hui, préservé du bruit et de la pollution

Gérard CHAROLLOIS,  
Président SEPANSO Dordogne

## TÉMOIGNAGE

### La fin du poison

En Aquitaine, la destruction du ragon-din s'est très vite orientée vers la solution de facilité consistant à répandre dans la nature des appâts empoisonnés à la bromadiolone, un anticoagulant. Ces appâts présentaient une absence totale de sélectivité conduisant à la destruction d'espèces non ciblées par intoxication directe ou indirecte.

C'est ainsi qu'à partir des années 90, sous l'impulsion de M. Rabenoro, administratrice de sa section Dordogne, la SEPANSO s'est fortement mobilisée pour que le piégeage soit substitué au poison.

La guerre a été longue et, si la Dordogne a très vite abandonné le poison, il fallut encore beaucoup d'efforts pour obtenir la même chose ailleurs. Nous citerons pour mémoire un jugement favorable en référé suspensif obtenu par la SEPANSO du Tribunal administratif de Bordeaux, qui fut ensuite cassé en Conseil d'Etat, après que le Ministère de l'Agriculture ait mis tout son poids pour soutenir les empoisonneurs ; ceci bien que le Vison d'Europe soit menacé par ces pratiques et malgré une étude du GREGE attestant de la présence de bromadiolone dans les tissus de petits mustélidés. On pourrait également citer l'arrêté interministériel qui, au début des années 2000, avait prolongé l'usage de la bromadiolone malgré deux avis défavorables à l'unanimité du CNPN et du CNCFS...

Aujourd'hui, c'est enfin terminé, mais que d'énergie dépensée pour que le bon sens l'emporte...

Philippe BARBEDIENNE



En 1997, la SEPANSO Dordogne a édité une plaquette pour promouvoir la méthode sélective du piège-cage.

Philippe BARBEDIENNE,  
Directeur de la  
Fédération SEPANSO

# Le monde de la chasse

## 40 ans de rapports tendus

Les relations de la SEPANSO entretenues avec le monde de la chasse au cours de 40 années de coexistence n'auront surtout pas été un long fleuve tranquille...

Le conflit sur les "chasses de retour" s'était notamment cristallisé sur la chasse à la tourterelle au mois de mai dans le Médoc, qui aura été la plus caricaturale des pratiques abusives combattues par la SEPANSO et qui donnait lieu chaque 1er mai à des affrontements rituels entre défenseurs et opposants à cette pseudo chasse traditionnelle. On pourrait citer

s'investir à leurs côtés dans les combats pour la défense de l'environnement...

aussi la capture de l'ortolan dans les Landes qui bien qu'incontestablement traditionnelle elle, contrairement à la précédente, cumulait d'être tout à la fois couramment pratiquée à but lucratif, et de s'exercer sur une espèce au statut de conservation devenu très préoccupant.

Après ces quarante ans, s'il est satisfaisant d'avoir vu reconnaître les droits des propriétaires non-chasseurs à l'occasion de la loi Patriat votée en 2000, puis d'avoir enfin vu s'éteindre la pratique détestable du tir de la tourterelle en mai, tout n'est pas satisfaisant loin s'en faut, il suffit de regarder du côté des effectifs de grives migratrices pour s'en convaincre ou tout simplement de regarder l'évolution des périodes de chasse.

Quoi qu'il en soit, une conséquence négative de ce conflit et de ses mini victoires à la Pyrrhus aura été d'avoir détourné l'énergie des protecteurs tout en ayant dissuadé nombre de chasseurs de

Aujourd'hui, les effectifs de chasseurs ont fort heureusement sensiblement décru avec l'évolution de la société, et les mentalités ont un peu évolué. Les hommes à la

tête de leurs instances dirigeantes ont changé, et malgré des périodes de chasse finalement très peu raccourcies par rapport à celles d'il y a 40 ans - à l'exception notable de la fin de la chasse en mai - la situation est plus apaisée avec des relations redevenues quasiment normales. Enfin, source de satisfaction pour les vieux militants, la SEPANSO s'est plusieurs fois retrouvée côte à côte avec les chasseurs sur certains combats pour la défense des territoires, comme ce fut le cas dans les débats publics portant sur le contournement autoroutier de Bordeaux ou sur les LGV. ■



Echange d'amabilités...

Photo P. Petit



... à la Pointe de Grave

Photo P. Petit

**A**ux premières années de la SEPANSO, alors que régnait en Aquitaine une pression de chasse extrêmement forte sur les migrateurs, conséquence directe de l'augmentation du niveau de vie des 30 glorieuses, avec des effectifs de chasseurs au plus haut, les ornithologues membres de cette jeune association, dont certains venaient du monde de la chasse, ont milité pour tenter d'obtenir logiquement une limitation de cette pression sur les populations d'oiseaux sauvages qui avaient à supporter tout à la fois les méfaits de l'agriculture moderne et des prélèvements excessifs.

C'est ainsi qu'a pris corps une brouille qui a d'abord porté sur les périodes de chasse, puis s'est étendue aux atteintes au droit de propriété, conséquences de la loi Verdeille et à tous les abus de la chasse en général. Elle a atteint son apogée vers la fin des années 80, avec en 1988 les incendies criminels dont ont été victimes des bâtiments des Réserves Naturelles de Bruges et de Cousseau accusées d'être des "centres de propagande anti-chasse" de la part d'un "comité de chasseurs en colère".



Manif contre le braconnage de la Tourterelle en mai dans le Médoc



Brigitte Bardot



## Statuts de protection

Après la première évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces dont les résultats ont été présentés en 2007, tout laisse à penser que les engagements pris à Göteborg en 2001 "de stopper l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010" ne seront sûrement pas atteints.

Grâce à de coûteux plans de restauration, on parvient tant bien que mal à protéger des espèces très rares ou en voie d'extinction, devenues emblématiques comme la Cistude d'Europe ou l'Esturgeon d'Europe, sans parler de la désastreuse gestion de l'Ours des Pyrénées.

Les mesures de protection ne manquent pourtant pas, nous avons en France tout un panel de statuts de protection : des Parcs nationaux en passant par les Réserves Naturelles, les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et depuis 2005 les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH). Au plan européen, le réseau Natura 2000 avec ses Zones de Protection Spéciales (ZPS de la directive Oiseaux) et ses Zones spéciales de Conservation (ZSC de la directive Habitats), et maintenant Natura 2000 marin, sans compter les parcs marins, les trames vertes et bleues... Tout ceci devait contribuer à une meilleure conservation de la biodiversité. La SEPANSO apporte sa contribution chaque fois qu'un projet de classement est possible.

Il est de fait peu probable que la prochaine évaluation de l'état de conservation de la nature en 2012/2013 montre un renversement de tendance car ce sont malheureusement souvent les mêmes sites qui sont concernés par plusieurs mesures de protection et la superficie protégée est globalement très faible, d'autant plus faible que tous les moyens sont bons pour contourner la loi et réaliser des aménagements illicites. C'est ainsi que, au nom du "développement durable", on se permet de construire des infrastructures de transports qui fragmentent de plus en plus les espaces naturels, rendant les mesures de protection totalement illusoire. Les élus locaux n'ont de cesse d'urbaniser tant et plus. Les PLU et SCOT n'ont pas encore fait la preuve d'une volonté de freiner la consommation d'espaces naturels et agricoles. La SEPANSO tente d'infléchir la tendance dans les nombreuses commissions où elle siège.

Colette GOUANELLE, SEPANSO Gironde



Vison d'Europe

Photo P. Pettit



Cistude d'Europe

Photo S. Builès



Esturgeon d'Europe

Photo A. Bordès



Desman des Pyrénées

Photo I. Des

**Les coûteux plans de restauration de certaines espèces emblématiques ne suffisent pas à enrayer la perte de biodiversité que subit notre région depuis 40 ans.**

## TÉMOIGNAGE

### Espèces invasives : un constat amer

Nos milieux naturels souffrent de nombreux maux (pollution, mitage des territoires...) mais l'un des principaux et des moins visibles pour un œil non exercé est l'introduction toujours croissante de nouvelles espèces invasives qui supplantent la faune et la flore locales.

Le déplacement d'espèces est aussi ancien que les flux migratoires humains mais, avec le développement des échanges mondiaux, ce phénomène a pris une ampleur sans précédent.

La prise de conscience est lente à venir, les animaleries regorgent d'espèces exotiques dont certaines finiront par devenir invasives, le législateur a mis des dizaines d'années pour interdire le commerce de la Jussie, véritable peste végétale, ou celui de la Tortue de Floride.

Les médias ne se font souvent le relais que d'espèces jugées spectaculaires aux yeux du public comme la Grenouille taureau ou le Frelon asiatique.

Nous sommes tous des vecteurs potentiels de dispersion d'invasives, il est donc essentiel que les actions menées par les associations - chantiers d'arrachage, élaboration de pièges sélectifs, réalisation de documents d'information (Sud-Ouest Nature spécial "Espèces invasives", plaquette sur l'écrevisse de Louisiane...) - soient davantage relayées par les pouvoirs publics.

Les programmes de recherche sur les espèces invasives sont encore trop peu nombreux, la création d'un observatoire aquitain des invasives serait un outil pour mutualiser davantage les expériences de chacun comme ce fut le cas lors de l'organisation de journées sur la Réserve Naturelle des Marais de Bruges par le réseau Aquitaine Nature.

Stéphane BUILLES,  
Réserve Naturelle de Bruges

Marie-Thérèse CEREZUELLE,  
SEPANSO Gironde

## ACTUALITÉ

### Le SDAGE 2009 arrive !

Le 16 novembre prochain, le comité de bassin Adour-Garonne votera pour un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La préparation est plus laborieuse et conflictuelle que jamais. Le contexte du Grenelle, de la Directive Cadre Eau (DCE) incitent à faire un effort considérable. La France s'est fixé comme objectif que 66 % des "masses d'eau" soient en "bon état pour 2015". Car le problème n° 1 reste celui des pollutions diffuses d'origine agricole et urbaine : pesticides, nitrates, égoûts. Nos revendications ont du mal à passer, même si, avec l'appui du collectif Cap'Eau, on a réussi à inscrire l'agriculture biologique comme "clairement identifiée comme un levier pour atteindre les objectifs". Les redevances vont augmenter. Les associations de protection de la nature restent vigilantes. La logique de ce SDA-GE est encore axée sur des mesures curatives et non préventives.

Michel RODES,  
Membre du Comité de Bassin



**Le collectif associatif Cap'Eau a porté dans ce document des propositions concrètes pour une nouvelle politique de l'eau.**

# Entre l'eau et le maïs irrigué

## Quel choix durable ?

Dans les années d'après-guerre, l'agriculture connut une mutation accélérée vers les techniques actuelles, contestables car destructrices : mécanisation, remembrement irrémédiable, défrichements incontrôlés, irrigation croissante ouvrirent l'ère de la chimie. Les besoins exponentiels en eau furent encouragés, surtout pour la maïsiculture.



Photo S. Bru

Les besoins en eau pour le maïs irrigué sont énormes

C'est alors que la SEPANSO et les associations amies engagèrent un combat de haute lutte - et qui dure encore - pour une agriculture économe en eau, respectueuse de la biodiversité et des paysages.

Le constat actuel n'est guère réjouissant ; on cherche toujours de nouvelles ressources pour une agriculture industrielle tandis que beaucoup de rivières et nappes continuent à se dégrader.

Les politiques de l'eau pratiquées à grand renfort de subventions par les responsables de la gestion ont-elles eu la vision du long terme ?

### Où trouver de l'eau pour l'irrigation ?

En Aquitaine, "pays des eaux", on continue à pomper sans vergogne dans les multiples ruisseaux et rivières

pour le maïs hybride que Kroutchev vint admirer en son temps (1960) dans le Béarn. Les Landes de Gascogne furent bientôt son terrain d'élection, les forages dans les nappes se multiplièrent afin d'alimenter les rampes de 500 m de long qui avançaient jour et nuit sur le sable perméable, véritable culture "hors sol" à coup d'eau, d'engrais et de pesticides, et qui consomme de 4.000 à 6.000 m<sup>3</sup>/ha (soit deux à trois fois plus que dans les plaines alluviales) !

Enfin, le maïs irrigué partit à l'assaut des coteaux malgré le déficit chronique dans certaines régions du Sud-Ouest.

Il fallait trouver de nouvelles ressources. De l'eau, toujours plus d'eau, réclamaient les irrigants. "Arrêtez l'eau qui va se perdre dans l'océan !" Un Programme Décennal de Ressources en Eau (PDRE) fut élaboré par l'Agence de l'eau puis voté par le Comité de bassin lors du premier SDA-GE (1996).

Ce projet pharaonique consistait en des barrages de toutes tailles sur la plupart des rivières afin de stocker 600 millions de m<sup>3</sup>. Au nom des associations qui s'opposaient à cette prolifération, la SEPANSO et l'UMINATE ont seules refusé d'approuver ce SDAGE face à l'unanimité des membres du Co-



mité de bassin Adour-Garonne.

La "fuite en avant" continue encore... avec la bénédiction des autorités du bassin Adour-Garonne. Si à l'étiage les ruisseaux sont à sec, il suffit de multiplier les plans d'eau. Les vrais lacs dits "collinaires" sont l'exception, tandis qu'on pompe dans les petits ruisseaux pour alimenter les "bassines" qui prolifèrent sous le nom de "retenues de substitution".

De plus, chaque année de nouvelles autorisations préfectorales accordent des pompages dans les rivières, les nappes alluviales et même dans les nappes profondes qui devraient être réservées à l'alimentation en eau potable (AEP).

Depuis trente ans, la sécheresse estivale sévit de plus en plus souvent, accentuant l'étiage très inquiétant dans les cours d'eau pompés à mort, sans respect du débit minimum écologique, surtout pour la maïsiculture mais aussi pour une arboriculture intensive et des cultures légumières dont on jette les excédents...

### Les impacts de cette agriculture irriguée

Ils ne sont plus à nier et les pronostics des associations de protection de la nature sont devenus réalité. On assiste à une dégradation de la qualité des eaux des rivières ; celles-ci, comme les "retenues" des barrages, sont soumises à une eutrophisation par les engrais chimiques sans parler des pesticides !

Les nappes alluviales ainsi polluées dépassent souvent les normes d'une eau potable et même potabilisable. La surface des "zones vulnérables" aux nitrates ne cesse de s'étendre. Le drainage intensif des zones humides implique aussi une irrigation forcée dont les effets sont désastreux :

- érosion des sols par lessivage des

sols nus en hiver,

- déstructuration des sols par la perte d'humus,
- mais aussi accumulation des pesticides qui tuent simultanément les parasites et les micro-organismes du sol.

On ne saurait trop répéter que **le sol est un milieu vivant** indispensable à une "agriculture durable".

Les conséquences socio-éco-



Photo S. Bru

Les "bassines" se multiplient au détriment des cours d'eau...

nomiques sont aussi catastrophiques :

- exploitations de plus en plus grandes sur des centaines et même des milliers d'hectares en monoculture, adaptées au gigantisme des engins,
- rôle dommageable de la PAC avec des aides financières allant surtout au maïs irrigué,
- disparition des petits exploitants dans certains secteurs, entraînant la désertification des campagnes.

### La SEPANSO et la politique de l'eau

Le principe de la participation entraîne une action militante à la fois sur le terrain et dans les multiples commissions administratives départemen-

### ZONES VULNERABLES

#### Feu le principe de précaution

Le Conseil Régional d'Aquitaine, consulté pour donner son avis en 2007 sur la révision des zones vulnérables aux nitrates, a voté contre leur extension. Celle-ci était demandée par la DIREN de Bassin au vu des taux croissants et des pics de pollution.

Plus fort : les Chambres d'agriculture départementales ont proposé des déclassements, même dans les vallées où les captages d'eau potable ne sont plus aux normes. L'économie primerait-elle sur la santé ?

tales et régionales, mais aussi nationales. Guerre d'usure et conflits nombreux n'ont cessé de se multiplier. Comment empêcher la dégradation généralisée des rivières, des zones humides et des nappes ? Comment sauver les écosystèmes aquatiques avant la disparition de tous les poissons migrateurs (pourtant protégés par la loi) ?

En réponse au Plan Grand Sud-Ouest (1980) pour la protection de la seule Garonne, la SEPANSO et l'UMINATE présentèrent un autre plan "Pour une Garonne vivante" prenant en compte tout le bassin versant. Nos propositions visaient à dénoncer l'incohérence des choix des développe-



Le débat public de Charlas a beaucoup mobilisé nos associations.

## POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

### Aides au maïs irrigué

La consommation de l'eau agricole a été multipliée par 10 en trente ans et par 3 en dix ans, soit 90 % de l'eau à l'étiage dans le Sud-Ouest. Grâce à la PAC, le maïs irrigué bénéficie d'une surprime d'environ 200 euros/ha, par comparaison avec le maïs non irrigué. Malgré la réforme de la PAC en 2006 sur la "conditionnalité" des aides, la règle de la diversité des assolements ne s'applique pas au maïs irrigué qui bénéficie d'un régime dérogatoire ! De plus les redevances des maïsiculteurs dues à l'Agence de l'Eau pour prélèvements et pollution sont infimes par rapport à celles payées par les usagers, sans parler des aides au matériel et aux retenues. C'est encore le citoyen qui paie pour les cathédrales modernes consacrées au maïs grain...

Une évaluation économique du Ministère de l'Ecologie en 2005 démontre que la réduction des surfaces irriguées, en remplaçant le maïs par des MAE, "est plus intéressante économiquement pour la collectivité que de subventionner la création d'une retenue collinaire, et ce sans tenir compte des coûts environnementaux associés".

ments et souvent l'incompatibilité entre eux. En effet, le surcreusement du lit des rivières par les extracteurs entraînait non seulement la destruction des frayères et des habitats, l'effondrement spectaculaire des berges, mais aussi l'abaissement des nappes alluviales et donc la disparition des zones humides de façon irréversible. Les canons à enrouleur et les rampes d'irrigation dans toutes les vallées couvertes d'un océan de maïs contribuaient à épuiser les nappes et les cours d'eau.

Dès lors, la contestation associative n'a cessé contre le programme décennal de nouvelles ressources en eau (PDRE). Malgré un prix de l'eau et des redevances de pollution dérisoires à l'Agence de l'eau, il fut très difficile d'imposer les compteurs d'eau réglementaires. Longtemps les irrigants ont même nié la pollution diffuse par les nitrates et par les pesticides.

Pourquoi toujours plus de maïs irrigué dans le Sud-Ouest ? Les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) ont favorisé scandaleusement cette technologie dans la course aux rendements au détriment de l'environnement.

Pour se faire entendre, il fut indispensable d'avoir l'appui des nombreuses associations structurées au niveau national (FNE) : Réseau Eau et Réseau Agriculture puis Réseau SDAGE.

La comparaison entre les différents bassins démontre que c'est le SDAGE Adour-Garonne 1996 qui est de loin le plus laxiste ; c'est pourquoi la SEPANSO et l'UMINATE, siégeant au Comité de bassin, ne l'ont pas approuvé tant il faisait la part belle aux irrigants et aux extracteurs. Le bilan du SDAGE réalisé par l'Agence elle-même est d'ailleurs plutôt négatif : malgré les nouvelles réserves en eau, la dilution des pollutions n'a pas suffi à améliorer la qualité des rivières qui, globalement, a continué à se dégrader. Souvent les débits d'étiage n'ont pas été respectés du fait des pompes non maîtrisés ; pourtant des ré-

serve énormes existent dans les grands barrages hydroélectriques.

S'ajoutent à cela les pollutions par les élevages industriels (bovins, porcs, canards...) et l'épandage des lisiers qui posent de sérieux problèmes ; le PMPOA fut un échec reconnu.

La SEPANSO n'a cessé de dénoncer les nouvelles techniques d'agriculture et d'élevage industriel subventionnées par la PAC. Suite aux effets pervers des surproductions intensives, bien tardivement des mesures agro-environnementales (MAE) ont tenté de mettre en œuvre une politique de protection de l'environnement et notamment de l'eau. Mais les primes insuffisantes n'ont guère incité les agriculteurs à choisir ces aides soumises à des trasseries administratives.

Tout récemment, l'Agence de l'eau, dans sa revue admet enfin le danger des pesticides pour le milieu naturel et la santé avec ce titre en couverture : "Pesticides : une actualité brûlante" (sans doute au grand dam du lobby agricole et des Chambres d'agriculture).

La Directive Cadre Européenne (DCE) de l'an 2000 impose d'obtenir une bonne qualité pour les eaux superficielles et souterraines en 2015 (avec certains délais accordés). La SEPANSO participa à l'animation des débats avec un succès très relatif. Les élus traînaient les pieds devant

les obligations et les contraintes futures au risque de lourdes amendes, comme pour la non-application de la directive Nitrates.

Pour conclure, la révision du SDAGE en 2009 aurait pu permettre une véritable politique de restauration des rivières et



Photo A. Dal Molin

Zone de frayère de Lamproie marine dans le Lot



milieux associés, ainsi que des nappes, par des alternatives à l'agriculture irriguée. Il n'en est rien. Faute d'avoir pu réaliser de grands barrages (celui de la Trézence annulé par le Conseil d'Etat, celui de Charlas en panne de financement), l'Agence continue à subventionner copieusement de très nombreux petits lacs de barrage au titre de soutien d'étiage.

En réaction, un nouveau collectif "Cap'Eau Adour-Garonne 2008" a défini une nouvelle politique de l'eau et des alternatives à l'agriculture irriguée, mesures et propositions que la SEPANSO a défendues depuis sa création, et notamment :

- priorité à la réduction des pollutions diffuses dans les zones sensibles, les zones vulnérables et les périmètres de protection des captages par des aides efficaces à l'agriculture paysanne et biologique, économe en eau et utilisant peu d'intrants,
- forte réduction des surfaces en maïs irrigué en leur substituant des prairies ou des cultures moins gourmandes en eau,
- aides financières à la reconversion en culture sèche,
- affectation des nappes profondes à la seule eau potable,
- réhabilitation des zones humides fonctionnelles pour leur rôle épurateur et de réservoir, etc.

Dans la perspective de l'accélération du réchauffement climatique déjà amorcé, il est urgent d'adopter une stratégie pour le long terme en changeant radicalement les politiques de l'eau et de l'agriculture avant qu'il ne soit trop tard. L'eau est une ressource limitée, c'est le sang de la terre, indispensable au sol, aux êtres vivants et à l'homme. ■

## ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES

Si la SEPANSO n'est pas en première ligne dans la lutte contre les OGM, elle est néanmoins vigilante et soutient toutes les associations partenaires qui œuvrent pour une réglementation des cultures de plantes génétiquement modifiées (PGM).

Nous pensons que la culture des PGM en plein champ, même à titre expérimental, est prématurée et contraire au principe de précaution. La preuve en est que les cas de contamination des cultures voisines (bio et autres) se multiplient dans le monde et que ces PGM, loin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, ont plutôt tendance à l'aggraver.

D'autres voies sont possibles pour améliorer les productions agricoles et la nature offre une large diversité génétique pour toutes les espèces. Il convient d'en comprendre les interactions avec le sol et le climat et de préserver les ressources génétiques.

Nous souhaitons donc que notre pays, avec l'Europe tout entière, légifère de manière à : protéger les systèmes agraires de qualité (traditionnels, biologiques...) ; publier l'intégralité des études de toxicité des PGM et d'évaluation des risques sur la santé et l'environnement ; réorienter les crédits vers un financement de la recherche fondamentale sur, entre autres, le fonctionnement du vivant et les mécanismes d'interactions du génome avec son environnement biologique.

Colette GOUANELLE

## Sauver l'esturgeon européen

### *Accipenser sturio*

Cette espèce emblématique en voie de disparition est protégée depuis 1980. Elle est l'objet de soins de tous les instants dans l'Écloserie de St-Seurin sur l'Isle. Depuis plusieurs années on n'a plus pêché de femelles reproductrices dans le milieu naturel Garonne-Dordogne-Estuaire.

C'est par des techniques très pointues de fécondation artificielle avec des sujets adultes nés sur place il y a une dizaine d'années que l'on a pu obtenir des alevins. En 2007 et 2008, des lots équivalents ont été marqués et relâchés en Garonne et Dordogne. Un suivi a montré une certaine survie dans le milieu naturel. En 2009, malgré quelques avatars, on a pu obtenir 57.000 alevins dont une partie sera relâchée en octobre à proximité d'habitats accueillants.

La SEPANSO, en liaison avec les scientifiques du CEMAGREF, n'a cessé d'intervenir pour la protection et la survie de cette espèce. Elle a même dû déposer plusieurs recours au Tribunal administratif qui nous a donné raison au sujet de travaux illégaux... lesquels perdurent malgré tout !

On doit noter aussi le rôle moteur d'EPIDOR dans la sensibilisation du public à la sauvegarde de cette espèce prestigieuse.

Marie-Thérèse CEREZUELLE



Photo S. Bru

*Alevins d'Esturgeon européen relâchés l'année dernière*

Pierre DAVANT,  
Président de la  
Fédération SEPANSO

# La SEPANSO et le littoral aquitain

**DIVERSITE** mot clé en écologie, résume la spécificité du littoral aquitain.



Photo C. Gouanelle

Estuaire



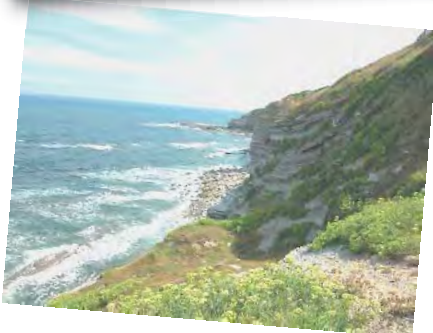
Photo M. Martin

Cordon dunaire



Photo F. Sargos

Etang d'Hourtin



Côte basque

**Milieux estuariens**, représentés par la Gironde, le Bassin d'Arcachon, l'Adour, la baie de Hendaye-Chingoudy.

**Cordon dunaire** atlantique de près de 200 kilomètres, et sa forêt de protection originelle, le plus étendu d'Europe.

**Zones humides** des arrière-pays aux nombreux lacs et étangs d'eau douce dont Hourtin, formation lacustre la plus vaste d'Europe avec ses 10.000 hectares.

**Faciès rocheux** qui ourle la côte basque, de l'Adour à la Bidassoa.

**P**endant des décennies, à l'exception de quelques noyaux embryonnaires anarchiques, l'urbanisation s'est concentrée sur deux pôles : le Bassin d'Arcachon et Biarritz - Saint-Jean-de-Luz.

Voici un peu plus de 40 ans, en 1967, l'Etat français - après avoir œuvré dans le Languedoc-Roussillon - décidait de s'attaquer au développement touristique de la côte aquitaine en créant la MIACA (Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine). Philippe de Saint-Marc, nommé à la tête de la Mission, s'est attaché pendant trois années :

- à instaurer la réalisation d'études écologiques préalablement à toute prise de décision,
- à mettre l'accent sur le développement touristique de l'arrière-pays, notamment avec la création du Parc naturel régional des Landes de Gascogne,
- à sauvegarder certains secteurs sensibles du littoral proprement dit, en commençant par classer de nombreux lacs, étangs et sites.

Ces principes d'action étant fort peu goûtés de promoteurs influents, Philippe de Saint-Marc sera démis de ses fonctions en 1970 pour être remplacé par Emile Biasini plus enclin

semble-t-il aux concessions. Dès 1972, sera publié le Schéma d'aménagement de la côte aquitaine. Ce schéma divisait la côte aquitaine - tous les 20 kilomètres environ - en unités principales d'aménagement (UPA) et en secteurs d'équilibre naturel. La conception totalement arbitraire de ce schéma, dès lors qu'elle ne reposait pas sur des critères d'ordre écologique, souleva un véritable tollé dans le mouvement associatif de défense de l'environnement. Mais il eut le mérite de mettre tous les protagonistes en présence, dont les associations.

C'est ainsi que la SEPANSO - dont le sigle comporte le mot Aménagement (compris dans le sens de planification écologique rigoureuse et non de développement) - fut conviée à participer aux structures de concertation mises en place par Philippe de Saint-Marc puis Emile Biasini. L'association accepta après débat mais cela fera grincer les dents, pendant des années, de certains et non des moindres d'entre nous (lire par ailleurs).

C'était alors une première. Comme le sera la création, dans la foulée, du Comité pour l'environnement de la côte aquitaine, comité où siègeront, entre autres personnalités, Jean Dorst, alors directeur du Muséum, et Paul-Emile Victor.

La SEPANSO a alors mis toutes





Le Wharf de la Salie, censé résoudre la question de l'assainissement du Bassin d'Arcachon, pose de graves problèmes...

Photo P. Petit

les Réserves Naturelles dont peut s'enorgueillir le littoral aquitain :

- l'Etang de Cousseau, sur la commune de Lacanau,
- les Prés salés d'Arès-Lège,
- le Banc d'Arguin, dépendant de la commune de La-Teste-de-Buch,
- le Courant d'Huchet, sur les communes de Léon et de Moliets,
- l'Etang noir sur la commune de Seignosse.

“Timbres-postes” diront certains. Mais ils ont le mérite d'exister et de prospérer. L'Etat confiera la gestion de trois de ces réserves à la SEPANSO (lire par ailleurs).

Elaboré pendant des années de forte croissance, le Schéma directeur de la côte aquitaine prévoyait des concentrations urbaines importantes dans des secteurs fragiles. Parties sur cette lancée, les prévisions dépassées de ce schéma restent tenaces dans les esprits.

Et si le pire a été jusqu'à présent peu ou prou évité, c'est en grande partie dû - la SEPANSO ne se leurre pas - au bouleversement de la conjoncture économique depuis le second choc pétrolier.

L'adoption du Schéma d'aménagement de la côte aquitaine restera cependant associée à deux avancées majeures :

- la nécessité d'une démarche supra-locale en vue de rationaliser les prévisions d'une utilisation économe d'un espace fragile et limité,
- la concertation bien en amont du bouclage des projets.

Puis advint la décentralisation des décisions d'urbanisme, porteuse d'espoirs... déçus. Les associations ont eu alors de moins en moins d'interlocuteurs.

Parallèlement, ont fleuri partout des procédures de révision et de modification de POS et de SDAU comportant nombre de projets d'urbanisation dans des espaces sensibles. Sous couvert de mise en conformité des prévisions d'urbanisme avec la loi Littoral du 3

ses forces dans la bataille, s'efforçant de convaincre :

- que le développement touristique ne devait pas se faire à n'importe quel prix,
- que ce développement devait se faire de préférence en continuité avec l'existant,
- que la mise en place d'un système de collecte et de traitement des eaux usées devait nécessairement aller de pair,
- que des mesures de protection rigoureuses devaient être prises sur les secteurs particulièrement fragiles.

La campagne d'alerte à la pollution bactérienne du Bassin d'Arcachon menée par la SEPANSO durant l'été 1972 lui valut de terribles représailles. Mais force fut aux acteurs concernés de s'incliner devant les résultats sans appel des analyses effectuées. La mise en place accélérée des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées du Bassin d'Arcachon sera le résultat de cet épisode (lire par ailleurs).

Parallèlement à son action dans la prévention de la pollution des eaux du littoral, la SEPANSO va profiter d'une étude écologique que la MIACA lui confie alors, conjointement avec l'Université de Bordeaux I afin de délimiter les secteurs les plus emblématiques du littoral. Elle se battra pour que les espaces naturels les plus rares soient protégés. Seront ainsi créées



Paru dans le n° 2 de Sud-Ouest Nature (1972) avec l'aimable autorisation de Reiser

janvier 1986, les associations ont eu le net sentiment que les décideurs locaux tentaient de "faire passer" des projets fort éloignés des prémisses de cette loi avant que ses décrets d'application ne viennent explicitement les contrecarrer.

Conscientes du malaise des administrations chargées de veiller à la prise en compte des dispositions protectrices du littoral face à la légitimité élective des élus, les associations ont été contraintes de recourir à l'arbitrage du juge administratif, notamment sur le littoral landais à l'initiative de la SEPANSO Landes. La décision la plus spectaculaire fut l'annulation du projet de Club Méditerranée à Moliets.

gique, les forêts littorales de protection sur une profondeur de 1.000 mètres, les rives non urbanisées des étangs salés même d'origine artificielle (Port d'Albret, Hossegor) inconstructibles sur une profondeur de 1.000 mètres...

Dès lors, la SEPANSO a veillé scrupuleusement à la stricte application de la loi Littoral avec sa jurisprudence spécifique à la région Aquitaine. Les craintes de l'association sur l'avenir de cette loi sont hélas toujours présentes.

En 2000, fut créée une Mission Littoral avec un Conseil supérieur du littoral aquitain auquel nous avons participé. Un livre bleu publié en 2002, in-

Faisant suite à la première réunion de ce conseil au cours de laquelle ont été présentées "les grandes orientations et les axes du développement durable du littoral aquitain", la SEPANSO a présenté un memorandum dense. Elle vient d'en présenter les principales lignes tant à l'occasion du Grenelle de la Mer en régions qu'à celle de la première Conférence du littoral aquitain qui s'est tenue le 29 juin 2009 à Moliets (Landes).

Notre contribution (Claude Bonnet, Pierre Davant), après des considérations générales, apporte des remarques sur les sept axes définis par le plan de développement durable :

- organiser l'espace et maîtriser le foncier,
- environnement et risques naturels et technologiques,
- valoriser les espaces et sites naturels,
- développer la connaissance et l'innovation,
- renforcer et diversifier l'économie et l'emploi,
- améliorer la qualité du cadre de vie,
- favoriser une nouvelle gouvernance.

Mûries par l'expérience, **les associations souhaitent vivement une réelle concertation**, tant au stade de l'émergence même d'un projet déterminé et de ses variantes qu'en termes d'écoute de leurs propres propositions.

Mais envisager d'une part la promotion de l'ensemble du littoral aquitain sans qu'ait été préalablement résolue la question de la dépollution des eaux qui se déversent dans les eaux côtières et les cours d'eau qui s'y jettent, reviendrait à jeter le manche après la cognée, et vouloir d'autre part remettre en question la loi Littoral aboutirait à porter un coup fatal à cet espace unique.

Comparé au triste sort des côtes varoises ou languedociennes, l'avenir du littoral aquitain est riche d'atouts considérables, qu'il s'agisse de la pêche, de l'ostréiculture, des cultures marines extensives, des zones humi-

## S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest  
Association du département des Landes  
siège social : 1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte

### Rapport moral - Année 2001

L'année 2001 est avant tout une année marquée par un coup de tonnerre : la SEPANSO LANDES obtient l'annulation des permis de construire délivrés au profit du Club Méditerranée. Malgré toutes les manœuvres et les intimidations les responsables de la SEPANSO LANDES n'ont pas reculé. Il convient de rendre un hommage particulier à Jean-Pierre Dufau dont on ne sait ce qu'il faut le plus admirer : la quantité ou la qualité de son travail ? Les journalistes ont couvert l'événement comme il se doit en Aquitaine, mais aussi dans quelques autres régions.

Et comme toujours la SEPANSO LANDES a dû faire face à la rançon de cette gloire nouvelle en écoutant les appels de tous ceux qui soudain ont pensé que leur cas n'était peut-être pas aussi désespéré qu'ils le pensaient. Les bons génies de la SEPANSO LANDES veillent sur l'environnement dans le département des Landes.

▲ Extrait du rapport moral 2001 de la SEPANSO Landes

Prenant appui sur la jurisprudence qui a permis de cerner les notions clés issues de la loi Littoral, les administrations ont été amenées à établir divers documents de référence destinés à clarifier les contraintes environnementales incontournables pour l'espace littoral aquitain tels que "schémas de cohérence" et "principes de cohérence et de gestion des milieux littoraux".

Ainsi, un certain nombre de précisions ont été apportées de nature à mieux protéger notre littoral, en particulier s'agissant des parties naturelles des sites inscrits au titre de la loi de 1930, dont les dunes anciennes boisées, les milieux présentant une diversité écolo-

littoral aquitain", concrétisa le travail de cette mission. Cet article reprend d'ailleurs une partie de notre contribution publiée dans ce livre.

En 2006, l'Etat et la Région Aquitaine créent un groupement d'intérêt public intitulé "GIP Littoral". Il comprend en outre les trois conseils généraux, deux communautés d'agglomération, neuf communautés de communes. Présidé par le Président de la Région Aquitaine Alain Rousset, il est administré par une assemblée générale de 37 membres.

Ce GIP a l'intention de s'appuyer sur le partenariat et notamment sur son Conseil d'orientation comprenant 41 membres, dont la SEPANSO.



## Le Bassin d'Arcachon

### Un cas d'école des limites de la croissance

des et des terroirs de l'arrière-pays, de l'attrait incommensurable qu'il est encore le seul à présenter pour les estivants amateurs d'espaces encore vierges d'agressions révoltantes et dont le nombre ne cesse d'augmenter. Mais attention au développement de l'urbanisation, du motonautisme sur les plans d'eau fermés ou semi-fermés (cf. Bassin d'Arcachon). Déjà les capacités écologiques du milieu sont à notre avis atteintes, voire dépassées. La pollution par hydrocarbures menace.

A nos yeux, "l'économie écologique" adaptée au littoral n'est pas un vain mot, mais un défi à la hauteur de ce nouveau millénaire. Un défi que nous souhaitons ardemment contribuer à relever. Ensemble. ■

La SEPANSO est née il y a 40 ans sur le Bassin d'Arcachon. Pouvait-on rêver d'un plus beau berceau que le Banc d'Arguin pour cette naissance d'une association de protection de la nature ? Pierre Davant, qui y campait pour protéger les sternes qui venaient y nicher, vous en parlerait mieux que moi mais, déjà, les hommes montraient le mauvais côté de leur nature en venant y assouvir leur violence. Et, malgré la création de la Réserve Naturelle qui a quand même permis de protéger en partie son avifaune, le Bassin a subi de violentes agressions qui ont été décrites dans le numéro 142 de Sud-Ouest Nature.

On aurait pu croire que la création en 2004 du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, dont la charte met en exergue l'exceptionnelle richesse environnementale, constituait une prise de conscience des élus sur la protection qu'il convenait de mettre en place pour sauvegarder ce qui reste du patrimoine naturel. Malheureusement cela ne semble pas être le cas ; devant l'attraction qu'exerce ce territoire, élus et promoteurs n'opposent aucune résistance à une démographie galopante, comment accueillir 70.000 habitants de plus d'ici 2030 est la grande question, qui ne peut conduire qu'à l'épuisement rapide des ressources naturelles et à un accroissement irrémédiable des nuisances. On ne peut d'ailleurs pas passer sous silence l'inquiétude des ostréiculteurs sur la qualité des eaux du Bassin compte tenu des problèmes rencontrés sur les huîtres. Les scientifiques de l'IFREMER et les gestionnaires de l'eau potable rejoignent l'ensemble des associations de protection de la nature sur cette analyse, mais les freins à la concertation qui sont actionnés par les élus dans le cadre de la préparation du futur Schéma de cohérence territoriale (SCOT) montrent qu'ils ne sont pas disposés à nous entendre.

Fort heureusement, devant cette destruction programmée de l'environnement du Bassin d'Arcachon, la quasi-totalité des associations de protection de la nature du territoire se sont regroupées autour de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA) et de la SEPANSO et redoublent d'efforts pour contrecarrer cette politique d'urbanisation à outrance. Et, comme 40 ans est un bel âge pour entreprendre, pourquoi ne pas envisager sur ce magnifique pays la création d'un centre environnemental, une "éco-pole" qui rechercherait, synthétiserait et diffuserait à la population toutes les informations environnementales permettant une complète préservation. Ne serait-ce pas un beau cadeau d'anniversaire ?

Claude BONNET, SEPANSO Gironde



Photo J.J. Bonbert

Port d'Arcachon



Photo RN Arguin

Une journée "moyenne" au Banc d'Arguin en été...

Dès à présent - mais n'est-il pas trop tard ? - il faut se pencher sérieusement sur la capacité écologique d'accueil du Bassin

d'Arcachon, en ce qui concerne le motonautisme en particulier. Avec un nombre de bateaux et de scooters qui ne cessent de croître sur un plan d'eau quasi fermé (l'eau met plus d'un mois à se renouveler), on a là un bel exemple d'impact de la croissance sans bornes. La pollution par hydrocarbures du Bassin augmente insidieusement de manière alarmante ; on doit donner la priorité au milieu vivant, avec la pêche et l'ostréiculture, et freiner le plus rapidement possible le motonautisme... en attendant des bateaux moins polluants (électriques par exemple : deux pinasses, subventionnées par le Conseil régional, fonctionnent déjà... à quand la généralisation ?).

Pierre DAVANT, Président de la Fédération SEPANSO

**L'élaboration du Livre bleu du Littoral aquitain a donné lieu à une contribution de la SEPANSO.**



Michel RODES,  
Vice-Président de la  
Fédération SEPANSO

## TÉMOIGNAGE

### Le Parc national des Pyrénées : des limites insuffisantes et menacées

Le constat est simple : le Parc exclut l'ensemble des habitats remarquables des vallées d'Aspe et d'Ossau. Le Parc a été dessiné en 1967, non en fonction de critères biologiques positifs mais de critères économiques négatifs.

On n'a laissé à la nature que ce qui n'intéressait ni les chasseurs ni les promoteurs. D'où cette forme étriquée excluant les biocénoses décisives pour la chaîne pyrénéenne. L'ours, le gypaète, les vautours, le grand tétras sont hors du Parc.

Aussi la SEPANSO se mobilisa faisant condamner jusqu'en Conseil d'Etat le premier bâtiment d'une station de ski de fond du Somport qui, au prétexte de mesures compensatoires, voulait s'étendre en plein Parc jusqu'à Candanchu.

Aujourd'hui, les mêmes élus aspois cherchent à multiplier les microcentrales, avec comme toujours des "dérogations" et mesures compensatoires pour des sites Natura 2000.

Cf. SEPANSO Béarn, Les Pyrénées occidentales, 1989.

Michel RODES

# La montagne

## Les débuts de la SEPANSO "Béarn-Pyrénées"

**Printemps 1969** : je garde un souvenir fort de l'Assemblée constitutive de la SEPANSO à l'Athénée de Bordeaux grâce à ma rencontre avec Joël Tanguy Le Gac. Le jeune prof, costume marron à la Mao - c'est l'époque ! - parle avec aisance des Pyrénées. Catégorique, il dénonce le peu d'avenir de "cette civilisation de l'âge du fer".

**D**ès le 17 décembre 1971, la SEPANSO Béarn-Pyrénées se crée dans une réunion à la fac des lettres de Pau en présence de P. Davant, M. Crouau, J.C. Bouchet, J. Tanguy, B. Hourcade, B. Charbonneau, M. Rodes, etc.

L'enjeu montagne est décliné sous toutes ses formes. En avril 1971, à Toulouse, à un mois du concours, nous sommes quelques étudiants à défendre un texte sur "la haute montagne dénaturée" (F. Gady-Larroze, M. Rodes, etc. 96ème congrès des Sociétés savantes de 1971 édité au CTHS). Ensuite, nous distribuons un tract signé "des géographes" avec A. Cazenave-Piarrot. J.C. Guillebaud reprend cela dans Le Monde. Fureur des mandarins bordelais. Nous titrons encore "Le Parc national est un alibi pour détruire la nature".

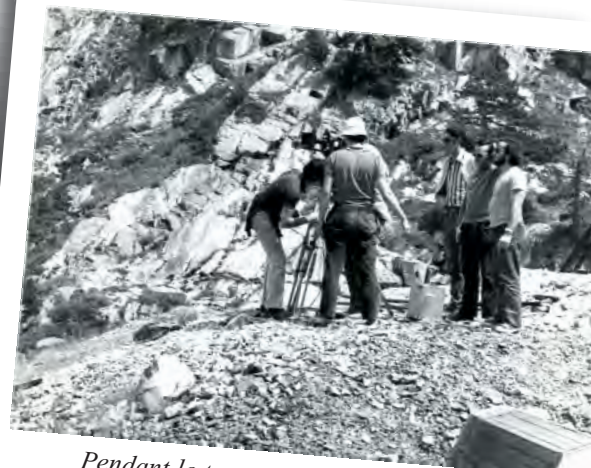
Les routes : il s'agit d'attirer les flux de touristes : route en pleine réserve du Néouvielle ; route du col de Boucharo, course de voitures à Troumouse ; routes sylvo-pastorales (177 km à l'actif de P. Chimits en forêt d'Irati) ; tunnel d'Aragnouet ouvert en 1977 par le DDE P. Forgerit.

### Les projets immobiliers les plus grotesques s'affichent

- 1970, projet de "marinas cossues" sur le Gave d'Ossau au Bager.
- 1972, projet d'urbanisation au Sous-souéou. Notre Comité répond à Artouste-SA : "On vous trompe, on vous vole !". Au final, la cour d'appel de Toulouse reconnaîtra notre motivation désintéressée et l'exception de la vérité mais qualifiera de dif-



Vallon du Sous-souéou



Pendant le tournage du film "Montagnes à vendre". P. Pomier est à droite.





Photo M. Rodès

1975 : les jeunes militants écologistes S. Charbonneau et N. Mamère lors d'une manif contre le projet d'Ahusky.

famation des propos inutilement "malveillants". Mais le promoteur est débouté ; il ne peut exiger des millions de dommages et intérêts.

- 1972, le projet de VVF et de complexe immobilier au Benou nous oppose au maire de Bielle. Nous sommes soutenus par les bergers locaux et l'ASAM (Association de Sauvegarde des Petits Agriculteurs de Montagne) de Jean Pitrau de Tardets. Ce dernier participe au film "Montagnes à vendre" de P. Pommier avec Noël Mamère.
- 1972, le projet d'urbanisation au lac de l'Oule (52.000 m<sup>2</sup> de planchers) est mis en échec lui aussi en 1977 avec Alain Arraou, Raymond Ratio, André Etchelecou.
- 1974, projet d'Ahusky, aux Arbailles, en Soule, qui mobilise 500 personnes contre la MIACA : P. Lebaillif fédère de nombreuses associations.



**Le film "Montagnes à vendre" donna lieu à de nombreuses projections-débats.**

## La protection de la nature s'organise

F. André est au comité scientifique du Parc national, P. Davant au CNPN, J. Tanguy crée le FIEP en 1975 avec J.F. Terrasse. A. Etchelecou préside la commission environnement de la Fédération française de la montagne. Les colloques se multiplient avec la participation de C. Dendaletche : Huesca, 5-7 février 1976, dans une atmosphère de libération extraordinaire (reliure les actes) ; colloques du FIEP ; colloque de Béarn-Aragon ; collectif Pyrénées.

Notre engagement se veut planétaire et en lien avec les autres luttes : paysans-travailleurs, ASAM, agro-bio, comités Larzac, comité national anti-fluor, géographes toulousains du GIAM, lien avec les régionalistes occitans, réaction de soutien après le cocktail Molotov contre la "balade pyrénéenne" de Jacques Chancel qualifiée de "safari de nantis" par les intellectuels d'Argelès qui seront acquittés par le Tribunal de grande instance de Tarbes le 14 janvier 1978. De fait, une partie de la société nous suit.

Dès le n° 4 de cette revue, un article de Max Crouau, S. Charbonneau et moi-même pose le problème de la croissance. Au plan local, le rapport de force est clair et net contre les notables. Sud-Ouest parle encore des "extrémistes de la SEPANSO", qui néanmoins posent de "vraies questions". ■

## LA MAISON PERRY

### NON AU PROJET DE ROUTE, OUI A L'OURS

Alertée au début des années 1980 par André Etchélecou sur un projet de route forestière en haute vallée d'Aspe, devant desservir le bois du Paq, la SEPANSO se mobilisa pour faire échec à ce projet. Elle profite de la mise en vente d'une maison d'habitation avec grange et 7 hectares de vallon plat situé sur le trajet projeté.

La SEPANSO Béarn, enthousiaste, appuya le projet et l'on décida de lancer une opération de soutien auprès des associations amies, FNE, LPO, WWF et FIEP. Surtout, je fus le bon porteur de projet à l'époque auprès du cabinet du Ministre de l'Environnement Michel Crépeau. François Letourneux, alors au cabinet, finit par faire accepter l'octroi d'une importante subvention dans la mesure où la zone à ours était concernée (présence régulière de Papillon... alors).

Finalment l'opération s'est réalisée.

Lorsque vous prendrez le chemin de la mâtire (sur le GR10), en partant du dessus d'Etsaut, après une montée sans répit d'une heure, vous arrivez à Perry, sur un vallon plat de 7 ha. Les habitations sont gérées par la SEPANSO Béarn et le pâturage a été cédé jusqu'à ce jour à un berger d'Etsaut, bien sûr favorable à l'ours, Jean Monrepos.

Si vous avez soif, désaltérez-vous au robinet... Vous le devez à la SEPANSO.

P. Davant

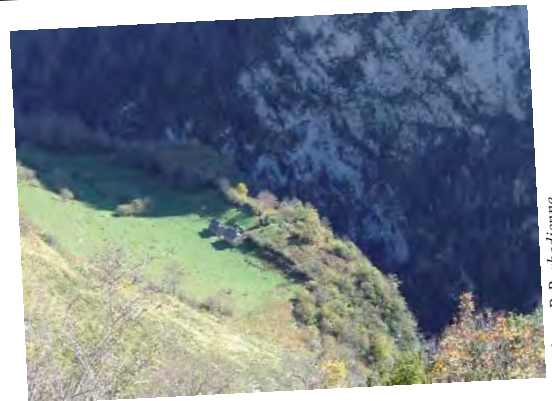


Photo P. Barbedienne

Maison Perry

## LECTURE

## LE CANTIQUE DE L'OURS

## Petit plaidoyer pour le frère sauvage de l'homme

Dans son dernier ouvrage, Stéphan Carbonnaux y exprime sa fascination pour "lou moussu", cet incompris.

A partir de sa propre expérience de terrain et de nombreux témoignages, l'auteur nous invite à cheminer au cœur de la sylve, des Pyrénées aux Balkans, pour y naturaliser notre esprit et y rencontrer notre premier dieu, l'ours, le frère sauvage de l'homme tant son histoire et la nôtre sont liées et tant les ressemblances peuvent être troublantes. L'ours, plantigrade comme homos sapiens.

Arpentez les forêts vierges slovènes dans les pas de Stephan et de l'emblématique "va nus pieds" et alors vous apparaîtra comme une évidence la nécessité de retrouver l'ensemble du grand bestiaire européen, sauvage et libre. Mais notre société anthropocentriste en est-elle encore capable ? L'auteur lui n'en doute pas : "Une alliance avec l'ours s'imposera !" et prédit le grand retour de l'animal roi de l'Eurasie et de l'hémisphère nord.

Utopiste ? Pas pour qui a lu le cantique.

L'émotion, la poésie et la sincérité sont au rendez-vous dans cet essai naturellement optimiste.

A l'heure où certains voudraient un "requiem" pour l'ours, le naturaliste au langage franc et passionné y va de son "cantique" et cela fait un bien fou.

Michel CHALVET, SEPANSO Béarn

Stephan Carbonnaux est juriste de formation, membre de la SEPANSO Béarn depuis 1993 et ancien administrateur. Il est aussi l'un des co-fondateurs du GOPA (Groupe Ornithologique des Pyrénées et de l'Adour).

Pour plus d'informations, voir le blog : <http://stephan.carbonnaux.over-blog.com>



Stephan Carbonnaux, fervent défenseur de l'ours, nous livre cet émouvant plaidoyer.

## La dernière ourse autochtone

## des Pyrénées

Ainsi, malgré la SEPANSO et son porte-parole qui, combien de fois, ont tiré la sonnette d'alarme, Cannelle a été foudroyée par un "brave chasseur" de près de 70 ans connu de tous dans le village... en état de légitime défense. La justice des hommes a rendu son verdict !

Relisez mon éditorial du Sud-Ouest Nature n° 127 (novembre 2004) et mon long article sur l'histoire des ours pyrénéens. In memoriam. J'ai donc comme vous, en hurlant intérieurement, supporté cette tragique disparition.

D'aucuns et non des moindres me disent : "Oui, mais pour l'ours des Pyrénées c'est moins grave que pour l'esturgeon, car l'espèce ursine européenne n'est pas en voie d'extinction tandis que l'esturgeon européen ne



Cannelle, dernière ourse de souche pyrénéenne, ici suivie de son petit Pyrène...

se reproduit plus que dans l'estuaire de la Gironde." Certes...

A ce rythme, de toute façon, l'esturgeon c'est pour demain. Suivront des espèces que l'on trouve encore ailleurs mais en très faible quantité comme le vison d'Europe ou le Grand Tétrás.

Comme je l'ai déjà écrit, pour certains amis protecteurs, pour certains scientifiques, ce n'est pas encore perdu. On pourra "remettre des ours", les équiper, les haraicher d'électronique pour suivre leur comportement. Ils seront, disent-ils, les garants d'une montagne "sauvage" non dépecée par les promoteurs de tout poil ! Sans ours la montagne serait foutue selon eux. Avec ce qui vient de se passer, et la mentalité locale qui se fige, je crains que ce soit inexact.

Ah, si, comme vous et moi l'avons tant de fois rappelé, nous avions eu un Parc national des Pyrénées digne de ce nom incluant les territoires à ours, si les Réserves de chasse dites Lalonde avaient été librement consenties, si l'Etat n'avait pas toujours cédé aux exigences des extrémistes, des rétrogrades... nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Décidément, comme disent les jeunes d'aujourd'hui, j'ai la haine.

Pierre DAVANT



... a été tuée au cours d'une battue au sanglier en 2004.



# Transports : le pire et le meilleur

Daniel DELESTRE,

Président de la  
SEPANSO Gironde

Membre du Réseau "Transport  
et mobilité durable" de FNE

**Ces 40 dernières années, l'explosion de la mobilité des personnes et des biens a bouleversé l'Aquitaine.**

**Le meilleur :** le développement des transports collectifs de proximité (retour du tramway à Bordeaux) et régionaux (TER), ou des pistes cyclables (en ville comme à la campagne).

**Le pire :** la croissance démesurée du trafic et des infrastructures routières, avec son cortège de nuisances (pollution de l'air, gaz à effet de serre, bruit, destruction des paysages, consommation des espaces naturels, le "mur" de camions).

**L**es enjeux environnementaux des transports ont mobilisé activement la SEPANSO, Aquitaine Alternatives ou France Nature Environnement (FNE).

Les luttes ont été rarement "victoieuses", car le combat est inégal entre les associations environnementales et les puissants lobbies des transports, généralement soutenus par les médias, d'autant plus que le phénomène se développe à l'échelle mondiale.

Mais ces luttes ont contribué à la prise de conscience collective des enjeux, notamment à l'occasion des débats publics.

En ce quarantième anniversaire de la SEPANSO, il paraît utile de rappeler quelques-uns des combats qui ont forgé l'histoire et l'expérience des

réseaux écologistes en Aquitaine.

## TUNNEL ROUTIER DU SOMPORT

### Les camions remplacent l'ours en vallée d'Aspe

Le tunnel routier du Somport a été achevé et inauguré le 17 mars 2003, en dépit d'une très forte opposition des écologistes.

Vingt années de lutte ont permis d'alerter l'opinion sur la fragilité de la vallée d'Aspe, l'une des plus belles vallées pyrénéennes, qui relie Oloron-Sainte-Marie à l'Espagne, et d'en ralentir la destruction.

Le refuge de la Goutte d'eau, haut lieu de résistance avec Eric Pétetin, installé dans l'ancienne

gare de Cette-Eygun, a été évacué par les huissiers le 25 octobre 2005.

A défaut d'ours, ce sont maintenant les camions, souvent chargés de matières dangereuses, qui dévalent la vallée ; les accidents sont fréquents et les risques de catastrophe probables.

L'augmentation du trafic justifie, aux yeux du lobby routier, de nouvelles augmentations de capacité de cet itinéraire : aujourd'hui la déviation de Bedous, demain la déviation d'Oloron, etc...

Quant au projet de réactivation de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc dans cette même vallée, il avance "à reculs", puisque l'alimentation électrique de la section Pau-Oloron vient d'être supprimée.



Photo P. Petit

Ce jour-là, plus de 9000 personnes s'étaient déplacées dans la vallée d'Aspe pour dire leur opposition au tunnel du Somport (mai 1994)



Accident de poids-lourd en vallée d'Aspe



Photo F. Rebillard

La voie ferrée Pau-Canfranc

## CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DE BORDEAUX

Un projet  
politiquement mort ?

Le projet de contournement autoroutier de Bordeaux a été initié par un débat public qui a eu lieu du 2 octobre 2003 au 15 janvier 2004.



*Manif contre le Contournement autoroutier devant la Préfecture*

Un premier incident est venu interrompre le long fleuve tranquille, qui fréquemment sépare les procédures de concertation, du déroulement du tapis de bitume sur les espaces naturels.

En effet, le gouvernement bafoue la concertation en cours en se prononçant, le 18 décembre 2003, en faveur du projet, sans attendre la fin des débats.

Cette décision entraîne la démission de la commission et fournit un argument juridique de poids aux associations qui contestent ce projet.

En 2006, les propositions de fuseaux (le fameux plat de nouilles) font lever un vent de fronde dans les communes potentiellement touchées, tout particulièrement dans le Médoc et son vignoble prestigieux, ainsi qu'en Haute-Gironde.

Les manifestations succèdent aux manifestations, menées adroitement par le Collectif anti-contournement.



*Un "plat de nouilles" peu goûté...*

Le 1er mars 2007, nouveau coup de tonnerre : le Tribunal administratif de Bordeaux donne raison aux associations et annule la décision ministérielle autorisant le projet.

Les promoteurs du contournement se font de plus en plus discrets, mais l'Etat décide de faire appel de cette décision.

Le Grenelle de l'environnement, qui se déroule fin 2007, refroidit quelque peu l'idéologie pro-autoroutière en France.

C'est dans ce contexte que le Ministre J.L. Borloo annonce, le 4 juin 2008, l'abandon définitif du projet de contournement de Bordeaux, ainsi que du projet d'autoroute Pau-Oloron.

Le 3 décembre 2008, la Cour d'appel administrative de Bordeaux annule la décision du Tribunal administratif de Bordeaux du 1er mars 2007. Les associations se pourvoient en cassation au Conseil d'Etat.

Après plus de cinq ans de guérilla juridique, ce projet routier semble mort politiquement et on ne trouve plus guère d'élus pour oser le soutenir ouvertement.

## AUTOROUTE A65 LANGON-PAU

La première  
autoroute verte ?

Après une pseudo concertation en 2005 et une enquête publique bâclée en 2006, le contrat de concession de l'autoroute A65 a été signé le 18 décembre 2006.

Symbole, pour ses promoteurs, du concept de développement durable et première "autoroute verte" de l'après-Grenelle, le projet d'autoroute A65 a été autorisé in extremis par le Ministre J.L. Borloo, en juin 2008, contre la promesse de compensations environnementales.

Immense saignée de 150 kilomètres dans le massif forestier landais, impactant un écosystème riche et fragile, le projet offrira, à sa mise en service prévue fin 2010, la sécurité à ceux qui pourront payer l'un des péages les plus chers de France (40 euros l'aller-retour Bordeaux-Pau), alors que l'aménagement de l'axe existant aurait permis d'assurer la sécurité pour tous, à moindre coût.

Adossée à un contrat de partenariat public-privé, la rentabilité du projet suppose un quadruplement du trafic routier d'ici 2050 et pourrait se révéler très rapidement un fiasco financier, condamnant la collectivité à dédommager le concessionnaire pour un montant de plus d'un milliard d'euros.



*Les "planteurs volontaires" ont plusieurs semaines durant replanté des arbres sur le chantier de l'A65*



## PROJETS DE LGV

### Pour un tracé éco-responsable

Poussés par "l'esprit du Grenelle" et relais de croissance du BTP, les projets de LGV sont relancés activement en Aquitaine. Ces projets avaient fait l'objet de débats, mobilisant largement le public et de nombreux acteurs :

- débat public du 7 juin au 25 novembre 2005 pour la LGV Bordeaux-Toulouse,
- débat public du 30 août au 29 décembre 2006 pour la LGV Bordeaux-Espagne.

Les associations ont soutenu le développement du rail, en donnant la priorité à la modernisation des lignes existantes.

Elles ont aussi rappelé que la ligne actuelle passant par les Landes avait été le haut lieu de records de vitesse ferroviaire (330 km/h en 1955).

Une expertise suisse a confirmé que la ligne actuelle Bordeaux-Hendaye pouvait largement satisfaire l'augmentation prévisible de la demande jusqu'en 2020, tant pour les voyageurs que pour le fret, après quelques améliorations.

Or, les options choisies par le maître d'œuvre RFF (Réseau Ferré de France) prennent non seulement le contre-pied des avis exprimés par une majorité d'acteurs, mais sont les plus coûteuses en termes financiers et environnementaux. RFF s'obstine à étudier un tracé neuf plus long de 50 kilomètres et dans une zone beaucoup plus accidentée et vulné-

nable, comme si l'important était d'augmenter le montant des travaux, qui atteignent pour l'ensemble des projets du Sud-Ouest (GPSO) près de 7 milliards d'euros.

Le mépris de l'avis du public, des associations et de nombreux élus fait lever aujourd'hui un vent de fronde, dans toute l'Aquitaine, contre les options choisies par RFF.

Au Pays Basque, référendum populaire et Ministre (MAM) convergent pour refuser une ligne nouvelle sur un territoire déjà lourdement impacté par l'élargissement de l'autoroute A63.

Le Sud Gironde, éventré par les travaux de l'autoroute A65 et d'un gazoduc, ne veut pas d'un nouveau couloir de transport ferroviaire.

Enfin, à Orthez en Béarn, c'est la mobilisation en faveur de l'amélioration de la ligne existante et pour le maintien d'une gare TGV dans la ville.

## CONCLUSION

La récession actuelle du trafic de voyageurs et de fret contredit les prévisions récentes d'expansion inéluctable des transports.

## TRANSPORT AERIEN

### Un impact croissant sur le climat

Un dernier mot sur le transport aérien, dont l'impact climatique est enfin reconnu par les compagnies aériennes elles-mêmes, après des années de dénégation.

La croissance du trafic aérien, stimulée par la détaxation du kérosène, par le tourisme de masse et par la baisse des tarifs (compagnies "low cost"), a été très forte jusqu'à la crise actuelle.

Ainsi s'expliquent les projets pharaoniques concernant l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, portés par des chambres consulaires dont la rationalité peut se résumer à la croissance du chiffre d'affaires, à l'exclusion de la réalité des enjeux climatiques ou environnementaux.

Pierre DELACROIX

Face aux défis climatiques et énergétiques du 21<sup>ème</sup> siècle, l'époque où la multiplication des infrastructures de transport tenait lieu de programme politique et l'idéologie actuelle du "toujours plus" en matière d'infrastructures semblent dépassées.

Egalement dépassée, l'obsession de la vitesse - Alstom et la SNCF visent 360 km/h avec l'AGV - peu compatible avec une utilisation raisonnée du matériel ferroviaire et la nécessaire sobriété énergétique.

En cette période de disette financière, et au-delà de l'argument de la création d'emplois pendant la durée du chantier, nombre de projets conduiront plus sûrement à un endettement durable qu'à la prospérité.

Ces 40 prochaines années pourraient nous réserver bien des surprises, et une façon d'y répondre sera probablement de faire mieux avec moins. ■

**Les débats publics de 2005 et 2006 sur les projets de lignes à grande vitesse nous ont fortement mobilisés.**



*Avec une ligne existante loin d'être saturée, pourquoi une nouvelle LGV ?*

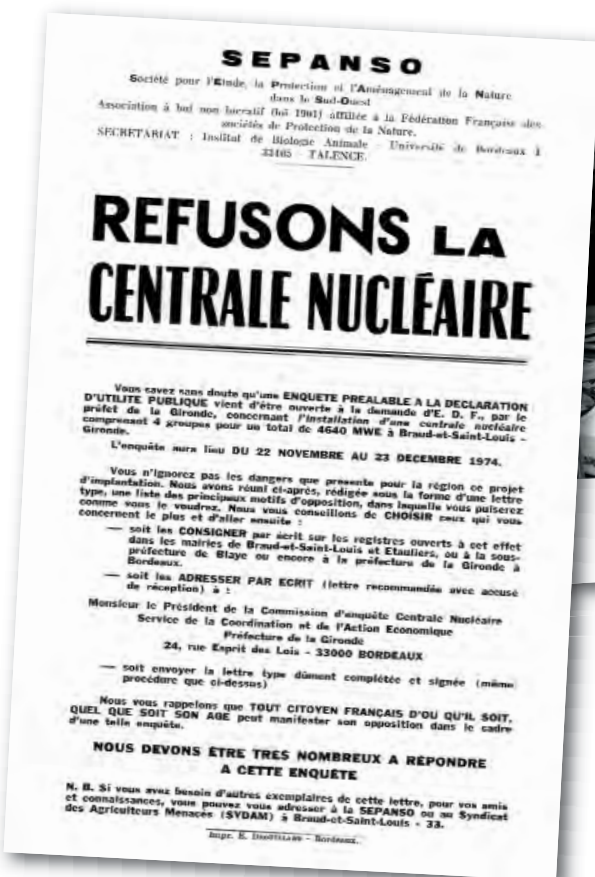
Photo D. Delestre

Pierre DELACROIX,  
Président d'Honneur  
de la SEPANSO

# La sobriété énergétique

Considérée avec raison comme prioritaire par le Grenelle de l'Environnement... mais comme inappropriée par le Corps des Mines

Très révélatrice de l'état d'esprit des responsables de l'énergie en France, cette phrase de Marcel Boiteux, Président d'EDF à l'époque, dans son rapport de l'an 1975 : "Il ne suffit pas de répondre à la demande, il faut la susciter."



Distribution de tracts  
aux automobilistes

combustibles et, en version minimale, la gestion des déchets radioactifs (Framatome, La Hague, etc.). Mais sur ce point, loin de chercher des solutions qu'imposerait la très longue durée des nuisances, la voie choisie est celle du retraitement des combustibles irradiés, qui permet de récupérer le plutonium - le "métal diabolique" des physiciens - pour alimenter la force de frappe nucléaire nationale, aérienne et sous-marine, amorcée par De Gaulle dans les années 60. Mais alimenter aussi les réacteurs du futur imaginés par les mêmes : les surrégénérateurs. Machine symbolique de la concrétisation du rêve techniciste, supposée produire plus d'énergie qu'elle n'en consommera. C'est l'acte de naissance de Superphénix...

Ce programme était démesuré. La

preuve en est qu'aujourd'hui encore, bon an mal an, la France exporte la production de l'équivalent d'une dizaine de tranches nucléaires vers ses voisins. Et même ainsi, la production reste excédentaire. De là l'idée géniale qui justifiera ce trop-plein : le développement du chauffage électrique intégré - plus forcé que volontaire, et en accord avec le lobby du bâtiment. Le futur acquéreur ou locataire d'un logement n'a plus le choix. Il trouvera installé le "tout électrique". Pour faire tourner tout cela correctement, il faut aussi interconnecter les centrales. D'où la mise en place d'une gigantesque toile d'araignée de lignes à très haute tension (400.000 V) qui boucle l'hexagone et permet de distribuer la fée électricité. Chose curieuse, avec le recul, personne alors - sauf les associations pour cause de santé (champs électromagnétiques) - ne proteste contre ces gigantesques écheveaux. Les amoureux du paysage, aujourd'hui mobilisés contre les éoliennes, "atteinte mortelle aux paysages", ne disent mot. Tous muets ! On se souvient même de notre Nobel de physique, Leprince-Ringuet, peintre amateur, qui trouvait les lignes THT tellement élégantes qu'il en peignait sur toutes ses toiles !

C'est donc logiquement que la SEPANSO s'est mobilisée sur le sujet nucléaire. Il y a quarante ans, ses militant(e)s parcouraient les campagnes du Blayais pour souligner qu'on n'avait pas besoin de tout cela, pour

C'est le moment où, en 1974, le gouvernement français de Pierre Messmer vient de lancer son gigantesque programme nucléaire qui conduira la France à devenir, avec aujourd'hui 58 réacteurs en marche, la première puissance nucléaire de l'Europe. A la tête de cette aventure, le "top" des ingénieurs français : le Corps des Mines, l'élite de l'X, qui va veiller jalousement à coordonner avec une administration hautement politisée, et la recherche (le CEA), et les entreprises (conception et réalisation des réacteurs, des



expliquer que c'était une technologie dangereuse en termes de santé par ses rejets réguliers et par le risque d'accident (dix ans avant Tchernobyl !), qu'on n'avait aucune solution sûre ni argent pour des déchets multi-séculaires, qu'en cas d'accident aucune assurance ne couvrirait les risques (c'est toujours vrai), qu'il était criminel de fabriquer des surgénérateurs qu'on aurait le plus grand mal à maîtriser (l'histoire l'a confirmé), bref que tout cela était une délirante fuite en avant dans une voie technique inacceptable, simplement parce que la perfection humaine supposée pour assurer la sûreté nucléaire n'est pas de ce monde. Les anciens se souviennent avec émotion du président Francis André bousculant les gardes à la préfecture, qui tentaient de s'opposer à son passage avec les cartons où reposaient les 26.000 signatures d'opposants à la construction du Blayais. "J'exige le passage dans la maison de la République", avait-il tonné à l'époque !

Depuis, le sujet demeure. La SEPANSO a cependant assuré une présence attentive à la CLI du Blayais (qu'il a fallu dix ans au Conseil général pour créer, à partir de la circulaire Mauroy de 1981), considérant que cette présence permettrait de maintenir une pression pour une meilleure transparence. Des résultats inégaux,

certes, mais assumés, telle la contre-expertise décennale du plus ancien des réacteurs.

Depuis, le nucléaire reste en débat, mais moins ouvert que jamais. Et le Réseau "Sortir du nucléaire" a amplement et rigoureusement montré le bien-fondé de ces critiques. Les lois se succèdent, supposées assurer une "transparence nucléaire" réelle, mais la réalité est moins transparente... et risque de le devenir encore moins (voir éditorial). Et la firme Areva a du mal à convaincre - avec les multiples incidents sur ses chantiers des EPR (Finlande, Flamanville) - de sa maîtrise de la machine qu'elle a contribué à imposer. Des associations ont relayé ces inquiétudes (Greenpeace, Négawatt, SDN, ACRO, GSIEN). Quant au dossier des déchets nucléaires, aucune solution n'apparaît vraiment crédible. Bref, pour nos associations, cette voie risque d'être un cul-de-sac redoutable.

Depuis lors, les constats mis sur la table, en particulier lors du "Grenelle de l'environnement", de la présidence française de l'Union européenne, et au vu des rapports successifs du panel d'experts du GIEC sur le changement climatique, ont montré qu'une autre politique de l'énergie était possible et souhaitable, soulignant que deux voies devraient être privilégiées : la sobriété énergétique - diminuer la consommation totale d'énergie en France - et le développement des énergies renouvelables (ENR).

Las ! **Il n'y a pas d'ENR sans coût écologique.** Ainsi ont été successivement peu ou prou discrédités les agro-carburants - voie de secours pour l'agriculture industrielle -, les filières d'incinération, la petite hydraulique - au nom du respect dû aux dernières rivières sauvages du pays -, l'éolien industriel - en raison des atteintes aux paysages et des ambiguïtés financières - et même le photovoltaïque (voir SON



Paru dans le n° 119 de Sud-Ouest Nature (2002)

## TÉMOIGNAGE

### Usine à gaz

Le 4 août dernier, le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) était contraint par le gouvernement de renoncer à renouveler la convention d'occupation d'un terrain, passée 3 ans auparavant avec la société 4Gas dans le but d'implanter un terminal méthanier au Verdon-sur-Mer. Le gouvernement s'est appuyé sur deux arguments forts : d'une part, le projet porte atteinte à l'environnement dans le dernier estuaire naturel d'Europe ; d'autre part, il n'est pas nécessaire économiquement, la France étant en surcapacité de gaz naturel liquéfié si tous les projets de terminaux méthaniers venaient à se concrétiser.

Ce recul contraint et forcé de la société 4Gas et du GPMB est à mettre à l'actif de la très forte mobilisation des élus et de la population des deux rives de l'estuaire, regroupés dans l'association "Une pointe pour tous", et bénéficiant du soutien et des conseils de la SEPANSO et de l'association charentaise Obios.

Tout au long du débat public, puis au cours des mois qui ont suivi, ces défenseurs des rives de l'estuaire ont dénoncé un projet nuisible à l'environnement naturel et néfaste pour l'emploi local basé sur le tourisme, tout en faisant courir des risques très importants à la population.

La société 4Gas ne dispose plus, dans l'immédiat, d'un terrain, condition nécessaire pour déposer de nouveaux dossiers. Elle n'entend cependant pas baisser les bras et semble pouvoir compter sur le soutien de la "communauté portuaire", de la CCIB, du MEDEF et d'élus de l'agglomération bordelaise qui continuent de défendre le projet comme s'il était vital pour le pays.

Alain DURAND-LASSERVE



Le "cahier d'acteur" produit lors du débat public sur le projet de terminal méthanier du Verdon (33).

## CREAQ

CENTRE REGIONAL  
D'ECOENERGETIQUE D'AQUITAINE

Faire le lien entre les enjeux du développement durable et l'évolution des comportements individuels

Le Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine est une association à but non lucratif créée en 1998 qui a pour but de promouvoir les stratégies de **décroissance de l'empreinte écologique** et de **lutte contre le changement climatique** (prévention, atténuation, adaptation, anticipation). Nos approches thématiques sont :

- l'**éco-énergétique** (sobriété et efficacité énergétiques) à travers : l'éco-consommation et la gestion raisonnée de nos déchets (prévention et valorisation), l'éco-mobilité, l'éco-habitat et les énergies renouvelables (performance énergétique, qualité environnementale et sanitaire des bâtiments et des logements).
- la **préservation de la ressource en eau potable** (qualitative et quantitative).

Le CREAQ compte actuellement une centaine d'adhérents répartis dans toute l'Aquitaine dont de nombreux bénévoles actifs : ingénieurs énergéticiens, bureaux d'études, consultants, architectes bioclimatiques et HQE, installateurs Qualisol, paysagistes, distributeurs...

L'action du CREAQ est répartie en pôles souvent accompagnés de visites ou journées techniques :

- **Un pôle d'information et de conseil** à destination du grand public visant l'animation d'Espaces Info Energie (ADEME, Conseil régional d'Aquitaine, Conseil général de la Gironde, mairie de Bordeaux) et Info Economies d'Eau (Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil régional d'Aquitaine, Conseil général de la Gironde, Communauté urbaine de Bordeaux), et la création de centres ressources de démonstration d'écologie pratique (éco-centre). La finalité étant de donner une information neutre, gratuite et objective sur l'habitat, les économies d'énergie et d'eau, les matériaux de construction et d'isolation, les différentes techniques de chauffage, les installateurs qui peuvent les mettre en œuvre et les aides financières dont peuvent bénéficier les particuliers.
- **Un pôle de prévention de la précarité énergétique** afin d'informer, conseiller et accompagner dans une démarche de maîtrise de leur consommation d'énergie et d'eau les familles aux revenus modestes. Ces actions ont pour objet de réduire les risques d'impayés d'énergie et d'eau tout en permettant à ces ménages de se chauffer, cuisiner, s'éclairer... à un coût acceptable. Ces actions se déclinent en trois principaux axes : entretiens individuels suivis si nécessaire de visites à domicile, ateliers collectifs, accompagnement aux travaux.
- **Un pôle d'éducation** visant une éducation à la réalité et à la complexité du développement durable, la protection de l'environnement n'ayant aucune finalité sans les objectifs de viabilité économique et d'équité sociale. Nous proposons d'aider le jeune public et leurs accompagnateurs à prendre conscience de l'impact environnemental de nos usages quotidiens et de découvrir avec eux les comportements éco-responsables et les équipements éco-efficaces.
- **Un pôle d'animation des filières des énergies renouvelables et de l'éco-construction** visant à contribuer à l'essor local et régional de ces filières dans un cadre de préservation de l'environnement, d'aménagement harmonieux du territoire et de création d'emplois locaux pérennes...
  - **Un pôle d'étude, d'expertise et de recherche généralistes** visant à contribuer et à participer, à l'échelle locale et régionale, à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et de politiques publiques énergétiques et environnementales.



Eoliennes

Photo D. Delestre



Agro-carburants

Photo S. Pierre - ADEME



Centrale hydraulique

Photo M. Roy - ADEME



Photovoltaïque

Photo G. Maigre

**Toute production d'énergie a un impact écologique. Efficacité énergétique et sobriété sont les seules voies possibles.**



n° 144). Seul domaine novateur, mais quasi-inexploré en France alors que notre pays a des milliers de kilomètres de côtes : l'énergie marine, où des pays comme le Portugal ou l'Ecosse font mieux que nous !

Quant à la sobriété énergétique, c'est peu dire qu'elle choque fondamentalement l'idéologie de la haute administration et des scientifiques qui continuent à diriger les grands Corps de l'Etat, et qui ne peuvent concevoir une économie sans croissance - *leur* croissance, c'est-à-dire une croissance purement quantitative - et qui continuent à afficher imperturbablement des chiffres du "toujours plus". On reconnaît là la logique de la phrase de M. Boiteux citée à l'ouverture de cet article.

Pourtant, le vrai sens du progrès, c'est bien de faire plus (ou autant) avec moins. Le véritable progrès, c'est l'efficacité énergétique. On est loin de lui donner la priorité, lorsque pour corriger la chute des ventes de voitures à l'occasion de la crise, on privilégie la reprise commerciale, au lieu de privilégier la sobriété...

Si notre pays - et les autres ! - n'admettent pas rapidement leurs erreurs en matière de politique énergétique et ne rectifient pas le tir, autant dire que le changement climatique, dont on peut déjà entrevoir les impacts, aura tôt fait, hélas, de ramener tout le monde aux réalités. Sauf à accepter, pour nos enfants et petits-enfants, de transformer la planète en poêle à frire... ■

## La sécurité nucléaire, version Blayais

Décembre 1999

Il n'y a pas eu que Klaus dans l'histoire des tempêtes sur le Sud-Ouest. Les 27 et 28 décembre 1999, un ouragan d'une rare violence a ravagé l'Aquitaine, mettant à mal la forêt - dix ans avant Klaus - et provoquant un grave incident à la centrale nucléaire du Blayais. Une des tranches était à l'arrêt pour travaux, les 3 autres durent être stoppées, suite à des difficultés sur les réseaux THT. Mais aussi à cause de l'inondation de certains locaux techniques serpentant en contrebas de la centrale. Car les concepteurs du site croyaient dur comme fer que celui-ci était à l'abri de l'inondation. Des analyses qui ont suivi, et outre le débat sur l'organisation de la sécurité des réacteurs et du risque d'accident majeur qui a été évoqué, c'est toute la conception des risques "inondation" qui a été remise en cause. La cote majorée de sécurité (CMS) retenue par les concepteurs était à l'évidence trop faible. Et elle n'a pas résisté à l'énorme dépression - malgré une marée de coefficient 77 seulement (maxi = 120) - qui a freiné l'évacuation des eaux de l'estuaire. Non seulement les locaux furent inondés, mais la route d'accès des secours à la centrale a été coupée. Au final, une jolie peur. Ajoutons que si une digue additionnelle a été bâtie, protégeant *théoriquement* le site, la route d'accès n'a toujours pas été rehaussée. Comme quoi, les ingénieurs français du nucléaire, les "meilleurs du monde", ont parfois de curieuses faiblesses. C'est vrai que tout cela coûte horriblement cher...

Pierre DELACROIX



▲ Journal Sud-Ouest du 5 janvier 2000

## TÉMOIGNAGE

### Electricité verte, pas si verte !

Alors que les médias nous font croire que la "croissance verte" est possible et que l'on peut miser sur les énergies renouvelables dont ferait partie l'électricité, les projets de construction de voitures électriques et la tentative d'EDF de relancer le tout électrique sont en première ligne. Nous ne reparlerons pas du nucléaire qui se profile à l'horizon ni des effets des ondes électromagnétiques sur la santé. Les panneaux photovoltaïques, les éoliennes et les progrès concernant la consommation d'électricité des appareils électroniques ne suffiront pas à réduire notre empreinte écologique tant ils ont d'effets pervers... à commencer par l'usage massif de métaux comme le cuivre dont la demande a augmenté de 40 % en dix ans, et plus récemment le cobalt ou le lithium utilisés dans les batteries, les réacteurs nucléaires, les matériels audio et vidéo...

La plupart des extractions de minerais, rares pour certains d'entre eux (lithium, uranium...), se font au détriment du patrimoine naturel et des populations locales :

villages entiers rasés avec la complicité des autorités et de l'armée en Amérique du Sud pour le cuivre ou au Congo pour le cobalt, désespoir des Touaregs avec le projet de destruction d'une vallée classée au patrimoine mondial de l'Unesco au Niger par le groupe Areva pour l'uranium.

Une croissance verte fondée sur le "développement durable" ? Durable pour qui ?

Colette GOUANELLE

Dominique NICOLAS,  
Président d'Aquitaine Alternatives

# Trop, beaucoup trop, de déchets !

## Symbole de notre société de consommation



Photo P. Davant

Sur la route allant de Moliets (40) à l'océan, en 1973, et au titre de... la protection de la nature ! Si aujourd'hui de tels panneaux ne se rencontrent plus, les "ordures" n'en sont pas pour autant toujours déposées où elles le devraient...

La montée des nuisances et des pollutions à la fin des années 60 et la crise économique de 1974, concomitante avec l'augmentation du prix du pétrole, ont poussé l'Europe et la France à enfin légiférer en matière de protection de l'environnement et notamment de déchets, face à l'accroissement de ceux-ci qui apparaissait inexorable.

lé de la loi du 19 juillet 1976. Ces installations ont souvent fonctionné pendant longtemps et jusqu'à peu, dans des conditions très problématiques, voire désastreuses. L'Aquitaine n'a pas échappé à ce phénomène.

Ainsi, il a fallu attendre l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 pour qu'enfin paraisse un texte réglementaire, digne de ce nom, régissant l'exploitation des décharges de déchets ménagers jusque là encadrée simplement par une circulaire du 11 mars 1987.

Quant à l'incinération des déchets ménagers, elle n'a bénéficié d'un arrêté ministériel qu'en juin 1986 mais permettant des rejets de polluants atmosphériques encore trop élevés. En 1989, une directive européenne a renforcé considérablement les normes de rejets pour les nouveaux incinérateurs.

La France a transposé en droit

national cette directive par l'arrêté du 25 janvier 1991. Normalement, la mise aux normes était impérative et immédiate pour les nouveaux incinérateurs mais pas pour ceux existants ! Un scandale n'arrivant jamais seul, les pollutions par les dioxines vont émerger au grand jour alors que peu d'incinérateurs ont été mis aux normes de 91. A peine cette mise aux normes est effectuée avec un retard considérable, qu'une nouvelle directive européenne en 2000 renforce encore plus sévèrement les normes de rejets en y incluant les dioxines, les furannes et les oxydes d'azote. Et nouveaux retards, non seulement dans la transposition de cette directive par l'arrêté du 20 septembre 2002, mais aussi dans la mise aux normes effective du parc d'incinérateurs. Afin de sauver l'image de marque de l'incinération, le Ministère de l'environnement s'est résolu à employer la manière forte pour faire respecter impérativement la date butoir, à savoir le 31 décembre 2005. Il

**U**ne directive européenne du 15 juillet 1975 donnait un cadre juridique à la gestion des déchets. La loi française relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux était transposée en droit national le même jour. Il était grand temps ! Cette loi allait dans le bon sens, en posant les principes de base de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets et définissait la responsabilité des différents acteurs, notamment des collectivités locales, des producteurs de déchets et des industriels. Malheureusement, peu de décrets d'application de cette loi ont paru, et de ce fait, cette loi est restée quelque peu inefficace.

### Des installations de traitement obsolètes et hors normes

En ce qui concerne les installations de traitement des déchets, leur régime juridique d'installation classée pour la protection de l'environnement a décou-



La décharge de Caupenne (40)...



... ou celle d'Audenge (33)



## Le scandale de l'incinérateur de Fumel

**CENON.** Plusieurs associations, hostiles à l'incinération des déchets et solidaires des six inculpés de Fumel, ont tenu, mercredi, une conférence de presse

### Front contre l'incinération



Journal Sud-Ouest du 12 septembre 2003 ▲

L'incinérateur de Fumel (47) a empoisonné la population pendant plus de 22 ans par des rejets atmosphériques dépassant les normes en vigueur. Face à l'indifférence des pouvoirs publics, le 15 mars 1999, un groupe de chômeurs de l'association ACI, excédé, coupe les câbles d'alimentation et démonte la porte du four, mettant ainsi hors d'état de nuire cette installation illégale.

Alors que la plainte contre les responsables de l'incinérateur était classée, eux se trouvaient poursuivis très durement par la justice ! De nombreuses associations de protection de l'environnement ont apporté leur soutien aux "inculpés de Fumel".

n'a accordé aucune dérogation si bien que bon nombre d'incinérateurs ont fermé pour obsolescence à cette date, les autres ont été arrêtés pour leur mise en conformité, puis ont redémarré.

### La loi de 1992 : une véritable révolution

Suite à différents scandales, une nouvelle loi déchets est votée en 1992. C'est une véritable révolution culturelle. L'article 1 de cette loi stipule en effet qu'il faut :

- "prévenir ou réduire la production des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits,
- organiser le transport de déchets et le limiter en distance et en volume,
- valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie,
- assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets, ainsi que des mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables."

Cette loi du 13 juillet 1992 a introduit par ailleurs la notion de déchet ultime, seul type de déchet susceptible d'être enfoui en centre de stockage à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002. Pour mettre en application cette loi à l'échelle d'un département, il est prévu l'élaboration de Plans départementaux d'élimination pour les déchets ménagers afin de définir un cadre fixant les objectifs de gestion départementale de ces déchets. De manière similaire, la loi prévoit l'élaboration de plans régionaux pour les déchets dangereux.

### Des déviations majeures par rapport à l'esprit de la loi

Malheureusement, à partir de 1992, les plans départementaux, en grande majorité, ont été élaborés sans concertation, sur un modèle unique, basé principalement sur le "tout-incinération" et dans lesquels la prévention était inexistante et le tri sélectif, le recyclage matière et organique n'avaient qu'une place mineure. Première cause de déviation de ces plans par rapport à la loi : l'interprétation abusive de la notion de déchet ultime ap-

## TÉMOIGNAGE

### Sensibilisation à la réduction des déchets

*La Semaine de réduction des déchets, avec Carrefour BAB2 en Pays Basque, pour quoi faire?*

*Un lieu de passage privilégié, largement fréquenté aussi bien par des Landais que par les Basques de l'arrière-pays ou de la côte.*

*Une confiance réciproque avec les responsables de l'hypermarché qui nous fait gagner temps et énergie pour la préparation de la campagne.*

*Une couverture médiatique.*

*Des élus qui se déplacent.*

*150 à 200 produits repérés par nos soins dans le magasin, des ruptures de stocks en cours de semaine et un étiquetage parfois maintenu d'une année sur l'autre.*

*Deux chariots comparatifs : mêmes produits, même quantité, mêmes marques pour moins d'emballage et 20 euros économisés pour 54 euros achetés pour le "chariot futé".*

*Un lien avec les syndicats de gestion des déchets locaux et déchetteries qui nous fournissent en sacs coton, jetons caddies, et autres "aides au tri" et à qui nous transmettons remarques et demandes de leurs utilisateurs.*

*Une démo de composteur, des demandes de scolaires, des recettes, des questions, des réponses...*

*Un inventaire à la Prévert et pourtant un vrai travail de colibri qui, si minuscule soit-il, essaime et pollinise !*

C. Pédurthe



Stand de la SEPANSO Pays Basque lors de la Semaine de la réduction des déchets en 2008

pliquée aux seuls résidus issus de l'incinération des déchets. Deuxième cause : l'interprétation erronée de la fermeture des décharges au 1<sup>er</sup> juillet 2002. C'était la mise en décharge de déchets bruts, sans opérations préalables de tri et de recyclage qui était interdite au 1<sup>er</sup> juillet 2002 et non l'enfouissement des déchets résiduels dans des décharges aux normes.

Ces déviations majeures ont amené beaucoup de responsables techniques et politiques à s'inquiéter des graves conséquences que cela pourrait avoir sur la réalisation des objectifs prévus par cette loi, ainsi que sur la charge financière insupportable pour les collectivités locales. Cela a entraîné un retard considérable dans l'élaboration de ces plans et un immobilisme une fois les plans approuvés par les Préfets. Le rapport parlementaire Guellec en février 1997 a dénoncé ces déviations et a demandé instamment une réorientation de ces plans. Une circulaire du Ministère de l'environnement du 28 avril 1998, dite "circulaire Voynet" donna instruction aux Préfets de recentrer de manière obligatoire l'élaboration des plans sur les objectifs fondamentaux de la loi.

Dès lors, les études de révision de la majorité des plans départementaux ont débuté alors que leur économie générale n'avait pas pu être mise en œuvre. La circulaire demandait l'adoption d'une approche multi-filières de la gestion des déchets et fixait notamment l'objectif qu'à terme 50 % de la production de déchets, sous la responsabilité des collectivités locales, soit collectée en vue de leur réutilisation, de leur recyclage, de leur traitement biologique ou de valorisation agronomique. Mais si les préfets ont été contraints de réviser ces plans en déclinant les objectifs de la circulaire, il n'en demeurerait pas moins qu'une véritable concertation avec les associations n'était toujours pas

à l'ordre du jour et que les plans gardaient l'incinération comme traitement prioritaire, quitte à falsifier les chiffres de valorisation pour tenter de faire croire au respect du taux de 50 % précité.

### La mobilisation des associations contre les plans départementaux

En Aquitaine, la mobilisation s'est alors organisée pour faire échec à ces plans. La stratégie a consisté, d'une part, à susciter et à soutenir une levée de bouclier chaque fois qu'un lieu géographique était ressenti pour l'implantation d'un incinérateur, d'autre part, à attaquer au Tribunal administratif tous les plans approuvés ou révisés. Aquitaine Alternatives s'est chargé de la rédaction des re-

échappé à ce jeu de massacre, non point qu'il eut un plan meilleur que les autres - c'était même plutôt le contraire -, mais parce que sa mise en révision n'a été faite que récemment... A l'instar du Collectif déchets girondin, des collectifs se sont formés en Dordogne et en Lot-et-Garonne pour s'opposer sur le terrain à l'implantation des incinérateurs et participer à la concertation sur les plans.

### De la contestation à la concertation

La synergie entre l'action de mobilisation sur le terrain et l'action juridique a permis donc de faire échec aux projets de nouveaux incinérateurs en Aquitaine mais aussi d'obliger à l'instauration d'une concertation approfondie pour l'élaboration des nouveaux plans. Le transfert, en 2005, par les lois de décentralisation, de la compétence de l'élaboration et du suivi des plans a été l'élément déclencheur d'une telle évolution. Dans chaque département, des instances de concertation ont ainsi été créées afin d'élaborer des plans de gestion des déchets ménagers beaucoup plus ambitieux dans lesquels la prévention de la production des déchets et l'optimisation du recyclage

matière et organique doivent tenir, entre autres, une place prépondérante. L'ensemble des associations de protection de l'environnement de ces départements a décidé ainsi de s'investir pleinement dans cette démarche. Les nouveaux plans ne sont pas encore parfaits mais tendent vers un optimum consensuel. Mais plusieurs dangers les menacent, notamment l'appétit des groupes privés désirant créer leurs propres installations.



*Les déchets du Pays Basque arrivent quotidiennement par camions au centre d'enfouissement technique de Lapouyade (33) !*

Photo G. Léon

cours, en partenariat avec les sections départementales de la SEPANSO et les associations locales.

Successivement, ont été ainsi annulés par les tribunaux administratifs les plans départementaux des déchets de la Gironde (1999), de la Dordogne (2001), des Landes (2003), de Lot-et-Garonne (2006 - ce dernier avait déjà été annulé une première fois, en 2000, suite au recours de militants Verts Lot-et-Garonnais). Seul le département des Pyrénées-Atlantiques a



## Quand l'incinération se déguise...

### en énergie verte

Depuis le milieu des années 2000, le Ministère de l'Industrie puis celui de l'Ecologie ont lancé trois vagues d'appels d'offres "biomasse" pour la construction de centrales électriques alimentées à partir de la biomasse. Ces appels d'offres sont censés apporter une contribution significative à l'atteinte des objectifs de la France en matière de production d'énergies renouvelables, compte tenu du retard considérable de notre pays dans ce domaine. Ils doivent conduire également à une forte structuration des filières d'approvisionnement en biomasse. Pour inciter les porteurs de projets à s'impliquer dans ces appels d'offres, un prix de rachat très attractif de l'électricité produite a été fixé par le Ministère avec obligation de rachat par EDF. Aussi, ces appels d'offres ont connu un fort succès et les projets se sont multipliés, des meilleurs jusqu'aux plus mauvais ! En effet, la production d'électricité à partir de la biomasse peut se faire de plusieurs manières, comme par exemple la méthanisation, mais aussi par des procédés thermiques comme la gazéification et la pyrolyse.

Or, les installations basées sur ces deux derniers procédés peuvent fonctionner sous un régime réglementaire bien moins contraignant que l'incinération classique. De ce fait, les rejets atmosphériques de ces installations sont largement plus polluants que ceux des incinérateurs de déchets ménagers et assimilés. Se pose donc un problème majeur de santé publique : comment peut-on imposer des normes de rejets atmosphériques de plus en plus sévères aux incinérateurs classiques tout en faisant preuve de laxisme envers les installations de gazéification et de pyrolyse ? De plus, de la matière organique précieuse est gaspillée par ces procédés alors que leur compostage ou leur méthanisation seraient beaucoup plus pertinents. Pourtant malgré la vive résistance des associations locales, les Préfets de Gironde et de Dordogne n'ont pas hésité à autoriser les projets de gazéificateurs de St-Genès de Lombaud et de Marcillac (utilisation des marcs de raisins) et de St-Paul la Roche (utilisation de composts et de boues de station d'épuration). Heureusement les deux premiers projets semblent abandonnés en Gironde mais la vigilance s'impose.

En Gironde, le projet de pyrolyse des boues de la Lyonnaise des Eaux à Izon visait à "détruire" les boues de station d'épuration sans aucune valorisation énergétique externe. Il s'agissait pour cette société de construire un centre départemental, voire régional, de traitement des boues et de tenter ainsi de prendre le monopole de ce traitement. La lutte acharnée des associations a permis de faire échec à ce projet.

Pyrolyse et gazéification ne sont, en réalité, que de l'incinération déguisée qui n'ose pas dire son nom, mais à laquelle nous devons fermement nous opposer, d'autant plus qu'elle ose se parer de la production d'une énergie propre et renouvelable.

Dominique NICOLAS



Photo E. Lampion

Le projet de pyrolyseur de boues d'Izon a provoqué à une forte mobilisation des opposants.

### AQUITAINE ALTERNATIVES

Aquitaine Alternatives a été créée en novembre 1981 par certains membres de la SEPANSO et des Amis de la Terre. Citons Dominique Prost, Simon Charbonneau, Daniel et Marie-Thérèse Cérézuelle, Denis Teisseire, Daniel Compagnon. Ils ont ressenti le besoin de créer une structure où l'objectif visé ne serait plus l'action à tout prix, le nez dans le guidon, mais une réflexion globale sur les problèmes environnementaux et sur la nécessité de se former et d'acquérir des compétences pour rendre plus efficace l'action associative. De fait, Aquitaine Alternatives s'est voulue dès l'origine une structure souple et sans formalisme excessif. L'association a rapidement organisé des cycles de conférences et des formations sur les problèmes de la montagne (avec un certain Eric Pétetin), de l'urbanisme, des déchets, de l'eau, de l'agriculture, sur le droit de l'environnement, etc. Elle a participé activement aux travaux du Livre blanc sur l'environnement en Aquitaine et a été pionnière dans la défense du vélo en ville à Bordeaux. A la fin des années 80, un objecteur de conscience de l'association a mis le doigt sur l'incongruité du projet de métro Val de Bordeaux, porté par Jacques Chaban Delmas. Denis Teisseire s'est impliqué à fond sur le dossier et a créé Trans'Cub, une "filiale" d'Aquitaine Alternatives qui, au bout d'un combat acharné, a réussi à faire échouer ce projet car la CUB a été obligée de l'abandonner au profit du tramway. Aquitaine Alternatives s'est investie beaucoup aussi sur le contentieux juridique et a obtenu des jugements qui font référence au niveau de la jurisprudence (métro Val, domaine de la Plantation, décharge d'Audenge, etc.). L'association a mis encore récemment son expertise juridique au service des associations contre l'A65, les plans départementaux des déchets, le grand contournement autoroutier de Bordeaux...

D. Nicolas

## Déchets et Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement a été décevant au niveau de la thématique déchets. Le retour en grâce de l'incinération risque de remettre en question le consensus obtenu, avec beaucoup de difficultés, sur les nouveaux plans révisés aquitains. Les associations vont devoir de nouveau renforcer les rapports de force et se mobiliser pour s'opposer à d'éventuels détricotages de ces plans. ■

Pierre DELACROIX,  
Président d'Honneur  
de la Fédération SEPANSO

# Industrie en Aquitaine

## La crise

On connaît depuis des lustres les points forts qui furent les caractéristiques de l'industrie de l'Aquitaine : noyaux industriels de la frange pyrénéenne - bassin de Lacq, gaz, soufre, etc -, aménagements énergétiques des Pyrénées - hydro-électricité et industries inféodées (aluminium) -, métallurgie éparse des territoires (Fumel, Adour), industries de pointe enfin (aéronautique, aérospatial) peu à peu développées de Pau à Bordeaux, en liaison avec l'autre noyau de ce type dans le Sud-Ouest : la région de Toulouse...

La SEPANSO a naturellement dû intervenir à de nombreuses occasions pour des sujets divers, principalement des pollutions. Le croquis ci-dessous résume pour l'exemple le long combat à propos du fluor qui a sévi autour du complexe chimique de Lacq et Lannemezan (production de l'Aluminium).

Aujourd'hui, tout le complexe industriel de l'Aquitaine est en crise. Crise d'abord en liaison avec "la" crise déclenchée fin 2008 à l'échelle internationale. Il était impensable qu'une région y échappe... Mais cette crise a été l'occasion pour un certain nombre d'industriels de jouer sur le paramètre bien connu des entreprises : le coût de la main d'œuvre, et donc les délocalisations. A cet égard, les industries aquitaines n'ont pas été épargnées, tout comme les autres dans tout le pays. Y compris les industries "de pointe", type électronique. Y compris sur le pourtour de la capitale régionale dite "métropole d'équilibre"... Et y compris, de façon dérivée, le secteur aéronautique. Des avions performants sont certes toujours bâtis - avec leur cortège de sous-traitants - dans le Sud-Ouest, mais le coup le plus dur a touché la clientèle. Sauf les compagnies low-cost, qui continuent sur leur lancée, les grandes compagnies aériennes connaissent aujourd'hui un énorme coup de frein, dont nul ne peut savoir quand, comment, et même si elles en sortiront.

Les industriels sont également à la recherche de solutions technologiques ou de filières leur permettant de pousser les

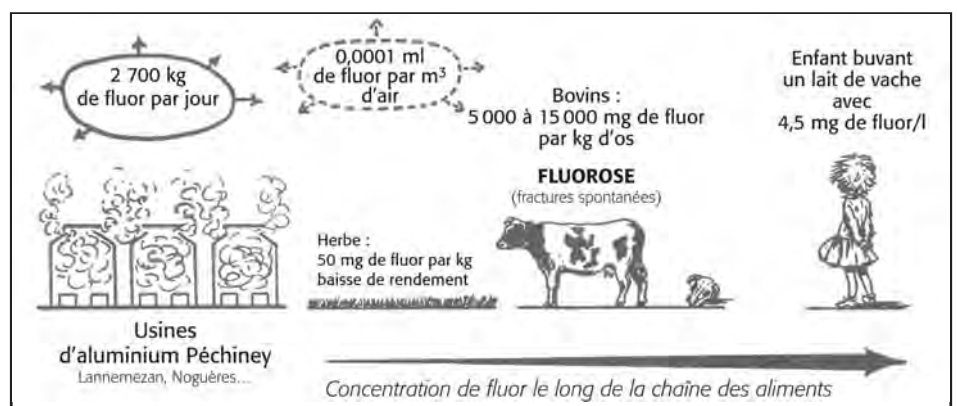
feux sur des secteurs nouveaux. Deux exemples permettront d'illustrer un certain côté cynique de ces "innovations".

L'un est celui de Total, qui s'est lancé - avec l'appui tout acquis des pouvoirs publics et grâce à l'argent des contribuables - dans un essai d'enfouissement du CO<sub>2</sub> sur le site de Lacq. La SEPANSO, avec l'appui de France Nature Environnement, s'oppose actuellement de la façon la plus ferme à cette solution incertaine du point de vue sécuritaire, désinvolte du point de vue financier (si ça ne marche pas, on refilera le bébé aux collectivités locales et au contribuable), et peu susceptible de développement par manque de sites géologiquement adéquats.

L'autre est celui du développement

considérable des fermes photovoltaïques au sol. Profitant du désastre provoqué dans la forêt landaise par l'ouragan Klaus, les promoteurs de cette technologie proposent aux collectivités et aux forestiers une alternative payante. Mais qui présente à nos yeux l'inconvénient de dévorer des espaces boisés ou agricoles, dont on sait qu'ils constituent, en tant que stockage du CO<sub>2</sub>, le meilleur moyen de lutte contre l'effet de serre et le changement climatique. Là encore, la SEPANSO a clairement pris position contre cette faute écologique (voir SON n° 144). Concernant l'éolien, qui tend lui aussi à fleurir dans des sites favorables, notre position est plus nuancée - disons "au cas par cas".

Là encore, la SEPANSO joue de son mieux son rôle de veille écologique. ■



▲  
**La concentration du fluor dans la chaîne alimentaire**, en 1978, autour des usines Péchiney de Lannemezan (65) et de Noguères-Lacq (64), fermées dans les années 80. Sur le dessin, chiffres de Lannemezan. A Lacq-Noguères, on avait le même phénomène avec les chiffres suivants : rejet quotidien de 900 kg de fluor, sept fois la dose légale de fluor dans le vin à 8 km, dose légale de fluor dans le foin dépassée à 6 km à la ronde, fluorose des bovins (Rodes, *La question écologique*, 1978)



# La santé et l'environnement

en lien direct

Noëlle-Caroline SOUDAN,  
Chargée de mission  
Santé-environnement  
Fédération SEPANSO

Appréhender la thématique Santé et environnement, c'est explorer les fondamentaux pour étudier, analyser, surveiller et anticiper les risques et les conséquences des activités de l'homme sur la nature et sur lui-même.

## Nos actions

Dès sa création, la SEPANSO a mené des actions importantes de lobbying tant au niveau français qu'au niveau européen pour faire interdire certaines substances ou leur emploi sous certaines conditions exposant les populations et l'environnement à des risques sanitaires et à des pollutions :

- Les thèmes : les pesticides organochlorés, l'amiante, l'utilisation du plomb comme additif pour l'essence, les éthers de glycol, le benzène, le formaldéhyde, les phtalates, l'utilisation de poisons à visée destructive d'animaux nuisibles, les perturbateurs endocriniens, les dioxines, les zoonoses...
- Les dossiers à thèmes : les rejets des centrales nucléaires (Blayais, Golfech), les impacts des particules (PM10), les questionnements et la loi sur les OGM, la directive européenne "Produits chimiques" (REACH), la traçabilité des procédures dans l'élimination des déchets à risques, le changement climatique, le bruit et les nuisances sonores, l'eau et la santé...

En étudiant l'impact des substances anthropiques sur les milieux et sur les espèces, la SEPANSO a pu à diverses reprises mettre en évidence la nécessité de maîtriser, voire d'interdire, l'usage de certaines substances avérées toxiques et, dans certains cas, la nécessité d'appliquer le principe de précaution dédié en santé publique.

France Nature Environnement a créé dès 1997 un Réseau Santé-Environnement. La Fédération SEPANSO

représente FNE en Aquitaine, en synergie des réseaux au niveau national et européen, ce qui permet de partager des retours d'expériences sur les thèmes santé et environnement, ainsi que sur l'évolution du vivant.

## Nos priorités

La SEPANSO a souvent revendiqué et œuvré pour la mise en œuvre de politiques d'éducation et de prévention dans le domaine de la santé et de l'environnement et s'est intéressée au Plan National Santé-Environnement avec FNE, puis s'est engagée dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement d'Aquitaine - PRSE 2005-2008. Depuis avril 2009, le PRSE 2009-2013 est en cours d'élaboration. La SEPANSO est membre du Groupe Régional Santé-Environnement (GRSE) du comité technique et participe aux onze ateliers thématiques (consultation site : <http://prse.aquitaine.free.fr>) : air extérieur et santé ; eau et santé ; expositions professionnelles et formation ; habitat, qualité de l'air intérieur et santé ; information, communication, sensibilisation, éducation ; transport et santé ; alimentation et santé ; recherche, expertise et risques émergents ; bruit et santé ; pesticides et santé ; points noirs environnementaux.

## Nos objectifs

- Alerter les acteurs de santé et les décideurs sur la relation environnement-santé, pour obtenir de meilleures décisions.



Alimentation et santé



Environnement et santé

- Faire réduire drastiquement l'émission et la dispersion dans les milieux des polluants connus pour leur nocivité.
- Comprendre et faire comprendre l'importance, y compris en terme économique, de la réalité de la santé-environnement.
- Favoriser le développement des compétences scientifiques en santé-environnement.
- Faire développer, sur ces questions de santé-environnement, la formation initiale et continue.
- Sensibiliser le public et enrichir le débat sur ces problématiques dans le cadre d'espaces de concertation. ■

## L'EUROPE

UN NIVEAU  
FONDAMENTAL

Plus on voit loin, plus on a de chances de bien appréhender les problèmes et de trouver des solutions. La SEPANSO s'est donc engagée résolument en demandant son affiliation au Bureau Européen de l'Environnement, petite structure associative créée à l'époque de l'Europe des 6. Le BEE est aujourd'hui la principale ONG de notre continent. Si engagée que Georges Cingal assume l'une des vice-présidences du BEE et qu'il a fait partie des 500 personnalités invitées par le Président du Parlement européen à participer aux Agora (débat pour éclairer les parlementaires européens).

C'est un plaisir de se souvenir quelques étapes de notre histoire de la protection de l'environnement. Difficile certainement pour les nouveaux militants et sympathisants d'imaginer le temps dévolu à l'analyse, à la rédaction de propositions, de contre-propositions, de lobbying auprès des autorités (Commission, Conseil, Parlement). Les grandes avancées (directives ou règlements) qui ont été évoquées en leur temps dans notre revue : Oiseaux, Habitats, Eau, Déchets, Ecolabels, Produits chimiques (REACH)... servent toujours de référence. Nous avons été parfois déçus : politique agricole, pêche, qualité de l'air, infrastructures, énergie, accès à la justice...

Mais l'Union européenne est une entité qui évolue et il appartient à chacun de militer pour que l'évolution corresponde à ses attentes. Rappelons une liste non exhaustive des différentes voies qu'un citoyen peut utiliser :

- participer aux consultations officielles et aux élections,
- adresser des lettres, des pétitions, voire des plaintes, aux autorités européennes,
- lire les publications gratuites (Research EU, l'Environnement pour les Européens...) et réagir aux informations,
- répondre à des appels à projet (souvenez-vous "1000 communes pour l'environnement", idée de Josette Delacroix, récompensée par l'Europe !).

N'oubliez jamais :

- Il y a toujours des projets européens en cours ! En effet tout texte européen doit être révisé à une date connue, précisée dans le texte lui-même.
- Un militant bénévole ou salarié d'une ONG qui défend l'intérêt public doit affronter des dizaines de lobbyistes rémunérés pour garantir les intérêts financiers.



Georges Cingal au  
Parlement européen

# Une fédération régionale

en lien avec un vaste réseau associatif

En 40 ans d'existence, la SEPANSO a évolué et su s'organiser... Reconnue d'utilité publique depuis 1982, c'est aujourd'hui une association généraliste, dirigée par une équipe pluridisciplinaire, qui fonde ses positions sur des appuis scientifiques et techniques.

## Du national au local...

La SEPANSO est membre de la fédération nationale France Nature Environnement, qui regroupe près de 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement en France, ce qui lui permet entre autres de bénéficier du travail en réseaux thématiques mis en place par FNE. Formations, dossiers techniques, veille documentaire et juridique... FNE offre à ses associations affiliées de nombreux services.



Comme sa fédération nationale, la SEPANSO adhère aussi directement au Bureau Européen de l'Environnement (lire ci-contre).

Enfin, en tant qu'association gestionnaire de quatre Réserves Naturelles Nationales en Aquitaine, elle est également membre du réseau RNF (Réserves Naturelles de France).

Sa présence sur le territoire de la région Aquitaine s'opère au travers de ses six émanations départementales (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Béarn et Pays Basque). Depuis quelques années, ces sections départementales accueillent elles-mêmes des associations locales en leur sein, afin de renforcer leur action.

## Des bénévoles à tous les niveaux

L'action de la SEPANSO est basée depuis sa création sur le bénévolat.

Le Conseil d'Administration, en premier lieu, composé de bénévoles élus par les adhérents, forme une équipe pluridisciplinaire qui définit les orientations et les positions défendues par l'association.

Ensuite, le bénévolat se décline à tous les niveaux.



L'investissement personnel des adhérents peut prendre plusieurs formes :

- Veille écologique : surveillance et alerte concernant les projets aux conséquences néfastes sur l'environnement, participation aux enquêtes d'utilité publique.
- Travail sur les dossiers : participation aux groupes de travail, représentation de l'association dans les commissions administratives (lire ci-contre), préparation des actions juridiques.
- Information et sensibilisation à l'environnement : communication dans les médias, informations du public (stands, salons...), veille documentaire.
- Actions de terrain : manifestations, chantiers nature, aide à l'accueil du public sur les Réserves Naturelles.

Une équipe de 16 salariés vient en soutien : il s'agit du personnel de terrain employé sur les Réserves Naturelles et du personnel administratif présent au siège de la Fédération SEPANSO. ■



*Le bénévolat...*



*au quotidien*



*... sous toutes ses formes*



*Un Conseil d'Administration de la Fédération SEPANSO*

## Plus de 100 commissions

En tant qu'association agréée au titre de la protection de la nature, la SEPANSO est membre de nombreuses commissions consultatives. Cette participation, fondamentale pour le fonctionnement démocratique de notre pays, mobilise nombre d'entre nous. En voici une liste non exhaustive :

### National

CNPN (Conseil National de Protection de la Nature)

### Régional

CESR (Conseil Economique et Social Régional)  
Comité de Bassin Adour-Garonne et ses commissions  
Conseil d'orientation du GIP Littoral aquitain  
Plan climat régional  
PRSE (Plan Régional Santé Environnement)  
Commission régionale agro-environnementale

### Départemental

CODERST (Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)  
CDCFS (Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage)  
Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites  
Comités départementaux Natura 2000  
CDOA (Commissions Départementales d'Orientation de l'Agriculture)  
Plans départementaux des déchets  
CDAC (Commissions Départementales d'Aménagement Commercial)

### Local

Comités de pilotage des sites Natura 2000  
CLE (Commissions Locales de l'Eau) des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux)  
CLIS (Commissions Locales d'Information et de Surveillance) des installations de traitement des déchets  
SPPPI (Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles)  
CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) auprès des installations Seveso  
CLIN (Commission Locale d'Information Nucléaire) de la centrale du Blayais  
CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) des eaux du Bassin d'Arcachon  
Commissions consultatives des services publics locaux  
Agendas 21 et conseils de développement durable

## La LPO Aquitaine

### Une importante association membre de la Fédération SEPANSO

Dans le courant des années 1970-74, plusieurs ornithologues s'étaient constitués en équipe informelle autour des sites protégés du Bassin d'Arcachon, prenant pour pôle d'attraction les tout récents Parc ornithologique du Teich et Réserve Naturelle du Banc d'Arguin en cours d'aménagement ou de classement. Les problèmes de protection effective et efficace étaient nombreux et il était difficile pour ces quelques "jeunes" d'un tel groupe non reconnu officiellement de faire entendre leur voix. Au fil des mois, il devenait évident qu'une cohésion efficace puisse se concrétiser pour rassembler tous ceux qui souhaitaient partager la passion de l'ornithologie et, au-delà, le respect et la défense des milieux naturels indispensables à la survie des oiseaux.



Alain Fleury, Pierre Petit et Pierre Davant avant un vol de comptage des anatidés du Bassin d'Arcachon (1975)

C'est ainsi que voyait le jour le premier groupe ornithologique d'Aquitaine qui, pour des raisons éthiques et matérielles, décida de s'affilier en 1974 à la SEPANSO sous la forme d'une section à part entière, d'autant plus que la plu-

part des ornithologues "de base" étaient déjà membres de cette association au renom grandissant. Un premier numéro du bulletin de liaison de la "Section Ornithologique de la SEPANSO" (la SOS !) fut publié en 1975 et appelé "Le Courbageot" (appellation locale du Courlis cendré sur le littoral girondin).

Au fil des mois et des années, le nombre d'adhérents allait croissant et la spécificité naturaliste de la Section ornithologique s'affirmait. De ce fait, et pour répondre à un désir d'identification plus explicite exprimé par une majorité de ses membres, fut décidé, au cours d'une Assemblée générale mémorable, la création du "Centre Régional Ornithologique Aquitaine-Pyrénées" (CROAP), lequel demeurant toujours membre de la Fédération SEPANSO. Au cours des années suivantes, la diversification des compétences naturalistes eut pour conséquence un changement d'appellation, le CROAP devenant, pour quelque temps, "Les Naturalistes Aquitains".

Après une période d'existence assez difficile, un rapprochement auprès de la "Ligue pour la Protection des Oiseaux" s'avéra nécessaire, cette association nationale devant apporter divers moyens pour restructurer l'association et lui permettre de devenir, en 1995, la délégation de la LPO pour l'Aquitaine.

Au sein de la LPO Aquitaine, divers groupes thématiques se sont créés : groupe "Nichoires", groupe "Refuges LPO", groupe "Busards", groupe "Insectes"...

Mais l'Aquitaine est vaste et, selon leur point d'attache, les adhérents peuvent être accueillis dans des groupes locaux : Sud Bassin (Gironde), Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Dordogne.

"Cheville ouvrière" de la LPO Aquitaine, une équipe de six permanents est en fonction, dont un Directeur. Les activités de l'association sont multiples (sorties, conférences, expositions...) et proposent de nombreux thèmes avec un programme réactualisé chaque année.

En tant que membre de la Fédération, la LPO Aquitaine souhaite un bon anniversaire à la SEPANSO d'où sont issus la plupart de ses plus anciens membres !

Pierre Petit

# Les pré

## JACQUES ELLUL

1912-1994

### Pionnier de l'écologie politique

Jacques Ellul, qui fut professeur d'histoire des institutions à la Faculté de droit de Bordeaux de 1944 à 1980, est surtout connu pour ses nombreux livres parmi lesquels "La Technique ou l'enjeu du siècle" a eu un retentissement mondial.

Mais son activité éditoriale n'a rien d'une spéculation gratuite et se double toujours d'un engagement sur le terrain. Au début des années 1970, Ellul rejoint Charbonneau - qui participe à la fondation de la "Gueule Ouverte" - dans son combat contre la Mission Intermunicipale d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA). Jouant un rôle de contre-expertise, ils s'opposent au tourisme de masse, à la balnéarisation de la côte aquitaine avec son cortège d'hôtels, de golfs, de voies rapides, de supermarchés, de ports de plaisance et de marinas. Le Comité de défense de la côte aquitaine, qu'ils créent, remporte quelques batailles à défaut de gagner la guerre tant le rapport de forces est inégal. Aux côtés d'Edouard Kressmann (1907-1985) qui fut également administrateur de la SEPANSO, Ellul préside ensuite aux destinées de l'association écologique européenne Ecoropa. Corédacteur en 1979 d'un manifeste publié en six langues "Une Europe différente : vers une démocratie écologique", Ellul poursuit son rêve de jeunesse de "maîtriser la technocratie". Il ouvre largement les colonnes de la revue protestante "Foi et Vie" aux thèses écologistes et publie régulièrement dans "Combat Nature" de 1983 à 1991. Il désapprouve la création du parti Les Verts au nom d'une vieille conception anarcho-syndicaliste selon laquelle la cause écologiste n'a rien à gagner à entrer dans le jeu politicien. Jusqu'au bout, fidèle à sa devise, il préférera les initiatives locales, les mouvements sociaux et le combat associatif à l'illusion politique.

Patrick TROUDE-CHASTENET  
Directeur des "Cahiers Jacques Ellul"  
Président de l'Association  
Internationale Jacques Ellul  
21 rue Brun, 33800 Bordeaux  
www.jacques-ellul.org





REJOIGNEZ-NOUS !

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

.....

TEL .....

EMAIL .....

DATE DE NAISSANCE .....

PROFESSION .....

# curseurs locaux

**BERNARD CHARBONNEAU**

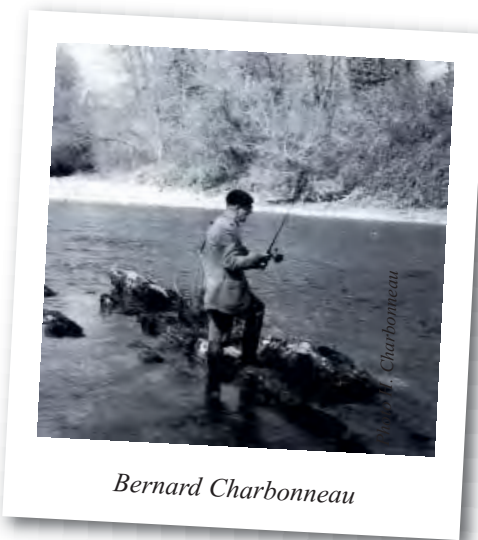
1910-1996

**N**é à Bordeaux, penseur et philosophe, il crée à 24 ans, avec son ami Jacques Ellul, des "clubs de presse" et des groupes de discussion pour réfléchir aux changements dus au **progrès scientifique et technique**. Professeur agrégé d'histoire et de géographie à l'Ecole normale de Lescar (Pyrénées-Atlantiques), il fut aussi un pêcheur passionné amoureux des rivières, et notamment du gave d'Oloron qu'il a malheureusement vu se dégrader de manière irréversible.

Soucieux de ne pas séparer la réflexion de la vie, il entraîne ses amis dans des expériences de vie en pleine nature sauvage : Galice, Pyrénées espagnoles, vallée d'Aspe (Lescun).

Esprit libre, il dénonce la **dictature de l'économie et du développement** et fait une analyse critique radicale du progrès technique qui **aliène l'homme** au lieu de l'affranchir... Il nous laisse les oeuvres suivantes :

- Dimanche et lundi (1966)
- L'Hommauto (1967)
- Le jardin de Babylone (1969)
- La fin du paysage (1972)
- Tristes campagnes (1973)
- Le système et le chaos (1973)
- Notre table rase (1974)
- Le feu vert, autocritique du mouvement écologique (1980)
- Analyse d'une politique écologique locale (1986)
- Sauver nos régions. Ecologie et sociétés locales (1991)
- Il court, il court le fric... (1996)
- Un festin pour Tantale (1997)



Bernard Charbonneau



Françoise COULOUDOU

**Le centre de documentation de la SEPANSO dispose de certains de ces ouvrages, et plus encore...**

**Près de 2000 livres, documents et revues y sont actuellement référencés.**

**N'hésitez pas à solliciter les documentalistes bénévoles de l'association pour les consulter.**

## TARIFS 2010

- Adhésion individuelle + abonnement SON ..... 31 €
- Adhésion familiale + abonnement SON ..... 47 €
- Abonnement simple SON ..... 19 €
- Adhésion individuelle simple ..... 16 €
- Adhésion familiale simple ..... 32 €
- En plus de mon adhésion, je fais un don à la SEPANSO de ..... €

*Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.*

## SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 6 sections locales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- SEPANSO Pays Basque
- SEPANSO Béarn
- SEPANSO Dordogne
- SEPANSO Gironde
- SEPANSO Landes
- SEPANSO Lot-et-Garonne

*Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.*

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

# FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX  
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75  
Email : [sepanso.fed@wanadoo.fr](mailto:sepanso.fed@wanadoo.fr)  
Internet : [www.sepanso.org](http://www.sepanso.org)

## ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales, provinciales et spécialisées :

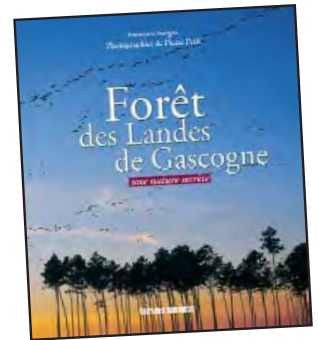
- **SEPANSO PAYS BASQUE**  
BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE  
Tél. 05.59.56.41.95 ou 05.59.63.45.28  
Email : [sepanso.pays-basque@wanadoo.fr](mailto:sepanso.pays-basque@wanadoo.fr)
- **SEPANSO BÉARN**  
Maison de la Nature et de l'Environnement  
Domaine de Sers - 64000 PAU  
Tél. 05.59.84.14.70  
Email : [contact@sepansobearn.org](mailto:contact@sepansobearn.org)
- **SEPANSO DORDOGNE**  
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC  
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
- **SEPANSO GIRONDE**  
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX  
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75  
Email : [sepanso.gironde@wanadoo.fr](mailto:sepanso.gironde@wanadoo.fr)
- **SEPANSO LANDES**  
Chez Monsieur Georges CINGAL  
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE  
Tél. 05.58.73.14.53  
Email : [georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**  
Chez Madame Nicole DUPOUY  
Jean Blanc - 47220 FALS  
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**  
Maison de la Nature et de l'Environnement  
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX  
Email : [dnicolas@galilee.fr](mailto:dnicolas@galilee.fr)
- **CREAQ**  
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine  
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX  
Tél-Fax. 05.57.95.97.04  
Email : [creaq@wanadoo.fr](mailto:creaq@wanadoo.fr)
- **LPO AQUITAINE**  
Ligue pour la Protection des Oiseaux  
109 quai Wilson - 33130 BÈGLES  
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13  
Email : [aquitaine@lpo.fr](mailto:aquitaine@lpo.fr)

## CENTRE DE DOCUMENTATION

# Une sélection à découvrir

## Ouvrages anciens ou plus récents

- **L'Homme contre son milieu ?**  
P. Davant et photos de P. Bardou et P. Petit  
Guide très pédagogique accompagné de magnifiques photos fort pertinentes.
- **Forêts et protection de la nature pour une politique forestière écologique**  
FFSPN, sous la direction de P. Delacroix  
Ce document date de la création du Réseau Forêt de FNE, en 1983. Il est le résultat d'un travail de nombreux spécialistes et écologistes de ce Réseau naissant. Il a été rédigé sous la direction de Pierre Delacroix, à l'époque administrateur de FNE. Il n'a pas pris une ride ! Consultable à la SEPANSO.
- **Forêt des Landes de Gascogne : une nature secrète**  
F. Sargos et photos de P. Petit  
Magnifique ouvrage dressant les richesses naturelles souvent méconnues de ce pays autrefois appelé "désert de sable", il invite à en découvrir la beauté et la grande fragilité...
- **Résister pour sortir du développement**  
Le droit entre nature et liberté  
S. Charbonneau, 2009  
Simon Charbonneau, fils de Bernard Charbonneau, est spécialisé en droit de l'environnement, il est aussi passionné de nature. Cet ouvrage est une réflexion sur le développement et sur la crise environnementale majeure que traverse pour la première fois notre humanité qui ne s'en tirera pas sans une remise en question radicale. Résister au développement devrait être considéré comme le geste premier d'une décroissance menant l'humanité vers un équilibre durable entre mère nature et nos activités.



Françoise COULODOU



**Les 25, 26 et 27 septembre 2009, se déroulera au Parc des expositions de Bordeaux le salon Vivexpo 2009.**

La Fédération SEPANSO sera présente sur un stand à l'espace développement durable et participera à plusieurs conférences.



# AIDEZ-NOUS

à faire la promotion de

## SUD-OUEST *nature*

Vous êtes médecin, commerçant, responsable d'un lieu accueillant du public... demandez l'affiche ci-dessous et aidez-nous à faire connaître la revue. Merci !

**Et vous ?  
connaissez-vous...**

**la revue**  
des associations de  
protection de  
l'environnement  
**en Aquitaine**

**Soutenez-nous  
abonnez-vous !**













**SEPANSO**  
Association reconnue d'utilité publique, gestionnaire de plusieurs Réserves Naturelles Nationales  
**SEPANSO - 1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux**  
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Mail : [sepanso.fed@wanadoo.fr](mailto:sepanso.fed@wanadoo.fr)

Découvrez-la sur Internet [www.sepanso.org](http://www.sepanso.org)

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant  
Rédacteur en chef : P. Delacroix Mise en page : K. Eysner  
Comité de lecture et de rédaction :  
P. Barbedienne - S. Bru - F. Couloudou - C. Gouanelle

N° 144 - Photovoltaïque

N° 143 - Eau

N° 142 - Bassin Arcachon

N° 141 - Capture CO2

N° 140 - Agriculture

N° 139 - OGM...

N° 138 - Energie

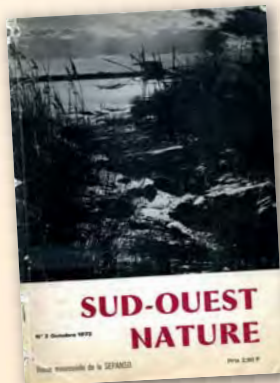
N° 137 - Natura 2000

N° 136 - Plans déchets

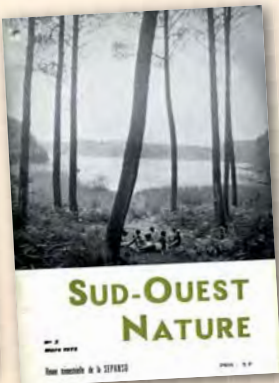
N° 135 - Elections



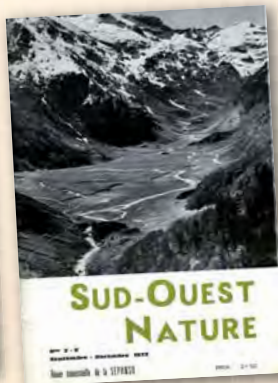
UNE SÉLECTION DE NUMÉROS PLUS ANCIENS...



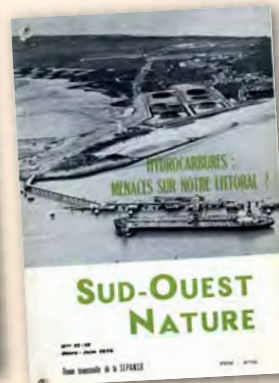
N° 2



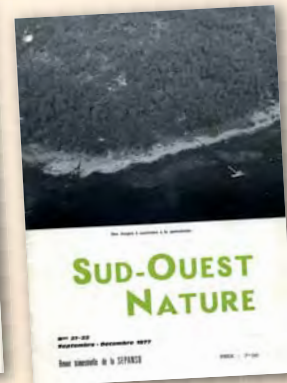
N° 3



N° 5-6



N° 15-16



N° 21-22



N° 24



N° 28



N° 38



N° 40



N° 44



N° 53



N° 57



N° 60



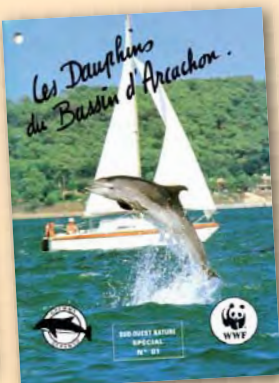
N° 68



N° 69



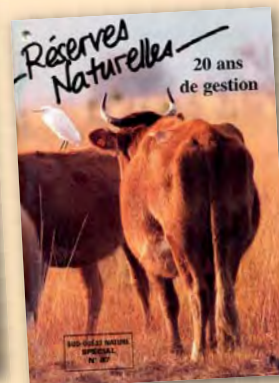
N° 77



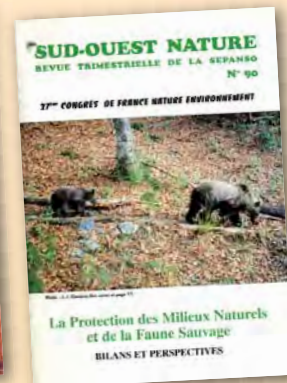
N° 81



N° 83



N° 87



N° 90



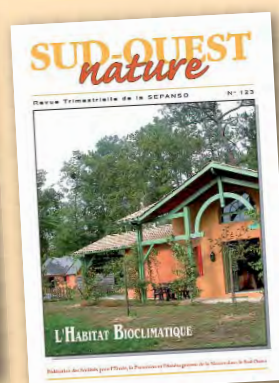
N° 100



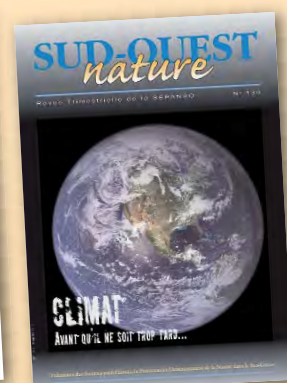
N° 103



N° 120-121



N° 123



N° 130